

POLYNESIE FRANCAISE



**RAPPORT**

**du**

**PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**

**à**

**L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**

---

**POUR L'ANNEE CIVILE 2015**

**TOME 1**

**SITUATION DE LA POLYNESIE FRANCAISE**

**ACTIVITE DU GOUVERNEMENT**



Le rapport du Président de la Polynésie française à l'Assemblée de la Polynésie française est établi annuellement en application :

- des principes constitutionnels issus de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, et notamment ses articles 14 et 15 :

*« Art. 14. - Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. »*

*Art. 15. - La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration. »*

- de la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, dans son article 155 :

*« Le Président de la Polynésie française adresse chaque année à l'assemblée de la Polynésie française :*

*1° Pour approbation, le projet d'arrêté des comptes de l'exercice budgétaire écoulé, avant l'ouverture de la session budgétaire ;*

*2° Un rapport sur l'activité du gouvernement durant l'année civile écoulée, sur la situation économique et financière de la Polynésie française et sur l'état de ses différents services. »*

Le contenu de ce rapport est produit par consolidation des éléments transmis par l'administration et le gouvernement, chacun pour ce qui concerne son secteur d'intervention.

Le présent rapport, qui concerne l'année 2015, est composé de 3 tomes :

**TOME 1** : SITUATION ECONOMIQUE, BUDGETAIRE ET SOCIALE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET BILAN DE REALISATION DES POLITIQUES SECTORIELLES EN 2015.

**TOME 2** : EXECUTION DES PROGRAMMES BUDGETAIRES.

**TOME 3** : ETAT DES SERVICES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE.

**Directeur de la publication** : le Président de la Polynésie française  
**Editeur** : Direction de la modernisation et des réformes de l'administration  
**Impression** :  
édité à 120 exemplaires  
Dépôt légal 2015

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA POLYNESIE FRANCAISE .....</b>	<b>7</b>
1.1	Présentation de la Polynésie française .....	9
1.2	Economie .....	10
1.3	La démographie .....	13
1.4	La protection sociale .....	14
<b>2</b>	<b>ACTIVITE DU GOUVERNEMENT – LES POLITIQUES SECTORIELLES.....</b>	<b>17</b>
2.1	Président de la Polynésie française, en charge de l'égalité des territoires, du partenariat avec les collectivités, du développement des archipels, des postes et télécommunications, des affaires internationales et intérieures, ainsi que du développement de l'agriculture et de l'artisanat.....	19
2.2	Vice-Présidence, Ministère du budget, des finances et des énergies.....	26
2.3	Ministère du tourisme, des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration et de la fonction publique, porte-parole du Gouvernement .....	29
2.4	Ministère de la relance économique, de l'économie bleue, de la politique numérique, de la promotion des investissements, chargé des relations avec l'Assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel .....	29
2.5	Ministère du travail, des solidarités et de la condition féminine .....	37
2.6	Ministère du logement et de la rénovation urbaine, de la politique de la ville, des affaires foncières et du domaine.....	44
2.7	Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports.....	48
2.8	Ministère de l'équipement, de l'aménagement et de l'urbanisme et des transports intérieurs .....	56
2.9	Ministère de la santé et de la recherche.....	62
2.10	Ministère de la promotion des langues, de la culture, de la communication et de l'environnement.....	65
<b>3</b>	<b>SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE DE LA POLYNESIE FRANCAISE .....</b>	<b>69</b>
3.1	L'exécution du budget général.....	71
3.2	La situation financière.....	77
3.3	La fiscalité.....	78
3.4	L'endettement.....	79

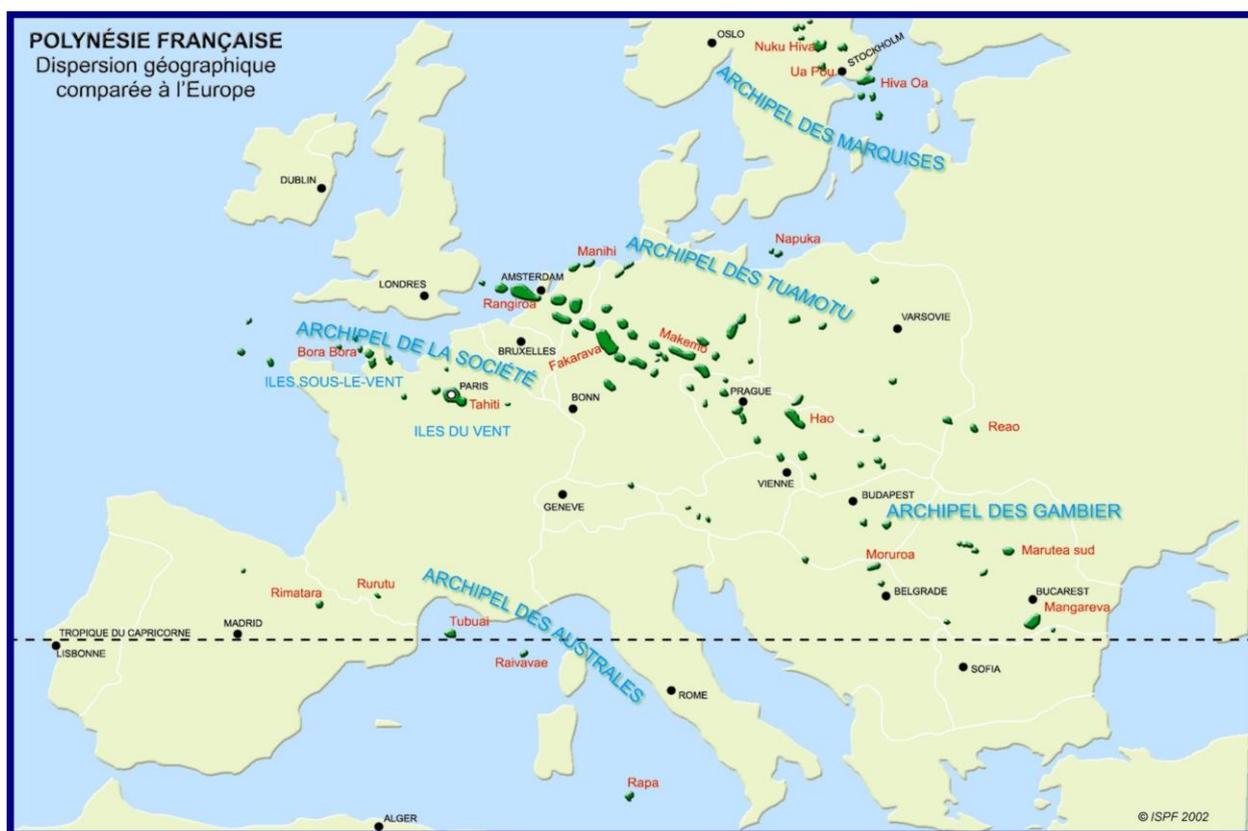


# **1 SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA POLYNESIE FRANCAISE**



## 1.1 Présentation de la Polynésie française

La Polynésie française est composée de cinq (5) archipels répartis sur plus de 5 millions de km<sup>2</sup>, qui représentent 3 521 km<sup>2</sup> de terres émergées.



Le tableau ci-après présente quelques chiffres clés de la Polynésie française.

Population au 01/01/2015	271 800 habitants
Superficie (terres émergées)	3 521 km <sup>2</sup>
Zone économique exclusive	5,03 millions de km <sup>2</sup>
Densité moyenne	77,19 habitants par km <sup>2</sup>
Nombre de communes	48
PIB	547 877 000 000
Fiscalité totale par habitant	316 869
Fiscalité totale / PIB	15,72 %

Sources : DBF, ISPF

## 1.2 Economie

### 1.2.1 La balance des paiements pour 2014

L'économie polynésienne a montré en 2014 des premiers signes d'amélioration : le redressement des finances du Pays et la relance de la commande publique ont créé des perspectives plus favorables. Toutefois, la consommation des ménages manque encore de fermeté et l'investissement des entreprises peine à repartir, en dépit d'une meilleure confiance des chefs d'entreprises sur le moyen terme.

Dans ce contexte économique plus favorable que les années précédentes, l'excédent du compte des transactions courantes qui traduit à la capacité de financement du territoire s'est accru de 4,4 milliards XPF en un an.

La diminution des investissements directs est liée à la réduction nette des apports de trésorerie de sociétés mères vers leur filiale en P.F..

Le solde des investissements de portefeuille est excédentaire grâce aux deux emprunts obligataires contractés par le Pays auprès de non-résidents à hauteur de 6,8 milliards XPF afin de financer son programme d'investissements.

Les autres investissements regroupent toutes les opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non résidents. En 2014, ils donnent lieu à des sorties nettes de 32 milliards XPF contre 18,2 milliards XPF en 2013.

BALANCE DES PAIEMENTS					
Unité : millions XPF	2010 (1)	2011 (1)	2012 (1)	2013 (1)	2014
<b>Comptes de transactions courantes</b>	<b>6 946</b>	<b>18 635</b>	<b>7 256</b>	<b>14 272</b>	<b>18 680</b>
Biens	-142 279	-138 610	-146 234	-146 708	-142 165
Services	36 795	53 624	46 882	47 540	53 111
Revenus	54 136	58 119	53 166	54 136	57 045
Transferts courants	58 294	45 502	53 443	59 305	50 689
<b>Compte de capital</b>	<b>-65</b>	<b>-91</b>	<b>-57</b>	<b>315</b>	<b>-80</b>
<b>Compte financier</b>	<b>10 695</b>	<b>-319</b>	<b>10 152</b>	<b>-15 739</b>	<b>-24 387</b>
Investissements directs	2 388	9 072	9 858	3 069	1 323
Investissements de portefeuille	-603	22 327	1 268	-583	6 249
Autres investissements	8 910	-31 718	-974	-18 225	-31 959
<b>Erreurs et omissions nettes</b>	<b>-17 576</b>	<b>-18 224</b>	<b>-17 351</b>	<b>1 152</b>	<b>5 788</b>

Source : IEOM - (1) chiffres révisés

### 1.2.2 Le commerce extérieur en 2015

Le commerce extérieur polynésien se caractérise par un faible taux de couverture, et une balance commerciale déficitaire : les exportations de produits locaux, essentiellement composées de produits perliers, de poisson et de noni, sont insuffisantes pour couvrir nos importations. Les autres produits locaux exportés sont l'huile de coprah, la nacre, la vanille, le monoï, et dans une moindre mesure, la bière locale.

La valeur des importations civiles augmente de 4 % entre 2014 et 2015. Seule la valeur des produits pétroliers baisse de 19 %.

COMMERCE EXTERIEUR					
Unité : millions XPF	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Importations totales (CAF)</b>	<b>159 209</b>	<b>161 989</b>	<b>162 771</b>	<b>158 867</b>	<b>164 714</b>
Importations civiles	153 994	158 536	161 509	158 867	164 714
Importations militaires	5 215	3 453	1 262		
<b>Exportations totales (FAB)</b>	<b>17 953</b>	<b>19 199</b>	<b>15 109</b>	<b>15 316</b>	<b>14 102</b>
Exportations civiles	14 385	12 919	13 593	15 316	14 102
- dont exportations de produits locaux	11 335	11 857	11 910	12 824	12 267
Exportations militaires	3 568	6 280	1 516		
<b>Solde commercial global (export. totales - import.totales)</b>	<b>-141 256</b>	<b>-142 790</b>	<b>-147 662</b>	<b>-143 551</b>	<b>-150 613</b>

Taux global de couverture (%) (export. totales / import. totales)	11,3	11,9	9,3	9,6	8,6
Taux réel de couverture (%) (export. locales / import. civiles)	7,4	7,5	7,4	8,1	7,4

### 1.2.3 Les exportations locales en 2015

La valeur des exportations locales baisse de 4 %. En effet, les hausses de la valeur des exportations de poissons, d'huile de coprah et de noni ne suffisent pas à compenser la diminution des exportations des produits perliers.

EXPORTATIONS LOCALES (Valeur FAB)					
Unité : millions XPF	2011	2012	2013	2014	2015
Perles de culture brutes	7 117,2	6 888,4	7 652,1	8 621,5	6 715,0
Noni	780,9	640,4	457,8	541,2	627,6
Ouvrages en perles	219,5	87,2	111,4	121,9	133,0
Poissons et crustacés	850,8	1 583,2	1 099,5	1 241,3	1 473,5
Nacres	294,6	267,4	249,1	199,0	172,5
Coprah	735,7	711,2	421,0	486,9	691,3
Monoï	257,2	229,3	214,5	256,1	280,8
Vanille	219,2	300,9	315,7	367,5	325,4
Bière	62,4	58,0	55,9	65,7	56,0
Perles de culture travaillées	202,8	190,6	117,6	82,0	134,3
Divers	594,5	900,3	1 215,4	840,6	1 657,0
<b>Total exportations locales</b>	<b>11 334,78</b>	<b>11 856,90</b>	<b>11 910,00</b>	<b>12 823,70</b>	<b>12 266,56</b>

Source : ISPF

### 1.2.4 Le tourisme

C'est un secteur peu diversifié : les cinq pays d'origine (USA, Japon, France, Italie, Australie) représentent plus de 80 % de la clientèle.

L'essentiel des nuitées provient de l'hébergement en hôtel ou en pension. Malgré une satisfaction globalement positive exprimée par les touristes pour la Polynésie française, la destination est pénalisée par le fait que les touristes ne reviennent pas en général.

En cumul depuis janvier 2015, la Polynésie française a accueilli 183 800 touristes, soit une progression de 1,8 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de nuitées touristiques baisse légèrement (- 0,6 %) à 2 618 200 nuitées.

TOURISME						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Nombre de touristes</b>	<b>153 919</b>	<b>162 776</b>	<b>168 978</b>	<b>164 393</b>	<b>180 602</b>	<b>183 831</b>
<b>Durée moyenne de séjour (jours) :</b>						
totale	14,10	14,00	14,1	14,1	14,6	14,2
hôtelière	11,80	11,70	11,7	12	12,8	
<b>Chambres d'hôtels classées</b>	<b>3 027</b>	<b>3 100</b>	<b>2 820</b>	<b>2 658</b>	<b>2 751</b>	
<b>Coefficient de remplissage (%)</b>	<b>52,3</b>	<b>53,7</b>	<b>56,8</b>	<b>60,3</b>	<b>63,0</b>	<b>65,4</b>
<b>Nuitées touristiques</b>	<b>2 166 994</b>	<b>2 280 079</b>	<b>2 376 911</b>	<b>2 311 123</b>	<b>2 632 780</b>	<b>2 618 220</b>
<b>Nuitées hôtelières</b>	<b>1 569 826</b>	<b>1 657 407</b>	<b>1 733 039</b>	<b>1 753 608</b>	<b>1 908 680</b>	
<b>Revenus du tourisme (millions F)</b>	<b>36 000</b>	<b>39 500</b>	<b>40 700</b>	<b>41 200</b>		

Source : ISPF

### 1.2.5 L'inflation

L'indice des prix à la consommation augmente de 0,7 % en décembre 2015 et s'établit à 107,84. Cette évolution est essentiellement portée par la hausse saisonnière des tarifs des transports aériens internationaux. De janvier à décembre 2015, l'indice général est en repli de 0,6 %. Les baisses de prix dans les divisions transports et logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles sont atténuées par l'augmentation des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées et par celle des prix de l'hôtellerie, cafés, restauration. En décembre 2015, l'indice ouvrier progresse de 0,1 %. De janvier à

décembre, il est en repli de 0,3 %. Hors transport aérien international, l'indice général est en baisse de 0,2 % sur un mois (-0,5 % de janvier à décembre).

ÉVOLUTION DES PRIX					
	2011	2012	2013	2014	2015
Indice général des prix <sup>(*)</sup>	106,26	107,57	108,73	108,52	107,84
Evolution des prix		1,3	1,2	-0,2	-0,7

(\*) : base 100 décembre 2007. Indice à fin décembre 2013

Source : ISPF

### 1.2.6 Le marché du travail

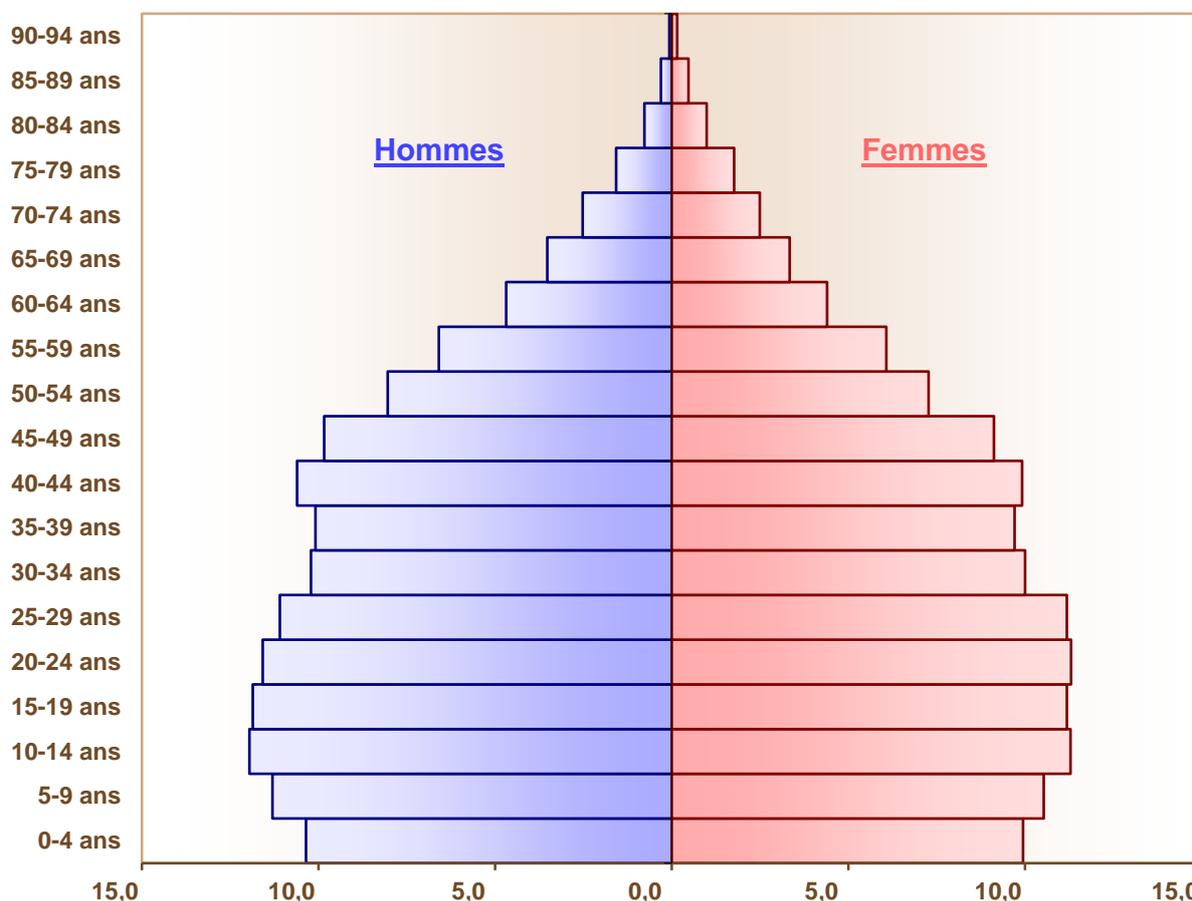
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ							
SECTEUR D'ACTIVITE	2011 (déc)	2012 (déc)	2013 (déc)	2014 (déc)	2015 (oct)	Variations 2015/2014 [en nombre]	Variations 2015/2014 [en %]
Agriculture, sylviculture et pêche	1 760	1 776	1 768	1 789	1 695	-94	-5,25%
<b>Secteur primaire</b>	<b>1 760</b>	<b>1 776</b>	<b>1 768</b>	<b>1 789</b>	<b>1 695</b>	<b>-94</b>	<b>-5,25%</b>
Industries extractives	152	142	133	132	141	9	6,82%
Industrie manufacturière	3 915	3 625	3 618	3 533	3 505	-28	-0,79%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	533	538	568	571	560	-11	-1,93%
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	431	424	456	474	473	-1	-0,21%
<b>Industrie</b>	<b>5 031</b>	<b>4 729</b>	<b>4 775</b>	<b>4 710</b>	<b>4 679</b>	<b>-31</b>	<b>-0,66%</b>
Construction	4 754	4 390	4 234	3 898	4 195	297	7,62%
<b>Construction</b>	<b>4 754</b>	<b>4 390</b>	<b>4 234</b>	<b>3 898</b>	<b>4 195</b>	<b>297</b>	<b>7,62%</b>
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	9 563	9 412	9 219	9 447	8 980	-467	-4,94%
Transports et entreposage	5 675	5 541	5 514	5 626	5 603	-23	-0,41%
Hébergement et restauration	6 673	6 517	6 611	6 842	6 936	94	1,37%
Information et communication	1 153	1 161	1 180	1 182	1 156	-26	-2,20%
Activités financières et d'assurance	1 658	1 660	1 636	1 598	1 561	-37	-2,32%
Activités immobilières	551	780	804	795	730	-65	-8,18%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 595	1 520	1 619	1 691	1 596	-95	-5,62%
Activités de services administratifs et de soutien	2 828	2 785	2 733	2 992	2 960	-32	-1,07%
Administration publique	14 039	13 469	13 217	12 894	12 902	8	0,06%
Enseignement	413	405	470	603	498	-105	-17,41%
Santé humaine et action sociale	3 639	3 655	3 667	3 796	3 759	-37	-0,97%
Arts, spectacles et activités récréatives	436	453	472	480	458	-22	-4,58%
Autres activités de services	1 777	1 766	1 702	1 808	1 821	13	0,72%
Activités des ménages en tant qu'employeurs, activités indifférenciées des ménages en tant que producteur de biens et services pour usage propre	1 580	1 552	1 492	1 424	1 429	5	0,35%
Activités extra-territoriales	0	0	0	0	1	1	

<i>Secteur tertiaire</i>	51 580	50 676	50 336	51 178	50 390	-788	-1,54%
<b>TOTAL</b>	63 125	61 571	61 113	61 575	60 959	-444	0
<b>Evolution annuelle par masse</b>	-1 885	-1 554	-458	462	-616		
<b>Evolution annuelle en %</b>	-2,9%	-2,5%	-0,7%	0,8%	-1,0%		

Source : CPS-ISPF

## 1.3 La démographie

### 3.1.1 La pyramide des âges



Source : ISPF - recensement de la population 2012 (publication du 23-11-2013)

Le recensement de la population est une opération réglementaire et obligatoire qui est réalisée tous les cinq ans sous la responsabilité de l'Etat, dans tous les territoires de la France.

Par décret n° 2012-1454 du 24 décembre 2012 authentifiant les résultats du recensement de la population effectué en Polynésie française en 2012, la population municipale de la Polynésie française est arrêtée à 268 270 habitants et la population totale à 274 217 habitants.

Depuis 2007, la population a augmenté de 8 500 personnes, soit 1 700 personnes par an ou une progression annuelle de 0,6 % (le taux de croissance annuelle était de 1,2 % entre 2002 et 2007).

La pyramide des âges présente une base rétrécie et un sommet élargi, indiquant la fin de la transition démographique : la population vieillit.

Le recensement de 2012 met en exergue un déficit migratoire sans précédent (1 500 départs par an contre 200 auparavant) par rapport au recensement de 2007. Les premières pistes d'explication seraient la baisse des contingents militaires à l'arrivée, et pour ce qui concerne les départs de la classe d'âge des 15-24 ans, la poursuite des études et le travail à l'étranger. D'où une population bien plus faible que prévue.

La population se répartit de la manière suivante sur le territoire de la Polynésie française : 75 % aux îles du Vent, 13 % aux îles sous le Vent, 6 % aux Tuamotu-Gambier et 3 % respectivement aux Australes et aux Marquises.

La décohabitation se poursuit (3,6 personnes par logement contre 4,7 en 1988) et l'habitat collectif progresse à Tahiti, 12 % des habitants logent dans un immeuble contre 9 % il y a 5 ans.

### 3.1.2 Quelques traits marquants de la démographie en 2014

PRINCIPAUX INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES ANNUELS DE LA PF					
	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Population au 1<sup>er</sup> janvier (en milliers)</b>	<b>266,0</b>	<b>267,7</b>	<b>269,2</b>	<b>270,5</b>	<b>271,8</b>
Population moyenne de l'année (en milliers)	265,0	266,8	268,4	269,8	271,1
<b>Naissances vivantes enregistrées</b>	<b>4 580</b>	<b>4 375</b>	<b>4 296</b>	<b>4 203</b>	<b>4 161</b>
Taux brut de natalité (‰) (a)	17,2	16,3	16,0	15,5	15,3
<b>Décès enregistrés</b>	<b>1 261</b>	<b>1 242</b>	<b>1 360</b>	<b>1 441</b>	<b>1 424</b>
Taux brut de mortalité (‰) (c)	4,7	4,6	5,1	5,3	5,2
<b>Solde du mouvement naturel</b>	<b>3 318</b>	<b>3 133</b>	<b>2 936</b>	<b>2 762</b>	<b>2 737</b>
Taux d'accroissement naturel (‰)	12,5	11,7	10,9	10,2	10,1
<b>Nombre de décès d'enfants de moins d'un an</b>	<b>25</b>	<b>20</b>	<b>31</b>	<b>37</b>	<b>28</b>
Taux de mortalité infantile (‰) (d)	5,5	4,6	7,2	8,8	6,7
<b>Nombre de mariages</b>	<b>1 331</b>	<b>1 431</b>	<b>1 699</b>	<b>1 474</b>	<b>1 480</b>
Taux brut de nuptialité (‰) (j)	5,0	5,4	6,3	5,5	5,5
<b>Espérance de vie des hommes</b>	<b>72,9</b>	<b>73,9</b>	<b>73,3</b>	<b>72,9</b>	<b>73,8</b>
<b>Espérance de vie des femmes</b>	<b>78,0</b>	<b>78,7</b>	<b>78,2</b>	<b>77,4</b>	<b>78,0</b>

Source : ISPF

(a) Taux brut de natalité : Rapport des naissances vivantes à la population moyenne

(c) Taux de mortalité : Rapport des décès à la population moyenne

(d) Taux de mortalité infantile : Rapport des décès d'enfants âgés de moins d'un an aux naissances vivantes

(j) Taux brut de nuptialité : Rapport des mariages à la population moyenne

L'accroissement de la population est toujours tiré par la natalité, favorisée par une structure par âges propice, mais ralenti par un déficit migratoire historiquement élevé. L'accroissement de la population est beaucoup plus faible qu'au cours des années 90 où la croissance atteignait 1,9 % par an en moyenne.

Le nombre de naissances, qui était relativement stable entre 2003 et 2010 autour de 4 500 naissances par an, est en baisse depuis 2011. Cette diminution des naissances s'explique par l'émigration de jeunes adultes et surtout par la baisse progressive de la fécondité qui est sous le seuil des 2 enfants par femme avec 1,96 enfant par femme en âge de procréer. La fécondité est ainsi à niveau légèrement inférieur à celle de la métropole, alors qu'elle était deux fois supérieure il y a deux générations.

En 2014, 1 424 personnes résidentes sont décédées. Ce nombre est, après le record de l'année 2013, le plus haut depuis 1945.

Avec 28 décès d'enfants de moins d'un, la mortalité infantile est au niveau de la moyenne des dix dernières années. Après avoir fortement diminué jusqu'en 2000, elle remonte sur les dernières années à des valeurs près de deux fois supérieures à celles la France métropolitaine (qui enregistre 3,6 décès pour 1000 naissances en 2014).

Le mariage intervient globalement de plus en plus tard dans la vie des couples. En 2014, les femmes se marient pour la première fois en moyenne à 33 ans et les hommes à 36 ans.

Si la durée de vie moyenne a régulièrement augmenté pendant dix ans de quatre mois par an jusqu'en 2011, elle stagne depuis 2012 du fait d'une mortalité plus importante. L'espérance de vie en P.F. reste inférieure à celle de la métropole qui continue de progresser (79,3 ans pour les hommes et 85,5 ans pour les femmes en 2014).

## 1.4 La protection sociale

La protection sociale a été peu à peu étendue à l'ensemble de la population en Polynésie française.

Ainsi, le régime de retraite des salariés a été mis en place en 1968, tandis que la protection sociale généralisée (PSG) est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1995, avec notamment l'extension aux personnels fonctionnaires de l'Etat de l'assurance maladie, et l'instauration du régime de solidarité territorial (RSPF), avec couverture maladie et minimum vieillesse, au profit de la population non ressortissante d'un autre régime : salarié (RGS), non salarié (RNS), fonctionnaire de l'Etat (SS).

Les prestations recouvrent 6 branches: santé (maladie et accident du travail), famille, vieillesse, handicap et action sociale.

En 2015, les prestations Santé et Vieillesse représentent encore 81 % (94,4 milliards XPF) des dépenses totales (116,2 milliards XPF).

Les ressources se sont élevées en 2015 à 113,3 milliards XPF dont 74 % proviennent des cotisations (83,3 milliards XPF). Par rapport à l'année précédente, la progression des cotisations (+2,9 milliards XPF) et le retour de la participation de l'Etat au financement du RST (1,4 milliard XPF) compensent la diminution des recettes fiscales (-2,7 milliards XPF) et de la participation du Pays (-828 millions XPF). La forte chute des autres produits (-9 milliards XPF) explique en grande partie la diminution du total des ressources 2015 de plus de 8 milliards XPF par rapport à 2014.

Avec des dépenses totalisant 116,2 milliards XPF, l'année 2015 se solde par un déficit prévisionnel de près de 3 milliards XPF qui s'explique notamment par la chute des autres de produits.

On note une forte augmentation du nombre de bénéficiaires au RSPF (+1 249 bénéficiaires) en 2015.

<b>LA PROTECTION SOCIALE EN PF</b>					
<b>Nombre de bénéficiaires de la PSG</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
RGS	155 909	153 760	153 152	157 877	157 078
RSPF	68 106	71 606	74 552	71 825	73 074
RNS	14 869	14 379	14 103	14 263	14 698
Sécurité sociale métropolitaine	26 240	25 817	25 714	26 056	25 979
<b>Total bénéficiaires de la PSG</b>	<b>265 124</b>	<b>265 562</b>	<b>267 521</b>	<b>270 021</b>	<b>270 829</b>
<b>Nombre de cotisants</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
RGS : nombre de salariés (moyennes mensuelles)	61 500	60 000	59 155	58 700	59 500
RNS (moyennes annuelles)	10 400	10 200	10 264	10 070	10 713
<b>Totaux</b>	<b>71 900</b>	<b>70 200</b>	<b>69 419</b>	<b>68 770</b>	<b>70 213</b>
<b>Evolution des ressources et des charges de la PSG <sup>(*)</sup></b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Cotisations	72 622	71 831	75 539	80 391	83 333
Participation du Pays	9 744	10 606	6 010	2 567	1 739
CST et taxe de solidarité	16 798	16 342	10 010		
FELP à partir de 2013	0	0	10 517	26 866	24 131
Etat	0	0	0	0	1 432
Autres produits (dt reprises sur amort. et prov.)	7 773	9 278	9 620	11 741	2 656
<b>Total des ressources</b>	<b>106 937</b>	<b>108 057</b>	<b>111 696</b>	<b>121 565</b>	<b>113 291</b>
Maladie / Accident du travail	52 768	51 930	51 920	51 329	51 505
Retraite	35 657	37 973	40 465	41 960	42 896
Famille	7 697	7 636	7 693	7 758	7 060
Action sociale	3 379	3 480	4 645	3 150	2 752
Handicap	4 617	4 562	4 822	4 883	5 074
Autres (dont frais de gestion CPS et DAP)	8 109	8 474	8 668	11 780	6 962
<b>Total des charges</b>	<b>112 227</b>	<b>114 055</b>	<b>118 213</b>	<b>120 860</b>	<b>116 249</b>
<b>Frais de gestion CPS</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Total charges d'exploitation <sup>(*)</sup>	4 624	4 540	4 501	4 548	4 561
dont charges de personnel <sup>(*)</sup>	3 400	3 452	3 429	3 546	3 468
<b>Effectif de la CPS</b>	<b>477</b>	<b>477</b>	<b>480</b>	<b>472</b>	<b>477</b>

Source : CPS



## **2 ACTIVITE DU GOUVERNEMENT – LES POLITIQUES SECTORIELLES**



## **2.1 Président de la Polynésie française, en charge de l'égalité des territoires, du partenariat avec les collectivités, du développement des archipels, des postes et télécommunications, des affaires internationales et intérieures, ainsi que du développement de l'agriculture et de l'artisanat.**

### **Au titre des postes et des télécommunications :**

Dans le domaine des postes et télécommunications, la séparation des fonctions de tutelle de l'opérateur public et de celles touchant à la régulation économique entre les différents opérateurs du secteur des télécommunications a été effectuée en 2015, une distinction stricte recommandée par la Chambre territoriale des comptes dans son rapport sur la gestion du secteur par le pays de 2008 à 2014. Ceci met donc fin à toute confusion des fonctions du Pays dans un contexte concurrentiel du marché des télécommunications. La poursuite des travaux portant sur la fixation de différents tarifs d'interconnexion, même si elle se réalise dans un climat très conflictuel, inhérent à tout système nouvellement concurrentiel, permet progressivement de poser les bases d'un jeu plus structuré et plus équilibré.

Les règles de fonctionnement de l'Office des postes et télécommunications (OPT) ont été modifiées et simplifiées dans le but d'optimiser la gouvernance de cet établissement public à caractère industriel et commercial. Les principales modifications sont les suivantes : un seul organe exécutif assuré par le président-directeur général, une nouvelle répartition des attributions entre le conseil d'administration et le président-directeur général, une clarification des modalités relatives à la représentation de l'OPT et de ses filiales. Ces évolutions ont été rendues nécessaires par la nécessité d'une reprise en main de la gouvernance du groupe devant la dégradation des résultats financiers de l'entreprise, celle-ci prise en étau entre une concurrence de plus en plus agressive, une stagnation des recettes d'exploitation et des charges devenues trop lourdes.

Tous ces paramètres ont conduit à la mise en place d'une stratégie de développement de long terme pour chaque branche de l'entreprise, avec plusieurs chantiers techniques, économiques, organisationnels ou sociaux à réaliser pour restaurer la rentabilité de l'entreprise sans sacrifice des lourds investissements d'avenir que représentent notamment la mise en place, d'une part, d'une extension du câble sous-marin *Honotua* vers les archipels des îles Marquises et vers celui des îles Tuamotu et Gambier et, d'autre part, la pose d'un nouvel accès régional par câble sous-marin permettant la sécurisation de la desserte même de la collectivité.

Du fait de l'évolution des technologies et des besoins des acteurs socio-économiques, l'OPT doit adapter son réseau technique et commercial pour offrir des prestations performantes à un coût abordable pour assurer ses missions de service public, d'une part, et, d'autre part, offrir des produits et des services à valeur ajoutée. Des actions commerciales ont été mises en œuvre en 2015, notamment par la réorganisation des équipes commerciales, l'amélioration des services aux clients, la commercialisation de nouvelles offres, telles que la refonte tarifaire de l'offre professionnelle Prolan, les offres de tarifs de gros pour les opérateurs, comme l'accès au réseau fibre, l'exclusivité commerciale de la distribution du *Li-Fi* dans le Pacifique et le lancement des offres *multiplay* Internet (téléphonie sur IP, internet et audiovisuel).

Les opérations des réseaux de télécommunications ont été importantes. Il s'agit des opérations techniques liées à la mission de service public, la nécessaire mise à niveau des équipements d'infrastructures en procédant à l'augmentation de capacités sur le câble international *Honotua* et sur le câble domestique Tahiti-Moorea et Iles sous le vent, le lancement d'appel d'offres pour l'augmentation des capacités satellites du réseau Polysat et la sécurisation des infrastructures sensibles.

De plus, une tête de réseau audiovisuel a été construite sur le site de Papenoo. Elle permet de réduire les charges d'exploitation du bouquet de chaînes commercialisé par Vini, d'alimenter les radios, d'assurer la diffusion des programmes TV et d'offrir de nouveaux services sur internet sur l'ensemble des réseaux existants (cuivre, fibre optique, satellite).

En 2015, un volume de 26 millions d'objets a été traité par la poste polynésienne, dont 62% pour le courrier domestique. La poste polynésienne s'est attachée à développer son chiffre d'affaires en dynamisant ses forces commerciales, en diversifiant ses revenus, en proposant des services dématérialisés pour une poste polynésienne numérique. La réalisation sur le site de l'aéroport de Tahiti – Faa'a d'un nouveau bâtiment dédié à l'accueil des services postaux, conjointement avec le siège de la compagnie Air Tahiti Nui, permettra une amélioration du service rendu.

L'OPT assure pour le compte de l'Etat sans compensation financière, via le Centre des comptes chèques postaux l'accessibilité aux services bancaires pour les habitants des archipels éloignés. La prise en compte des aspects réglementaires a concerné la mise en place du renforcement de la lutte contre le blanchiment d'argent, la suppression du service IFS (*International financial service*), la fiabilisation et la mise aux normes de la filière chèques ainsi que la prise en compte de l'accord de modération des tarifs et services bancaires.

-----

## Au titre de l'agriculture :

Au cours de l'année 2015, la politique agricole du gouvernement s'est structurée autour de cinq grands axes :

- tendre vers la souveraineté alimentaire de la collectivité ;
- répondre aux attentes des citoyens et des consommateurs ;
- maintenir l'attractivité des activités agricoles et forestières dans l'ensemble des zones rurales du territoire ;
- moderniser l'environnement institutionnel de l'agriculture ;
- Relancer de la production de vanille de Tahiti.

### I - Aller vers la souveraineté du pays dans le domaine agricole

L'un des objectifs prioritaires de la politique agricole est de créer les conditions favorables à une augmentation de l'offre de produits agricoles locaux. Cet objectif passe par :

- *un accès plus facile et durable des agriculteurs au foncier* par l'aménagement de terres domaniales à vocation agricole et leur location à des porteurs de projet sous la forme de lots agricoles. Les travaux d'aménagement (travaux de défrichage, de bornage, création ou réfection de pistes de desserte agricole et d'ouvrages hydrauliques) ont permis l'aménagement du nouveau domaine agricole d'Afaahiti à Tahiti (22 lots représentant 27,5 ha), la réalisation d'un réseau hydraulique sur le lotissement Matavai à Tubuai, la résorption des désordres hydrauliques du réseau d'eau du domaine de Taravao, ainsi que l'entretien de plusieurs lotissements aux IDV, ISLV et Marquises. Au 31 décembre 2015, le SDR gérait 28 lotissements agricoles dans les archipels des Iles du vent (13), des Iles sous le vent (8), des Australes (4) et des Marquises (3), représentant 583 lots sur une superficie de 872,76 ha.

- *le soutien financier à l'équipement et à l'installation en agriculture. Les subventions dont peuvent bénéficier les agriculteurs, éleveurs et groupements agricoles pour réaliser leur installation et financer leurs équipements ou l'aménagement de leurs parcelles relèvent de deux dispositifs d'aides :*

- le dispositif *Aide à la Relance de l'Agriculture (ARA)*: en 2015, 104 dossiers d'aide ont été engagés pour un montant de 114 769 003 FCP. Le montant des subventions versées aux agriculteurs et à leurs groupements s'est élevé à 23 337 940 FCP ;
- le programme de soutien à l'installation de jeunes en agriculture au travers de l'opération groupée d'aménagement foncier (OGAF) : le montant du budget de cette opération, qui s'étend sur la période 2013-2016, s'élève à 81 786 300 FCP répartis en 10 actions. La participation de la Polynésie française est conventionnée à hauteur de 52 920 000 FCP dont 22 200 000 FCP pour le service public de l'agriculture. 24 jeunes ont été installés de 2013 à 2015. En 2015 ont été organisées des formations technico-économiques, principalement en apiculture, pour un montant de 5 165 000 FCP.

- *les aides financières à la production.*

- ces aides concernent principalement la filière viande bovine. Elles prennent la forme d'une aide économique, le « *versement aux bouchers abatteurs* », destinée à compenser le prix de vente réglementé de la viande bovine locale aux éleveurs. En 2015, les aides versées aux bouchers abatteurs au titre de ce dispositif se sont élevées à 37 813 966 FCP. Ces aides sont justifiées par l'intérêt que représente cette production aux plans social (maintien des exploitants dans les archipels) et environnemental (entretien des paysages par les troupeaux). Elles ont un impact relativement positif sur le maintien du cheptel bovin local mais limité sur le taux de couverture de la consommation de viande bovine en Polynésie française par la production locale qui reste inférieure à 2%.
- par ailleurs, un programme de soutien à la relance de l'apiculture a été engagé ; il prend la forme de contrôles des importations de miel, de plans de surveillance et de lutte contre les maladies des abeilles, notamment la loque américaine, de soutien à l'assainissement des ruchers (Tubuai) ainsi que de sessions de formation en partenariat avec la chambre de l'agriculture et le centre de formation et de promotion professionnelles agricoles (CFPPA) de Moorea. L'arrêté n° 1404/CM du 19 septembre 2012 ayant rendu obligatoire la déclaration des ruchers, 85 nouveaux apiculteurs représentant 261 ruchers ont été déclarés en 2015.

- *la mise à disposition de matériel génétique* (plants fruitiers et animaux reproducteurs). Dix-sept pépinières sur l'ensemble de la Polynésie et deux stations d'élevage bovin (Tahiti et Moorea) permettent de diffuser aux agriculteurs et aux éleveurs du matériel végétal et des animaux reproducteurs destinés à améliorer la qualité de la production. La mise à disposition de ces plants et de ces animaux intervient moyennant le versement d'un prix de cession fixé réglementairement. Les pépinières des IDV (Papara et Moorea), Raiatea et celles des îles Marquises ont vendu 14 365 plants pour un montant de recettes de 5 707 000 FCP. Les stations d'élevage de Taravao et de Moorea ont vendu 34 bovins pour un montant de 1 081 695 FCP.

- *la recherche agronomique pour le développement* : les activités de recherche agronomique ont porté sur :

- une campagne d'analyse de résidus de pesticides ;
- la conservation, la multiplication et le sevrage du matériel génétique des espèces amyliacées polynésiennes : uru, taro, tarua, igname, banane plantain, patate douce ;

- la caractérisation morphologique des plants de bananiers de la collection taxonomique de Bioversity International ;
- des essais de méthodes de lutte biologique contre les virus de la tomate TYLCV et sur les variétés de tomate tolérante au TYLCV et leur qualité physico-chimique ;
- des essais variétaux préliminaires sur la pomme de terre, la carotte de fin de saison, le melon, le poivron de couleurs ;
- la poursuite des activités entomologiques : production et lâchés de micro-guêpes parasitoïdes pour la lutte contre les nuisibles des cultures et le *Brontispa*, insecte prédateur du cocotier.

## **II - Répondre aux attentes des citoyens et des consommateurs**

- en protégeant la Polynésie française contre l'introduction et la propagation de pestes et de maladies nuisibles à l'agriculture et à l'élevage

- par des contrôles phytosanitaires aux frontières. En 2015, 11 030 certificats d'inspection pour les marchandises importées (8 024 en 2014) et 501 permis d'importation pour des végétaux (568 en 2014) ont été délivrés. 108 opérations de saisies de végétaux et produits végétaux dont 96 sur des colis postaux ont été enregistrées à la suite d'infractions constatées à la réglementation phytosanitaire. Le nombre de navires arraisonnés et inspectés dans le cadre du contrôle des liaisons internationales s'est élevé à 368 (376 en 2014). dont 69 ont fait l'objet d'un traitement de désinsectisation à l'arrivée Cette mesure préventive concerne particulièrement les bateaux en provenance de pays infestés par les insectes xylophages du cocotier dont la présence n'est pas encore constatée en Polynésie française. A l'aéroport international de Tahiti, 1 296 vols internationaux ont été arraisonnés et contrôlés.
- par des contrôles phytosanitaires à l'intérieur du pays. Le contrôle destiné à empêcher ou à contenir la propagation sur le territoire d'organismes nuisibles à l'agriculture repose sur des actions de police qui s'exercent sur le trafic des passagers et des marchandises entre les îles de la Polynésie française. En 2015, 8 082 vols domestiques (Air Tahiti, trafic privé civil et militaire) ont fait l'objet de contrôles au départ de Tahiti (8095 en 2014) ; 6 200 certificats d'inspection ont été délivrés pour le transport de végétaux, produits végétaux et autres produits (terre végétale et fiente de poule) à destination des îles périphériques de Tahiti (6 475 en 2014) ;
- par la veille et la prophylaxie zoo-sanitaires des animaux de rente : l'introduction d'animaux domestiques et d'élevage en Polynésie française a fait l'objet de 149 autorisations d'importation (160 en 2014). Dans le cadre du contrôle du transport inter-îles des animaux, afin d'éviter l'extension de la babésiose bovine, 652 autorisations d'embarquement ont été délivrées (917 en 2014), les traitements antiparasitaires dans le cadre du contrôle de la diffusion de la babésiose bovine ont été restreints aux ruminants et équidés à partir du 22 octobre 2015.
- par le contrôle de l'importations des animaux et des produits alimentaires d'origine animale : ce contrôle porte d'une part sur la qualité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale importées en Polynésie française (en 2015, 427 refus d'admission ont été établis dont 130 concernant l'introduction de miel contre 482 refus en 2014 dont 78 concernant le miel), d'autre part sur l'importation des animaux domestiques et d'élevage (158 autorisations pour l'introduction de chats et de chiens, 13 chevaux, 38 558 poissons d'aquarium et 291 030 poussins de 1 jour).

-en protégeant la santé des consommateurs et des citoyens

- par le contrôle des établissements et installations de production primaire : l'abattage des animaux à l'abattoir de Tahiti permet de réaliser l'inspection sanitaire des viandes et un contrôle des conditions d'abattage dans cet établissement. En 2015, ces deux activités ont mis en évidence un nombre de certificats de saisies en hausse par rapport à 2014 (274 en 2015 contre 256 en 2014). En dehors de l'abattoir, deux postes d'inspection à Pirae et à Papara permettent d'estampiller les viandes foraines et les animaux abattus par des éleveurs dans le cadre des dérogations prévues par la réglementation (porcelets, poulets) ou ceux que l'abattoir ne prend pas en charge (lapins, canards). Par ailleurs, 6 établissements de conditionnement d'œufs ont été inspectés (5 en 2014) ;
- par le contrôle des produits de la pêche : le contrôle des débarquements de poissons congelés destinés à l'exportation ont permis de délivrer 1 404 certificats d'exportation (1 196 en 2014) correspondant à 1 593, 6 tonnes de poissons.
- par les actions de lutte contre les zoonoses : la surveillance des élevages n'a mis en évidence aucune exploitation avicole infectée de *Salmonella* Enteritidis et de *Salmonella* Typhimurium, indiquant une situation stable par rapport à 2014. En revanche, la brucellose porcine continue à sévir dans les élevages avec 28 foyers répertoriés (28 en 2014), justifiant de nombreuses actions d'information à la conduite des élevages. Dans le cadre de la lutte contre la leptospirose, une étude confiée à l'ILM montre que les cas humains seraient liés à l'infection chez les chiens et les rats et non chez les porcs et le rapport sérologique indique que les 2/3 des porcs ont des anti-corps contre le virus de l'hépatite E. Le génotypage est prévu en 2016 pour vérifier le lien entre les infections porcine et humaine ;
- par le contrôle de l'importation, de la vente et de l'utilisation des pesticides : la commission des pesticides a procédé à l'homologation de 4 nouvelles substances actives (3 en 2014) et au retrait de 8 substances actives (16 en 2014). Elle a donné un avis favorable à l'agrément de 5 nouveaux établissements autorisés à importer et à

commercialiser des produits pesticides (3 en 2014). Aucun retrait d'agrément n'a été enregistré (2 en 2014). Par ailleurs, dans le cadre de l'application de la réglementation sur les pesticides, 1 session de formation portant sur l'utilisation des pesticides a été organisée à l'attention des manipulateurs privés (3 en 2014). A l'issue de cette formation, le certificat d'aptitude à la vente et à l'utilisation des pesticides en qualité de professionnels a été délivré à 11 récipiendaires (33 en 2014).

### **III - Maintenir l'attractivité des activités agricoles et forestières dans l'ensemble des zones rurales du territoire**

La politique agricole vise à créer les conditions du développement des productions agricoles et des activités agro-alimentaires et forestières des îles périphériques de Tahiti.

L'action du service public répond à cinq objectifs :

*-favoriser la commercialisation des produits agricoles locaux*, notamment ceux des archipels éloignés de Tahiti par l'acquisition de structures et d'équipements de stockage, de conservation et de conditionnement des produits agricoles dans les îles périphériques de Tahiti : en 2015, l'opération d'aménagement et d'équipement du hangar agricole de Tubuai, engagée en 2012 dans le cadre d'un programme co-financé par l'Etat et la Polynésie française, a été achevée par l'acquisition de chambres froides, de conteneurs frigorifiques, caisses palettes, d'un chariot élévateur 16t et d'une centrale photovoltaïque 59.2 Kwc, pour un montant de dépenses de 83 907 500 FCP. Ces investissements structurants ont largement contribué à l'augmentation importante de la production de carottes qui a atteint 650 tonnes en 2015 contre 400 tonnes en moyenne les années précédentes ;

*-soutenir les projets d'activités agroalimentaires* par des conseils techniques, le transfert de technologie et la mise à disposition des porteurs de projets d'équipements d'agro-transformation : c'est dans le cadre de cette démarche qu'ont été réalisés la rénovation et l'équipement technique d'un bâtiment domanial situé à Raiatea (dépenses :13 957 632 FCP) et dont l'exploitation fera l'objet d'un appel à candidatures pour une activité d'agro-transformation qui contribuera à la valorisation des produits vivriers des Iles sous le vent.

*-contribuer à la politique publique en faveur de la filière cocotier*. Les programmes conduits sous l'égide du ministère de l'agriculture ont pour but d'accroître le potentiel de production de coprah en assurant le remplacement des cocoteraies âgées, en réhabilitant les plantations abandonnées et en diffusant les techniques culturales les mieux adaptées à l'amélioration de la productivité. En 2015, une soixantaine de coprahculteurs et d'associations ont bénéficié d'équipements (séchoirs à coprah), de matériel (rouleaux d'aluminium destinés à la fabrication de bagues de cocotiers) et d'engrais à prix subventionné. Le programme de soutien à la régénération de la cocoteraie a, par ailleurs, été complété par un dispositif d'aides financières à la plantation de nouveaux cocotiers. Enfin, les missions des agents vulgarisateurs du service public de l'agriculture complètent la mise en oeuvre dans les archipels périphériques de Tahiti du programme de régénération par des conseils techniques pour la réalisation de pépinières dont la gestion est assurée par des associations.

*-valoriser le patrimoine sylvicole de Polynésie*, créateur de richesses et d'emplois dans les archipels. La politique agricole répond à des objectifs d'entretien, d'exploitation et de développement durable de la ressource.

- la ressource forestière fait l'objet d'un programme annuel d'entretien qui donne lieu à la réalisation de travaux de sylviculture (travaux d'éclaircie sur 37,5 ha de pins des Caraïbes et de 76,9 ha de plantations de bois d'ébénisterie) et de travaux d'entretien ou de création de pistes forestières (44,8 km de pistes entretenues et 0,250 km de pistes nouvelles) ;
- des appels à candidatures sont lancés pour la mise en vente à des exploitants de bois sur pied de pins des Caraïbes arrivé à maturité : 15 500 m<sup>3</sup> ont ainsi fait l'objet d'autorisations d'exploitation pour la période 2016-2020, dont 8 000 m<sup>3</sup> aux Iles Marquises et 7 500 m<sup>3</sup> aux Iles Australes
- enfin, la réalisation d'inventaires et de diagnostics des peuplements de pins (aux Marquises et aux Australes en 2015) et l'élaboration de plans de gestion des massifs forestiers (Moorea et Tubuai en 2015) constituent des outils indispensables de programmation pour assurer la gestion durable du patrimoine forestier ;

*-contribuer à la promotion des produits agricoles locaux* par la participation à l'organisation et au financement de diverses manifestations (foire agricole de Tahiti, Floralties, festival du *uru*) et le soutien financier à l'organisation de foires agricoles par des associations dans les îles périphériques de Tahiti (montant des dépenses : 46 504 364 FCP).

### **IV - Moderniser l'environnement institutionnel de l'agriculture**

La politique agricole s'inscrit dans la démarche d'amélioration de l'action publique. Les principaux efforts de rationalisation portent sur les points suivants :

*-l'élaboration et la mise en oeuvre d'outils d'aide à la décision et à la programmation :*

- la réalisation des statistiques agricoles fait l'objet de l'édition et de la diffusion d'un bulletin annuel qui représente une source d'informations indispensable sur la production agricole commercialisée et son évolution ;
- les données du recensement général de l'agriculture (RGA), réalisé en 2012, ont été publiées et diffusées sous forme de brochures (montant de dépenses de 212 587 FCP) ;

- la mise en place d'un système d'information agricole (SIA) a fait l'objet d'un marché public ; les dépenses réalisées en 2015 s'élèvent à 23 853 054 FCP. L'objectif du SIA est d'agrèger toutes les informations liées à l'agriculture (données du RGA, éléments cartographiques du système d'information géographique (SIG), statistiques agricoles, dispositifs d'aides à l'agriculture, registre de la chambre de l'agriculture, etc) dans une base de données commune informatisée permettant à des utilisateurs institutionnels et professionnels authentifiés d'alimenter le serveur et hébergeant un site Web interactif accessible au public ;
- les plans de campagne des productions agricoles, élaborés en 2011, ont été actualisés : ils constituent la contribution du service public à la démarche d'organisation des flux de distribution des produits agricoles locaux, mission confiée la société Kai Hotu Rau, redynamisée en 2015 grâce au soutien financier des pouvoirs publics.

*-la modernisation des procédures de gestion du service public de l'agriculture* : le service du développement rural a participé à la démarche d'élaboration des projets de service de l'administration. La réalisation de cet objectif passe, notamment, par la réorganisation du service et par l'élaboration et la mise en œuvre de tableaux de bord dans les activités prioritaires ;

*-la modernisation du service public de l'agriculture* : le projet de réforme porte à la fois sur la mise en place d'une nouvelle organisation des entités qui concourent à la mise en œuvre de la politique agricole (SDR – EPIC Vanille – CAPL) et à la redéfinition du périmètre de leurs missions. Pour le SDR, la réflexion a conduit à l'élaboration d'un projet visant à réduire le nombre d'unités de travail de ce service dans le respect des dispositions encadrant la déconcentration administrative.

## **V - Relancer la production de vanille de Tahiti**

La production de vanille mûre s'élève à 13.3 tonnes en 2015, générant une valeur de 123.5 millions de francs pacifiques répartis entre 379 producteurs en production, cultivant 37 hectares sur les 71 hectares potentiellement en production.

La récolte de vanille mûre de l'année 2015 se caractérise par une importante baisse du volume produit par rapport à 2014 (-56%), dans toutes les zones de production mais avec plus ou moins d'ampleur. La baisse générale de la productivité observée dans toutes les îles et dans les deux modèles de production, imputable au climat, explique en grande partie cette chute.

Une régression des surfaces productives et du nombre de tuteurs productifs, principalement dans les plantations sous ombrière, vient également accentuer cette chute de la production. Elle est la conséquence de la régénération des vanilliers, promue par l'établissement Vanille de Tahiti en tant que préalable nécessaire à la reprise de la production dans les plantations sous ombrière installées massivement il y a 10 ans.

Une des conséquences de cette chute de la production est la forte augmentation du prix du kilo de vanille mûre (+ 34%). Cette compétition accrue entre acheteurs a favorisé le développement du marché informel puisque les ventes de vanille mûre en dehors du circuit légal sont estimées à 2.1 tonnes (déduction faite des productions non déclarées qui auraient pu être gardées par des producteurs détenteurs du brevet de préparateurs).

Le manque à gagner découlant de cette chute de production est considérable : 60 millions de francs pacifiques. Par contre, les producteurs en production étant moins nombreux cette année, cette diminution du chiffre d'affaire global a peu d'impact à l'échelle individuelle.

Enfin et surtout, on constate une répartition particulièrement inégale de la valeur créée ; ainsi c'est seulement une poignée de producteurs qui contribue fortement à la production de vanille mûre polynésienne (36 producteurs à l'origine de 50% de la production de vanille mûre, 31% des producteurs en production à l'origine de 80% de la production).

### ➤ Dispositif d'aide à l'acquisition d'ombrière.

81 dossiers ont été instruits grâce au concours des agents du pôle production. Chaque porteur de projet a en effet fait l'objet d'une enquête de terrain afin de connaître son profil et les caractéristiques techniques du terrain d'implantation.

42 aides équivalant à un montant total de 58 290 000 F CFP ont été attribuées lors de la commission d'attribution des aides du 23 juin 2015. Suite à l'alerte cyclonique, l'installation des structures a été décalée et est prévue pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2016.

### ➤ Installation de l'ombrière du Fare Vanira de Tahiti.

Les agents du pôle production ont monté l'ombrière du Fare Vanira de Tahiti. Cette structure permettra de fournir des lianes aux demandeurs des Îles du Vent dans les années à venir et servira également d'ombrière de démonstration.

### ➤ Cartographie des plantations de vanille.

377 plantations de vanilles ont été géo référencées (50% des plantations). Cette campagne permet entre autre de mettre à jour les données de chaque plantation (surface, nombre de tuteurs).

- Etude « Evaluation de l'absorption et de l'assimilation de nutriments de Vanilla xtahitensis pour une intensification durable de la production de vanille en Polynésie française ».

Les résultats de l'étude menée tout au long de l'année 2014 ont été finalisés. Les équipes de production et du laboratoire travaillent actuellement à la finalisation d'un protocole de test de formulations fertilisantes qui seront évaluées in situ dans la plantation P2 du site de Hamoa. Le démarrage des tests est prévu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

- Etude « Typologie des vaniculteurs de Polynésie française ».

Les agents du pôle production ont participé à la réalisation de l'étude « Typologie des vaniculteurs de Polynésie française » menée par Léa LECOMTE de l'ENITA de Bordeaux et dont les résultats sont consultables à l'EVT.

-----

### **Au titre de l'artisanat :**

L'artisanat constitue un secteur d'activité dont le potentiel économique est élevé, et encore insuffisamment exploité aujourd'hui. Les productions artisanales constituent en effet une source substantielle de revenus pour un grand nombre de nos concitoyens, notamment dans les archipels éloignés. La vitalité de ce secteur contribue ainsi au maintien des populations dans leurs îles, en leur procurant une activité rémunératrice, tout en assurant le maintien des traditions et un lien social essentiel au sein des communautés.

La politique sectorielle en matière d'artisanat s'est inscrite en 2015 dans continuité de la promotion et de la professionnalisation du secteur.

Au titre de la promotion, l'administration a mis en place un calendrier des manifestations artisanales et poursuivi son action d'assistance financière à l'organisation et à la mise en place des manifestations artisanales. Vingt manifestations artisanales ont bénéficié de subventions du Pays pour leur organisation et/ou pour leur communication pour un total de 35 369 386 F CFP. Quatre événements n'ont pu avoir d'aide financière du Pays.

Ces vingt-quatre manifestations avec l'activité des sept centres artisanaux de la Polynésie française ont totalisé la vente recensée de 31 366 produits artisanaux et ont généré ainsi un chiffre d'affaires global de 256 125 366 F CFP, soit une augmentation de 6 205 041 FCFP (environ + 2.42%) par rapport à 2014.

#### Au titre de la professionnalisation de la filière :

La professionnalisation du secteur de l'artisanat traditionnel d'artisan a été poursuivie. En effet, par sa diversité et compte tenu de sa dynamique et de sa croissance, l'artisanat est le secteur de l'auto-entreprise par excellence. Il se révèle comme source de création d'emplois, de revenus et de richesses.

Ainsi :

Le recensement du secteur d'activité de l'artisanat traditionnel a continué: il est dénombré 1 275 associations artisanales et 3 598 artisans traditionnels.

Aux 7 *fare* artisanaux, seront adjoints deux autres centres artisanaux à Rapa et à Rurutu dont la construction s'achèvera en 2016.

Les études pour la conception de *fare* artisanal ont été lancées pour Rangiroa, Fakarava et Mahina

En outre, un prestataire a été missionné pour élaborer un statut de l'artisan traditionnel avec un régime social et fiscal adapté. Ce véritable statut permettra de structurer et de professionnaliser le secteur de l'artisanat traditionnel.

En corollaire, une réflexion se poursuit pour la mise en place d'une protection intellectuelle de la production et des savoir-faire des artisans, gage de l'origine, de l'authenticité et de la qualité des produits artisanaux et ainsi, de leur valorisation.

-----

### **Au titre du partenariat avec les collectivités :**

Parce qu'elles concourent, avec l'Etat et le Pays, à offrir à chaque citoyen polynésien un ensemble de prestations importantes pour la vie en société et pour créer un environnement de proximité favorable au développement, le sort des communes polynésiennes, auxquelles il convient d'adjoindre leurs différents groupements, a fait l'objet des attentions les plus soutenues de la part du gouvernement en 2015, au travers des différentes ressources financières gérées par la délégation pour le développement des communes.

Ainsi, dans le cadre de l'accompagnement des projets communaux par l'attribution de subventions du budget général de la Polynésie française, il convient de dénombrer au cours de l'année 2015 le dépôt de 204 dossiers, dont 168 ont pu être déclarés recevables, 125 arrêtés d'octroi ayant pu être adoptés pour un taux moyen de financement du coût des

projets de 48 %. Ces chiffres illustrent à la fois l'importance des besoins des communes et le rôle crucial que le Pays joue dorénavant pour les communes au côté de l'Etat.

Mais l'action du Pays au profit des communes s'illustre également au travers des partenariats noués entre celles-ci, le Pays et l'Etat, qui apportent également des financements importants, en sus de la quote-part annuelle du Pays au financement des crédits du fonds intercommunal de péréquation, première source de financement des communes.

Le premier dispositif de ce partenariat, dédié essentiellement au financement des projets entrant dans les compétences environnementales des communes, est le contrat de projets Etat / Pays / communes 2015 – 2020 dont la première session d'examen des demandes de financement a eu lieu en 2015, permettant la réception et l'instruction de 46 dossiers. Le deuxième dispositif partenarial, à destination de 9 des 48 communes de Polynésie française est le contrat urbain de cohésion sociale (C.U.C.S), rebaptisé depuis de son nom originel, le contrat de ville de l'agglomération de Papeete, a permis au Pays de mettre à disposition de l'organisme de gestion une subvention de 50 millions de F.CFP. Enfin, l'année 2015 a permis de relancer les travaux préparatoires du contrat de redynamisation des sites de défense (C.R.S.D), dont la version initiale n'avait pu aboutir en raison de problèmes juridiques majeurs.

Par ailleurs, il est utile de noter qu'un important chantier réglementaire a été engagé au cours de l'année 2015, celui de la refonte complète du code des marchés publics des communes, qui concerne tout autant l'action du Pays et celui de ses établissements publics. Ce dispositif nouveau devrait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, une fois ses textes d'application mis en place au cours du second semestre de l'année 2016.

## **2.2 Vice-Présidence, Ministère du budget, des finances et des énergies.**

Après une année 2014 consacrée prioritairement à la nécessaire consolidation des fondamentaux et équilibres budgétaires, l'année 2015 aura permis, sur cette lancée de démarrer un plan triennal ambitieux de réduction des dépenses de fonctionnement, de poursuivre la diminution de l'encours de la dette, de poursuivre les efforts d'assainissements des comptes publics et de concrétiser les choix de développement économique souhaité par le gouvernement par une réorientation progressive des crédits d'investissements en faveur de la construction de logements sociaux.

En effet, eu égard à la situation catastrophique dans laquelle se trouvaient les comptes de la Polynésie française, la restauration des comptes publics constituait ainsi le préalable indispensable à toutes perspectives d'orientations budgétaires réfléchies et motivées ainsi qu'à toute perspective de redressement économique.

Pour autant, au titre du secteur des énergies, secteur impliquant d'importants investissements structurants et donc potentiellement créateurs de nombreux emplois, un ambitieux et réaliste « Plan de transition énergétique » a été présenté le 2 novembre 2015 qui engage ainsi résolument la Polynésie française vers une transition énergétique synonyme d'investissements structurants, d'une moindre dépendance aux énergies fossiles.

### **I - De la théorie à la pratique budgétaire**

D'importants préalables budgétaires et financiers étaient ainsi nécessaires et indispensables pour permettre au gouvernement de se réapproprier un budget dont les contraintes et la rigidité étaient alors telles qu'elles empêchaient radicalement toute velléité ambitieuse de politique économique.

Ainsi, le retour réussi sur les marchés obligataires, l'absence totale de difficulté pour boucler le financement des investissements, une gestion rigoureuse des dépenses, l'accentuation du plan d'assainissement des comptes publics, sont autant de facteurs déterminants dans la capacité budgétaire recouvrée par le Pays.

Ainsi, 2015 fut l'année de la confirmation de la restauration des équilibres budgétaires mais également celle qui inaugura la mise en œuvre d'un processus rationnel d'élaboration budgétaire s'inspirant très largement du cadre prévalant dans la formalisation des lois organiques de lois de finances métropolitaines (LOLF).

Ainsi, ce processus de construction budgétaire faisant la part belle aux travaux budgétaires préparatoires pour définir au mieux les besoins compte tenu, à la fois des ressources disponibles mais aussi et surtout des politiques sectorielles et de leur priorisation par le gouvernement, se poursuivra encore cette année.

L'objectif ultime, atteignable vraisemblablement l'année prochaine sera d'aller jusqu'à la formalisation des Rapport Annuels de Performance qui permettra ainsi d'impulser véritablement les contours d'une évaluation des politiques publiques.

S'agissant des investissements publics, la reprise constatée en 2014 s'est confirmée en 2015 avec un niveau de liquidation en progression de plus de 1 milliard XPF pour s'établir à 21,982 milliards XPF contre 20,891 milliards XPF en 2014. En 2015, tous les principaux indicateurs en matière d'investissement ont atteint leur plus haut niveau depuis 2011. En termes de taux de liquidation, plus de 57,22 % du montant total des crédits disponibles sur l'exercice, sont utilisés. Ce taux présente une amélioration par rapport à celui de l'an passé, qui n'atteignait que 48,59 %.

Sur le plan de la trésorerie, au 1<sup>er</sup> janvier 2014 le solde de trésorerie s'est établi à 4,911 milliards XPF après remboursement, conformément aux engagements pris, de l'avance de trésorerie de 5 XPF accordée par l'Etat fin 2013 qui aura donc permis, couplée aux résultats progressifs de la réforme fiscale, de consolider une trésorerie excédentaire permettant une réduction importante des délais de paiement des mandats.

S'agissant du retour à une plus grande sincérité des comptes, les efforts se sont poursuivis tant en termes budgétaire et comptable qu'en terme réglementaire. C'est ainsi que plusieurs chantiers ont été menés, dont certains rappelés par la Chambre territoriale des comptes voire notre agence de notation, tels que :

- la dépréciation des titres d'Air Tahiti Nui ;
- les travaux relatifs à l'état de l'actif ;
- la réglementation relative aux amortissements.

Pour autant, les efforts en termes d'assainissement et de transparence ne sont pas finis et seront poursuivis en 2016.

Le redressement des finances publiques est en outre, étroitement lié à la reconstitution de l'épargne nette. Ainsi, en 2015, l'épargne brute s'établit à 16,1 milliards XPF soit plus du double de l'année précédente où cette dernière s'établissait à 7,3 milliards XPF sous l'effet conjugué de la hausse des recettes de fonctionnement et des économies générées sur les dépenses de fonctionnement.

Cette épargne couvre ainsi largement le remboursement en capital de la dette qui s'élève à 9,1 milliards XPF en 2015, gage de solidité et de solvabilité financière appréciées par les bailleurs de fonds ainsi que les agences de notation.

En conséquence, l'épargne nette redevient positive et s'établit à 7 milliards XPF (contre -1,5 milliards XPF en 2014). Ce niveau sans précédent depuis les 10 dernières années permet notamment au gouvernement de soutenir avec ambition sa politique en matière d'investissements publics.

Enfin, s'agissant des partenariats financiers avec l'Etat, la 1<sup>ère</sup> programmation au titre des deux Contrats de projets a permis, s'agissant du Contrat de projet Etat-Pays, la programmation de 6 opérations au titre du volet du « Logement social », représentant 3,3 milliards XPF de projets.

## **II - Sur le volet fiscal**

Dans un contexte de pause fiscale assumée, après une réforme fiscale nécessaire et conséquente en 2013, le gouvernement a décidé d'orienter ses actions en faveur de la croissance, du soutien à l'investissement tant public que privé, en un mot : de faire désormais le choix d'influer sur l'assiette et non plus sur les taux ou la création de nouveaux impôts et taxes pour escompter un accroissement des recettes fiscales.

Dès lors, en 2015 les actions en matières fiscales se sont articulées autour de trois axes principaux :

### **A - Concrétiser les orientations du plan de transition énergétique**

Les efforts de soutien au développement des énergies renouvelables ont été maintenus avec la mise en place, en faveur des nouveaux producteurs, d'une exonération d'impôt sur les sociétés pendant les 4 premières années (2 années en régime normal) et d'un taux réduit d'impôt sur les sociétés à 20% (25% en régime normal).

En outre, le régime d'exonération portant sur l'importation et l'acquisition de véhicules électriques ou hybrides a été parfait, jusqu'à être étendu aux vélos.

Enfin, les objectifs de baisse des tarifs de l'électricité au bénéfice de tous les polynésiens ont pu être atteints grâce notamment à un retraitement du régime de l'amortissement de caducité qui concourt à la détermination de l'impôt sur les sociétés dû par les concessionnaires de distribution de l'électricité.

### **B - Réconcilier les contribuables avec l'impôt**

Pour faciliter l'adhésion des contribuables au système fiscal, des mesures d'adoucissement des sanctions fiscales ont été adoptées : diminution du taux de l'intérêt de retard de 0,75% à 0,4% des droits supplémentaires, fixation d'un plafond de sanction maximum à 100 % des droits supplémentaires, dispense de la pénalité de 80% sanctionnant les activités non déclarées et limitation du droit de reprise pour les personnes qui régularisent spontanément auprès de l'administration fiscale.

### **C - Simplifier les procédures douanières à l'importation**

Plusieurs mesures ont été prises dans l'objectif commun de simplifier les procédures : la pré déclaration en douane qui permet de gagner un temps appréciable pour le dédouanement à l'arrivée à Tahiti Faaa, la procédure dite du CN23 qui facilite les exportations de faibles valeurs en dispensant les exportateurs de recourir aux services de commissionnaires en douanes, la taxation des marchandises importées suivant le pays de provenance pour les voyageurs qui ne peuvent en justifier l'origine, refonte du régime de cautionnement des opérateurs, etc.

## **III - Un « Plan de transition énergétique » pour réduire la dépendance de la Polynésie française aux énergies fossiles**

Depuis de trop nombreuses années, la Polynésie française et plus particulièrement le secteur de l'énergie a manqué d'orientation et de stratégie sur le moyen et long terme laissant ainsi aux privés le champ libre.

Dès septembre 2014 et tout au long de l'année 2015, la priorité du gouvernement de Polynésie française et plus particulièrement du Vice-président, Ministre de l'Énergie, a été la reprise en main de ce secteur tant au niveau réglementaire qu'au niveau de la politique sectorielle de l'énergie.

Ainsi, le 2 novembre 2015, enfin un plan de transition énergétique ambitieux sur la période 2015-2030 était acté par le conseil des ministres et engageait résolument la Polynésie française à :

- Changer de modèle énergétique, en substituant progressivement l'utilisation d'énergies fossiles par des énergies renouvelables dans toutes nos activités (production électrique, transport, urbanisme).

- Changer nos comportements pour réduire notre consommation énergétique par des comportements plus vertueux et par une utilisation généralisée des nouveaux équipements à moindre consommation énergétique.

- Changer de modèle économique de l'énergie en favorisant une plus grande transparence dans les coûts et les prix, une plus grande pluralité d'acteurs et un plus grand choix pour les consommateurs.

Ces objectifs ambitieux marquent une évolution majeure de notre système énergétique.

Le 23 décembre 2015, une nouvelle formule tarifaire claire et transparente était actée par le conseil des ministres séparant les activités de production, transport, distribution et de commercialisation. Ces dispositions permettront une

meilleure concurrence à l'avenir. Cette nouvelle formule tarifaire est l'aboutissement de négociation et de refonte de la concession du distributeur avec à la clé deux baisses tarifaires conséquentes. En effet, les tarifs moyens de l'électricité ont baissé de près 10% en moins d'un an, soit 1,6 milliards de francs pacifiques à rajouter à l'avance sur consommation rendue au usagers à hauteur de 1,6 milliards de francs pacifiques.

Après une année 2015 orientée sur la réglementation du secteur de l'énergie et les études nécessaire à l'engagement des grands projets (SWAC du CHPF, Développement de la vallée de VAIHA, filière solaire, ...), les grands projets pourront être initiés dès 2016 sur des bases saines.

## **2.3 Ministère du tourisme, des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration et de la fonction publique, porte-parole du Gouvernement**

### **I - Modernisation de l'administration**

Le gouvernement de la Polynésie française a poursuivi la modernisation de l'administration, enjeu majeur pour réussir le redressement de notre pays et son développement harmonieux et durable.

Les travaux liés au volet ressources humaines du chantier de modernisation de l'administration ont été lancés mi-janvier 2015 par une circulaire adressée à tous les services et établissements publics à caractère administratif du Pays. Ils consistent en une analyse des emplois, des effectifs et des compétences de ces structures.

Cependant, pour qu'une telle étude puisse amener les résultats attendus en vue de moderniser l'administration, et aller au-delà du simple classement des emplois existants en fonction de leur priorité eu égard à l'organisation actuelle, une projection de l'action de l'administration à moyen terme doit être effectuée.

C'est pourquoi les travaux 2015 ont été concentrés sur l'élaboration des feuilles de route et la préparation des projets de service et d'établissements pour la période 2016-2018. Au terme d'une formation action menée en quatre étapes, ce sont 35 services et établissements publics administratifs qui ont élaboré leurs projets.

Par ailleurs, les travaux visant le développement numérique de l'administration polynésienne ont débuté au second semestre 2015. Dans ce cadre, le projet de portail numérique progresse et son ouverture est annoncée pour le troisième trimestre 2016.

### **II - Ressources humaines**

La gestion des ressources humaines de notre administration, doit poursuivre le triple objectif d'optimisation de la masse salariale au regard des exigences du service public, de valorisation des compétences des agents et d'une véritable gestion anticipative des postes.

La gestion des ressources humaines doit ainsi permettre l'affectation de la bonne personne au bon poste, dans une perspective d'amélioration, à moyens constants de la qualité du service public.

C'est cette perspective qui a motivé le vaste chantier visant à cartographier les métiers, emplois et fonctions de notre administration afin de mettre en œuvre plus efficacement les démarches liées notamment à la formation, à la mobilité et au recrutement.

Cette démarche est symptomatique du processus de modernisation de la gestion des ressources humaines de l'administration polynésienne, avec l'application progressive de nouveaux outils de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences. Les travaux d'élaboration du référentiel des métiers de l'administration de la Polynésie française ont été finalisés en fin d'année. La publication du référentiel des métiers interviendra mi 2016.

Dans la même dynamique et afin d'apporter les outils nécessaires à la modernisation de notre administration il a été mis en place un accompagnement pour l'élaboration de projets de service.

Ces projets de services ont été construits en focalisant sur les priorités suivantes :

- L'amélioration de la qualité du service public et de la relation à l'utilisateur,
- L'évolution de l'organisation des services notamment par la simplification et l'allègement des procédures et par une réflexion sur le périmètre de missions des services,
- L'amélioration de la gestion des ressources humaines et du développement des compétences de façon rationnelle, prévisionnelle et transparente,
- La maîtrise de la gestion budgétaire et des dépenses.
- La consolidation des projets de service, en cours, permettra de fixer, en 2016, une feuille de route pour la réorganisation des administrations et la redéfinition du périmètre du service public.

Toutefois, sans attendre la finalisation des projets de service, les démarches préparatoires nécessaires à l'élaboration d'un plan triennal de recrutement et à l'élaboration d'un plan triennal de formation ont été déjà réalisées. Ces plans triennaux seront mis en œuvre pour les exercices 2016-2018.

### **III – Tourisme**

#### **A / Construction d'une politique sectorielle du tourisme**

Le tourisme reste l'un des piliers centraux de l'économie polynésienne. En 2013, les recettes issues des marchés émetteurs (hors tourisme local) s'élevaient à 41 milliards de F CFP générant environ 4 % du PIB (contre 4,3% à Fidji et 7,3% au Vanuatu). Le secteur traverse une crise grave depuis 2000. La fréquentation touristique est passée de 228 000 arrivées en

2001 à 160 000 en 2009. Depuis, les arrivées ont légèrement progressé mais n'a pas retrouvé son niveau de 2001 alors que, sur cette période, la fréquentation touristique de la zone Asie-Pacifique a doublé.

C'est pourquoi le ministère du tourisme a engagé, à la fin de l'année 2014, la construction d'une stratégie pour le développement touristique de la Polynésie française. Les travaux ont été menés durant tout le premier semestre 2015, en large concertation avec l'Etat, les institutions polynésiennes et la société civile.

La méthode de travail a été composée de trois temps forts :

- Une phase de consultation et d'écoute (janvier-mars 2015) ;
- Une phase de proposition et co-construction (mars-juin 2015) ;
- Une phase de validation (juillet-septembre 2015).

Ainsi, plus de cinquante entretiens bilatéraux ont été menés auprès des principaux représentants institutionnels, administratifs et de la société civile, y compris dans chacun des archipels. Des groupes techniques de réflexion ont été formés sur les divers aspects du secteur. Deux séminaires gouvernementaux ont permis d'arrêter les choix sur la base des consultations et concertations menées au premier trimestre.

Dans le cadre de cette démarche, un comité de pilotage (COPIL), associant les représentants des principales parties prenantes institutionnelles, a été chargé d'assurer le suivi et la validation des différentes étapes de construction de la stratégie.

Le document stratégique issu de ces travaux a été publié en septembre 2015 ([www.presidence.pf](http://www.presidence.pf)) et présenté, dans le même temps, à la commission du tourisme de l'Assemblée élargie, ainsi qu'aux professionnels réunis à l'occasion du premier Forum des métiers du tourisme organisé à l'Assemblée.

Formellement, il sera approuvé par le Conseil Economique Social et Culturel en février 2016 et par l'Assemblée de la Polynésie française en juin.

## **B / La stratégie de développement touristique de la Polynésie française**

La stratégie de développement touristique de la Polynésie française constitue un cadre permettant de garantir la cohérence de l'action publique et privée en faveur du développement du secteur phare de notre économie. Outre de nombreuses mesures propres au ministère du tourisme, elle implique, notamment, les secteurs de la culture et l'environnement (piliers du positionnement stratégique), de l'éducation, de la formation, de l'équipement, de l'économie, du travail ou encore de l'artisanat.

Cette stratégie comprend trois parties :

-Le diagnostic partagé et l'analyse des forces et faiblesses de la destination « Polynésie française ». , les constats intègrent l'ensemble des travaux antérieurement menés sur le secteur et leur actualisation ;

-La présentation du nouveau positionnement « Nature Humaine », construit sur la base, à la fois, des patrimoines culturel et naturel de notre destination et du lien particulier qui relie culturellement l'Homme et la Nature. Ce nouveau positionnement replace le Polynésien au centre du développement de notre première industrie (tourisme inclusif) en cherchant à développer un tourisme durable et inclusif où chaque Polynésien participe de son développement et bénéficie de ses retombées ;

-Un plan de plus de 130 actions articulées autour de trois axes :

- a. Affirmer la destination (promotion, commercialisation) ;
- b. Mettre en place les conditions de développement du tourisme (structuration, infrastructures, formation, réglementations,...) ;
- c. Restructurer la gouvernance (organisation de la concertation et des structures publiques).

La mise en œuvre du plan d'actions nécessite une programmation et des moyens financiers qui ont été évalués. Un cadre de dépenses à moyen terme, mobilisant, notamment, les financements alloués au titre du Contrat de Projets et du Fonds Européen de Développement (FED), sont en cours de finalisation. Toutefois, il est important de souligner que de nombreuses mesures relèvent de l'organisation ou de la réglementation et ne nécessitent donc pas de moyens financiers supplémentaires.

## **C / Mise en œuvre 2015 de la stratégie de développement du tourisme**

Le ministère du tourisme s'est appuyé sur le plan d'actions de la stratégie de développement touristique pour définir sa feuille de route du ministère de la deuxième partie de l'année 2015.

Ainsi, outre le soutien aux opérations menées par le service du tourisme et contenues dans la partie qui lui est consacré, le ministère a initié directement un certain nombre d'actions stratégiques dont les travaux se sont poursuivis en 2016.

**a. Pour ce qui concerne les infrastructures touristiques**, le ministère a, en 2015, lancé un certain nombre d'études et de travaux :

-(Action n°48) : Participation active aux travaux menés par TNAD dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le développement du complexe touristique Tahiti Mahana Beach ;

-(Action n°47) Projet d'aménagement du motu Ovini (Vaitupa-Faaa) : une large concertation avec tous les acteurs concernés et les élus de la commune a été menée. Ces discussions ont permis la définition du projet et l'élaboration d'une esquisse validée par tous. Les études seront engagées en 2016 pour une réalisation à partir 2017 ;

-(Action n°67) Projet d'aménagement de la pointe Hotuarea (Faaa) : une concertation avec les élus de la commune, les usagers et l'Etat a permis la définition du projet et l'élaboration d'une esquisse. Les travaux sont prévus dès 2016 ;

-(Actions n°22 et 38) Le projet de réhabilitation du Musée Gauguin et du jardin botanique a été revu, suite aux concertations engagées, notamment avec les élus. Les travaux ont été réorientés dans une perspective de développement d'un ensemble à vocation culturelle et touristique. Les études complémentaires réalisées en 2016 devraient permettre un début des travaux en 2017 ;

-(Action n°39) Projet de construction d'un Fare Natura à Moorea : réalisation de l'étude muséographique et finalisation du dossier de PC. Les travaux débuteront en 2016 ;

-(Action n°48) Signature d'un protocole d'accord avec la société HNA en vue du développement d'un complexe touristique à Atimaono. Ce protocole prévoit également le stationnement d'un navire de croisière en Polynésie française et le développement d'une desserte aérienne régulière de la Chine ;

-Suivi du plan d'investissement d'Aéroport de Tahiti.

**b. Pour ce qui concerne le développement du tourisme nautique**, le ministère a, en 2015, lancé un certain nombre d'études et/ou de groupes de travail :

-(Action n°29) Préparation des projets de développement du tourisme nautique aux ISLV (marinas et zone de carénage), dans le cadre de la programmation du volet 2016 du Contrat de Projets ;

-Mise place d'un label « Ecotourisme animalier » : mise en place d'un groupe de travail et lancement d'une étude ;

-(Action n°24) : Développement de sentiers aquatiques. Participation à l'élaboration de la candidature de la PF au titre du programme européen BEST. Lancement d'une étude pour la conception et la réalisation.

c. Le ministère du tourisme a également investi fortement dans des actions en faveur du **développement de l'activité de croisière**, secteur porteur de développement, en particulier dans les îles autres que Tahiti :

-(Action n°30) Conduite d'une large délégation pour la participation de la Polynésie française au salon mondial de la croisière (Seatrade) ;

-(Action n°30) : Participation à l'organisation du 1<sup>er</sup> South Pacific Cruise Forum à Tahiti, en octobre ;

-(Action n°30) : Résolution du problème de l'ouverture des casinos à bord des navires de croisière lorsqu'ils sont à quai ou au mouillage ;

-(Action n°30) : Discussions avec les services de l'Etat pour l'assouplissement des procédures de visas pour les équipages étrangers des navires de croisière ;

-(Action n°63) : Renforcer la coopération régionale en matière de tourisme. Organisation de la réunion du South Pacific Tourism Organisation à Tahiti.

**d. En matière de gouvernance du secteur**, un premier chantier a été mis en route par le lancement d'une étude relative à la mise en place de Pôles Locaux de Développement du Tourisme (PLDT-Action n°130) avec pour objectif de mieux impliquer l'ensemble des acteurs et élus locaux dans le développement de l'activité et de produits touristiques.

**e. Pour ce qui concerne la desserte aérienne** :

-Validation du plan de renouvellement de la flotte d'Air Tahiti Nui ;

-Négociations avec les autorités chinoises pour le développement de la desserte aérienne ;

-Négociation d'accords aériens avec les autorités canadiennes et brésiliennes.

## **D / Perspectives 2016**

Outre l'aboutissement des chantiers initiés en 2015, le ministère du tourisme poursuivra, en 2016, la mise en œuvre de la stratégie de développement du tourisme.

Les projets concernent, notamment :

- Le développement d'infrastructures d'accueil des paquebots de croisière à Fakarava ;
- L'aménagement d'infrastructures d'accès au littoral et à la pratique de sports nautiques à Tahiti ;
- La réforme de la fiscalité sur le tourisme (RPT) ;
- La poursuite de la réforme de la gouvernance avec la mise en place d'un comité de pilotage de la politique publique et d'un observatoire du tourisme ;
- Des actions de communication à destination de la population afin de la sensibiliser à l'intérêt du développement du secteur et de ses métiers ;
- La création d'une charte du tourisme éco responsable.

## **2.4 Ministère de la relance économique, de l'économie bleue, de la politique numérique, de la promotion des investissements, chargé des relations avec l'Assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel**

### **I - Activités économiques**

Le bilan des activités économiques pour l'exercice 2015 se déclinent comme suit :

#### **A - Au titre des professions réglementées**

Révision du statut des Notaires : Les travaux sont pratiquement aboutis. Le texte a été présenté au président de l'ordre pour avis et observations éventuelles.

Révision du statut des Experts comptables et comptables libéraux : Le projet de texte a fait l'objet de plusieurs réunions de travail avec les professionnels. Il sera soumis au processus législatif au mois de juin 2016.

#### **B - Au titre de la prise en charge du fret des marchandises transportées dans ses îles**

La prise en charge du fret de certaines marchandises par le Pays en 2015 s'élève à 1 077 555 706 F.CFP et concerne principalement les PPN/coprah pour 574 359 904 F.CFP, les matériaux de construction pour 124 986 550 F.CFP, les produits transformés pour 11 160 701 F.CFP, les produits artisanaux pour 945 277 F.CFP, les produits agricoles à hauteur de 75 878 324 F.CFP et les produits destinés à l'agriculture et à l'élevage pour 52 746 701 F.CFP.

#### **C - Au titre de la gestion des fonds spéciaux**

Le compte de résultat du fond de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH) s'établit en recettes 2015 à 3 318 642 679 F.CFP et en dépenses à 1 616 604 316 F CFP

Le fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH) affiche en recettes, 1 269 653 128 FCFP et en dépenses, 299 976 807 F.CFP

Le fond de stabilisation des produits de première nécessité (FSPPN) a financé le versement de 699 369 520 F.CFP aux importateurs, dont 442 072 500 F.FCP pour la farine et 257 296 552 F.CFP pour le riz.

#### **D - Au titre du code de commerce**

Rédaction d'une proposition de Loi de Pays et de ses arrêtés pour la protection de l'entrepreneur individuel (résidence principale et biens fonciers bâtis et non bâtis). Le texte de Loi sera présenté à l'Assemblée de la Polynésie française au mois d'avril 2016.

La réglementation des soldes a été modifiée afin d'apporter plus de flexibilité dans les modalités d'organisation pour ainsi mieux répondre aux attentes des commerçants.

Les travaux de rédaction du livre VIII relatif à la profession de commissaires aux comptes a débuté et se prolongera sur l'année 2016.

La réglementation en matière de droit de la concurrence est désormais effective : Les textes législatifs et les « arrêtés » du code de la concurrence, ainsi que plusieurs dispositions relatives à l'autorité polynésienne de la concurrence sont désormais applicables.

La rédaction d'un projet de loi du pays relatif à l'information des consommateurs a été achevée. Le texte sera présenté à l'Assemblée de la Polynésie française au mois de mai 2016.

#### **E - Au titre des contrôles effectués par la DGAE**

Concernant les contrôles des prix, 37 îles ont été contrôlées et ont donné lieu à 160 rappels à la réglementation, plus de 600 000 relevés de prix ont été réalisés.

S'agissant des contrôles liés à la protection économique et de sécurité des consommateurs : 28 îles ont été touchées, 697 établissements contrôlés et ont donné lieu à 65 rappels de la réglementation.

#### **F - Au titre de l'incitation et l'encadrement des investisseurs extérieurs au Pays**

15 dossiers à l'aide fiscale à l'investissement outre-mer ont été instruits pour un montant d'investissement total de 10,46 milliards FCFP et 48 créations d'emplois.

2 commissions consultatives des agréments fiscaux ont été organisées : 11 dossiers ont été agréés pour un montant total d'investissement de 7,24 milliard F.CFP.

8 dossiers d'autorisation préalable d'investissement étranger ont été instruits et représentent un montant total d'investissement de 1,98 milliard F.CFP.

### G - Au titre du soutien aux entreprises :

Un accord cadre de partenariat entre le Pays, la banque publique d'investissement (BPI), la Société de gestion de fonds de garantie Outre-mer (SOGEFOM) et la SOFIDEP a été conclu en décembre 2015. Cet accord permet au Pays de développer ses outils en faveur de la croissance économique par la mise en place d'un dispositif financier public visant à accompagner les entreprises polynésiennes dans leur développement, en leur apportant un complément de financement via la participation du Pays à la constitution d'un fonds de garantie.

Ce dispositif sera mis en place en faveur des entreprises de plus de trois ans et engageant un projet de développement, à l'exclusion des finalités de création, transmission et restructuration financière.

### H - Au titre de la propriété industrielle :

Déclaration de 6625 titres de propriété industrielle (6546 marques / 57 dessins & modèles / 22 brevets) reconnus par la Polynésie française, au travers de 38 arrêtés.

Extension de 8901 titres de propriété industrielle (8648 marques / 146 dessins & modèles / 107 brevets) à la Polynésie française, au travers de 72 arrêtés.

A noter que 392 décisions de rejet ont été adoptées.

### I - Au titre de l'investissement des ménages (AIM) :

108 dossiers traités ont donné lieu à l'octroi d'aides financières à hauteur de 199 800 000 F.CFP. Le montant d'investissement global généré pour ces opérations s'élève à près de 1 700 000 000 F.CFP.

### J - Au titre de l'habitat social :

2 programmes de construction de logements sociaux ont été agréés et représentent 145 logements pour un montant de 3,38 milliards F.CFP d'investissement.

1 organisme privé de logement social a été agréé. Il s'agit de la société HABITAT POLYNESIEN.

### K - Projet Tahiti Mahana Beach :

Le Ministère est en charge du volet économique du projet Tahiti Mahana Beach. A ce titre, il a la responsabilité de s'assurer que les entreprises locales pourront accéder au projet, tant dans sa phase de construction que dans celle de la mise en exploitation des installations.

Par ailleurs, le Ministère est également tenu de s'assurer que le recours à l'emploi local sera priorisé.

## **II - Les ressources marines et minières**

Les missions principales conduites dans les domaines des ressources marines et minières concernent les domaines d'activités de la pêche / aquaculture et de la perliculture.

### A - Encadrement et contrôle des professionnels :

Le Ministère a octroyé environ 1.880 autorisations aux professionnels, dont les principales sont :

- Licences de pêche accordées (92), abrogées (66)
- Cartes de pêcheurs lagonaires octroyées (148)
- Concessions maritimes délivrées (42) retirées (46)
- Cartes de producteurs d'huîtres (411) et de perles (311)

Un état des lieux de l'activité de la pêche hauturière a permis de poser les bases du cahier des charges de la stratégie, dont les termes de références seront rédigés en collaboration avec l'Agence Française de Développement qui participera également au financement de l'étude.

Le programme de pose des DCP a permis l'ancrage de 34 unités en 2015.

En mars 2015, le premier atelier de l'aquaculture a rassemblé une vingtaine d'aquaculteurs, 4 services du Pays et 3 organismes de recherche, pour évaluer les problématiques et les enjeux du secteur dans le cadre d'une démarche participative.

Le programme de soutien aux activités aquacoles dans les îles a notamment concerné les îles des Tuamotu (Reao et Takapoto) pour l'activité d'élevage de bénitier et Tahiti pour la crevetticulture et la pisciculture.

En matière de contrôle, la surveillance des lagons demeure une priorité pour le Ministère. Ainsi les lagons de Tahiti, Moorea et 15 îles perlicoles ont fait l'objet d'un suivi « in situ » en 2015.

Dans le cadre de la surveillance sanitaire des milieux et des cheptels, des recherches de pathogènes potentiels des huîtres perlières ont été menées dans plusieurs atolls perlicoles. Pour l'heure qu'aucune maladie n'a été décelée.

Le Ministère a élaboré un projet de Loi et ses arrêtés dans le cadre de la réforme du secteur de la perliculture. Les objectifs principaux poursuivis visent à regrouper l'ensemble des textes réglementaires dans un code de la perliculture en les simplifiant pour les rendre plus lisibles, à mettre en œuvre la traçabilité des produits depuis la production jusqu'à leur commercialisation et à mettre en place des mesures de bonne gestion et de protection de l'environnement.

Les discussions avec les professionnels se poursuivront sur l'exercice 2016.

#### B - Gestion et préservation des ressources :

Plusieurs estimations de stock de ressources lagonaires ont été réalisées au cours de l'année 2015. Le recensement des stocks sauvages de nacres de 3 atolls a été réalisé (Scilly, Ahe et Takaroa).

Les stocks sauvages de bénitier de 4 atolls (Tatakoto, Vahitahi, Fangatau, Napuka) ont été estimés et les premières mesures de gestion pour préserver le potentiel des stocks ont pu être proposées.

En matière de gestion raisonnée des stocks, plusieurs pêches d'espèces réglementées ont été ouvertes. Seize lagons des Tuamotu ont été ouverts à la pêche commerciale des holothuries (rori). La totalité des captures des 133 pêcheurs représente plus de 18 000 rori, pour près de 5 tonnes. La pêche commerciale de trocas a également été ouverte dans 3 communes de Tahiti et Moorea. Elle a représenté une production de 81 tonnes de coquilles destinées à l'exportation.

S'agissant du contrôle des ressources hauturières, il a été procédé à 40 embarquements d'observateurs à bord des palangriers de la flotte locale afin de procéder aux relevés statistiques exigés par les commissions thonières dont est membre la Polynésie française.

#### C - Soutien au développement économique du secteur :

Dans le cadre de son soutien aux investissements productifs, le Ministère poursuit l'accompagnement des aquaculteurs via l'exploitation du centre aquacole VAIA qui fournit les alevins et post-larves aux professionnels.

Afin de favoriser l'initiative privée, un programme de soutien à l'acquisition de nouvelles connaissances techniques aquacoles a permis de réaliser des essais prometteurs d'élevage de crevettes en cage. Lorsque les processus techniques seront stabilisés, ces programmes pourront être déployés notamment dans les Tuamotu.

Le Ministère agit également pour soutenir la compétitivité des acteurs à travers notamment un régime d'aides financières directes (environ 350 millions CFP), des exonérations sur le matériel (461 demandes), des exonérations des droits d'enregistrement (6 demandes) et le carburant pêche (334 carnets distribués).

#### D - Projet aquacole de Hao :

Le Ministère est chargé de la coordination générale du projet. C'est dans ce cadre que les comités de pilotage et de projet ont été créés courant 2015.

Le calendrier des autorisations permet d'envisager la délivrance des permis liés aux travaux de la base vie en phase chantier au mois de juin 2016.

L'instruction du permis de construction des installations définitives requiert le dépôt d'une demande d'autorisation d'exploitation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et la finalisation de l'instruction de l'Etude d'Impact Environnementale.

Les autorisations pourront vraisemblablement être délivrées au mois de juin 2015.

### III - L'économie numérique

Dans le cadre du programme « Postes, télécommunications, nouvelles technologies », le Ministère a poursuivi 3 objectifs en 2015, permettant de réaliser les actions détaillées ci-après :

#### A - Au titre de la réglementation numérique

Une étude a été commanditée : Elle a porté sur l'opportunité et l'évaluation des impacts technico-économiques liés à la mise en œuvre de nouveaux câbles sous-marins entre la Polynésie et les destinations régionales pour un montant de 13 471 002 XPF.

Trois instructions, de fournisseurs d'accès à Internet, ont été réalisées pour Pacifique Mobile Télécom, Smart Tahiti Network et Viti. L'autorisation pour l'obtention de la qualité d'opérateur a été octroyée à STN.

Dans le cadre de la gestion des fréquences radioélectriques, 10 autorisations d'établissement et d'exploitation de réseaux radio ont été attribuées (liaisons hertziennes, réseaux radio indépendants).

Au plan de la gestion des relations avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel, 5 avis ont été rendus par le Conseil des Ministres.

Dans le cadre de la réforme du code des postes et télécommunications, l'élaboration de 3 lois du Pays relatives au service public des télécommunications, à l'interconnexion et à l'accès aux réseaux de télécommunications sont en cours.

#### B - Au titre du développement du numérique

Le Ministère a accompagné les travaux de l'ODEN dont la mission fut de proposer des orientations stratégiques pour le développement du numérique en Polynésie française.

Il a, par ailleurs, accompagné la création de l'école Poly-3D et soutenu l'équipement des étudiants en leur apportant des outils numériques adaptés.

#### C - Au titre du soutien des projets du numérique

Avec le dispositif SCAN, le Ministère a instruit les projets des filières numériques et audiovisuelles des entreprises polynésiennes. Ainsi, 31 projets ont été examinés pour un montant total d'aide de 84 millions de XPF.

### **IV - Les dispositifs informatiques**

Les principales opérations en matière d'accompagnement informatique sont déclinées ci-après :

Concernant le Système d'Information Géographique (SIG):

- Finalisation et mise en exploitation de la nouvelle application (OTIA) de gestion du cadastre .
- Ouverture au grand public du site cartographique Te Fenu@ 3.0. La fréquentation quotidienne moyenne est de 250 visiteurs par jour.
- Réalisation de la cartographie du réseau routier de Tahiti en partenariat avec le Haut-commissariat et les communes pour une meilleure connaissance du réseau lors d'intervention urgente (pompiers, gendarmerie, urgences médicales,...).

Concernant les secteurs de la santé :

- Mise en place d'une messagerie médicale sécurisée sur l'ensemble des structures médicales de la Direction de la Santé permettant de faciliter les échanges et le partage de l'information médicale.
- Accompagnement technique du Projet Nati Ora de modernisation des soins primaires dans les dispensaires des Tuamotu.

Concernant les applications financières :

- Projet PHOENIX : Exécution du marché de mise en place d'une solution progicielle de dédouanement dématérialisée intégrant une signature électronique des déclarations par les opérateurs privés.
- Lancement d'un chantier de refonte des applications informatiques de la DICP.

## **2.5 Ministère du travail, des solidarités et de la condition féminine**

La volonté de résorber significativement le chômage et de favoriser le redressement économique a placé les politiques de l'emploi, de la formation professionnelle, du travail et des solidarités au rang des priorités. Au-delà des programmes et actions mis en œuvre dans ces divers domaines, une réflexion globale souscrivant à une volonté de rationalisation de l'intervention publique, a été engagée aux fins de promouvoir le développement de politiques transversales garantissant d'une efficacité accrue de l'action publique.

### **I - Politique de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles**

La politique publique de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles impulsée par le Gouvernement, vise à instaurer et renforcer le continuum entre les acteurs de la formation (initiale et professionnelle continue) et l'emploi et à garantir une employabilité durable, en s'inscrivant dans une réelle démarche de performance.

Les objectifs opérationnels fixés qui tendent à réduire les facteurs d'inemployabilité (illettrisme), à élever le niveau de qualification ou encore à privilégier l'emploi durable, dictent une réforme des mesures d'aides à l'emploi et à l'insertion relatives aux contrats aidés (versement d'une aide financière à l'employeur) et aux stages d'insertion (versement d'une indemnité mensuelle au demandeur d'emploi).

#### **A - Soutenir la création d'emploi grâce à une réforme des mesures d'aides à l'emploi de type contrat aidé**

Les travaux réglementaires poursuivis en 2015 ont conduit au remplacement des mesures « convention relance emploi » (CRE) et « contrat d'emploi durable » (CED), par une mesure d'aide à deux niveaux, axée uniquement sur le contrat de travail à durée indéterminée, intitulée Aide au Contrat de Travail (ACT) et Aide au Contrat de Travail Professionnel (ACT PRO). Les partenaires sociaux ont été étroitement associés à ces travaux, de façon à s'assurer de leur bonne réceptivité et de leur parfaite adéquation aux besoins.

Dans le cadre de l'ACT, en contrepartie de la conclusion d'un contrat de travail à durée indéterminée, l'employeur bénéficiera durant deux ans d'un remboursement forfaitaire des cotisations patronales par le S.E.F.I. Le montant mensuel de cette aide ne pourra être supérieur à 25 % du SMIG mensuel, soit 36 000 FCFP. Globalement, l'employeur bénéficiera en conséquence d'une aide d'un montant de 864 000 FCFP lors des deux premières années suivant la conclusion du contrat de travail. Le public cible couvre les demandeurs d'emploi de 18 à 55 ans, sans emploi en Polynésie française depuis au moins trois mois. Cette aide est volontairement inférieure à celle prévue dans le cadre de ACT PRO afin de rendre ce dernier dispositif plus attractif.

Fortement inspirée du contrat de professionnalisation, l'ACT PRO est un contrat de travail à durée indéterminée de type particulier, fondé sur le principe de l'alternance permettant d'associer la formation pratique au sein de l'entreprise, en relation avec la qualification recherchée, et la formation théorique dans un organisme de formation. La première année, la rémunération du salarié est fixée à 80% du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG). La seconde année, le salarié est rémunéré au SMIG. La première année, le montant mensuel de l'aide est plafonné à 33% du SMIG, soit 49 000 FCFP et à 40% du SMIG, soit 61 000 FCFP la seconde année. Pour deux ans, le montant de l'aide sera donc de 1 320 000 FCFP. Le public cible couvre les demandeurs d'emploi de dix-huit ans jusqu'à vingt-neuf ans révolus, sans emploi en Polynésie française depuis au moins trois mois, ou ayant fait l'objet d'un licenciement pour motif économique en Polynésie française, de façon à favoriser la tranche de la population la plus affectée par le chômage. L'organisation et les dépenses liées à la formation sont prises en charge par le Fonds paritaire de gestion de la formation professionnelle continue des salariés, sur les fonds mutualisés et non sur les droits de tirage des entreprises.

Il convient de relever qu'ACT PRO est la première aide qui fait intervenir une double source de financement. Par leurs contributions respectives au financement de ce dispositif, la Polynésie française et les partenaires sociaux, par le biais du fonds paritaire de gestion, témoignent avec force d'une volonté commune de privilégier l'emploi durable et de qualité.

Depuis 2011, le nombre de contrats d'apprentissage est en constante augmentation, passant de onze à cent vingt-neuf contrats en 2015, grâce à la volonté du gouvernement de développer ce dispositif en confiant sa promotion auprès des employeurs au service en charge de l'emploi.

L'amélioration des modalités d'organisation de la formation théorique et pratique de l'apprentissage que le Gouvernement a souhaité promouvoir pour renforcer l'efficacité de ce dispositif, a été finalisée dans le cadre d'une loi du pays venue modifier du livre II de la partie VI du code du travail.

Les travaux réglementaires menés, en partenariat avec le ministère en charge de l'éducation et le vice-rectorat de la Polynésie française, ont conduit à instituer le SEFI « centre de formation des apprentis (CFA) » de la Polynésie française. Celui-ci ne dispense pas de formations, mais les confie, par voie de convention, à des organismes publics et privés de formation, financés à cet effet et nommés « unités de formation par apprentissage ». Cette organisation a le double avantage de ne pas générer de coûts supplémentaires de gestion et de fonctionnement d'un centre de formation des apprentis « classique » et de permettre une grande flexibilité dans l'ouverture de formations par apprentissage en adéquation avec les besoins immédiats du marché du travail.

Diverses dispositions liées à la formation théorique, aux conditions et contrat de travail et aux obligations des employeurs doivent garantir aux apprentis de meilleures conditions de réussite durant la formation et à l'examen, ou encore faciliter la définition d'une carte des formations professionnelles disponibles en apprentissage et correspondant aux besoins du marché du travail.

Lors de leurs examens par les partenaires sociaux, puis les membres du CESC, les projets de lois du pays portant création des mesures ACT et ACT PRO ont recueilli un avis favorable. Le projet de loi du pays portant modification des dispositions relatives à l'apprentissage a pour sa part reçu un accueil plus réservé, l'écueil principal résidant dans le fait que seul 33,5% du montant de la recette résultant de la collecte de la taxe d'apprentissage sont utilisés. Il existe en conséquence une marge de progression importante.

L'examen des projets de lois du pays par l'Assemblée de la Polynésie française se fera dès le début de l'année 2016 puis suivra leur application.

## B - Développer la formation et l'insertion professionnelles

### *Expérimenter des parcours de formation et d'insertion :*

Ce type de mesure vise à l'acquisition d'une expérience professionnelle par le demandeur d'emploi grâce à son immersion dans le monde du travail. On dénombre actuellement 3 types d'aides : le stage d'insertion en entreprise (SIE), le stage expérience professionnelle (STEP) et le contrat d'accès à l'emploi (CAE). Contrairement au SIE et au STEP pour lesquels le placement s'effectue en entreprise, le CAE permet l'accueil du demandeur également en administration, en association et en mairie. Il s'adresse en priorité à la grande majorité des demandeurs d'emploi, à savoir ceux qui sont sans diplôme et sans expérience.

Depuis 2014, 5 114 ont bénéficié d'un CAE pour un coût de 4,5 milliards CFP. Or l'analyse de l'insertion post- CAE d'un échantillon de 1 640 bénéficiaires montre que seuls 15% ont trouvé un emploi salarié dont 9% en temps plein.

Si le problème actuel est plus une carence d'emploi qu'un manque de qualification de la population, il n'en demeure pas moins que le nombre de personnes présentant des difficultés au niveau des savoirs de base reste très important.

Ainsi, à titre expérimental, des programmes de formation et d'accompagnement ont été développés afin de permettre à un bénéficiaire d'un CAE de suivre une formation théorique en organisme de formation, en alternance avec son activité en organisme d'accueil. Il convient donc de dissocier le C.A.E dit rénové auquel est adjoind un programme de formation et le C.A.E dit classique. Des travaux ont été effectués avec le ministère en charge de l'éducation et les centres des jeunes adultes, le comité polynésien des maisons familiales rurales et la direction de la jeunesse et des sports. Ces partenariats auront permis la formation en alternance de 93 stagiaires CAE, moyennant la préparation au certificat de formation générale, au diplôme national du brevet et au brevet professionnel d'animateur de quartier.

Le développement de programmes de formation sera renforcé en 2016 et le nombre de bénéficiaires de CAE avec un volet formation est fixé à près de 600. Une réforme des mesures d'aides à l'emploi de type stage d'insertion seront également effectuée tendant vers des dispositifs favorisant un parcours de formation et d'insertion cohérent et adapté au profil du demandeur d'emploi.

### *Augmenter l'employabilité du demandeur d'emploi grâce à la formation professionnelle :*

En 2015, 1 420 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'actions de formation dispensées par le SEFI (768) et le CFPA (652). Parmi les bénéficiaires du SEFI, 64% n'ont pas les prérequis en savoirs de base pour intégrer des formations de niveau V, et doivent suivre des formations dites de remise à niveau.

Pour le CFPA, l'année 2015 ne révèle aucune évolution significative par rapport à l'exercice précédent. La structure fonctionne à 60% de ses capacités et 51% des formations dispensées relèvent du secteur tertiaire- services. Le taux de réussite aux examens est de 88% mais seuls 20% des stagiaires issus du CFPA ont été insérés.

Concernant le CMMPf, l'année 2015 est marquée par la réception d'un audit technique et organisationnel de la formation maritime et paramaritime en Polynésie française. Des réunions techniques doivent amener à une définition d'un plan stratégique de la formation aux métiers de la mer. Durant cette même année, la structure a dispensé des formations complètes de la marine marchande (147) et de la pêche (35) et des formations externes (295).

Pour l'année 2016, il apparaît indispensable de maintenir une politique active de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelles, de nature à favoriser la création d'emplois. Celle-ci repose forcément sur les mesures d'aides à l'emploi et la formation professionnelle continue améliorées, qui doivent permettre à chaque individu d'accroître sa capacité à trouver un emploi et d'accélérer son retour à l'emploi.

Aussi, l'action publique visera t-elle principalement à instaurer et à renforcer le continuum entre les acteurs de la formation (initiale et professionnelle continue) et de l'emploi. La parfaite réussite de cette politique repose sur une coopération active avec les partenaires sociaux et la mise en cohérence des actions des pouvoirs publics. Cette politique s'oriente également vers la garantie d'une employabilité durable. Des actions pour encourager l'insertion professionnelle, élever le niveau de qualification grâce à une formation professionnelle de qualité seront menées. Enfin il est important pour

le gouvernement d'inscrire cette politique et ses actions dans une réelle démarche de performance. Il sera procédé à une évaluation des actions à l'aide d'indicateurs pertinents, autorisant, dès que la nécessité le justifie, une adaptation permanente des dispositifs mis en place. En effet, il est important d'agir avec discernement et de corriger ses trajectoires d'action aussi rapidement que nécessaire pour s'adapter aux besoins du marché et de la population.

## **II - Politique publique du travail**

Afin de renforcer la compétitivité de nos entreprises et de favoriser le redressement économique ainsi que la création d'emplois, notre droit du travail doit s'adapter aux mutations de la société et de l'économie polynésienne, en définissant des règles équilibrées conciliant efficacité économique et progrès social, sans remettre en cause les droits fondamentaux des salariés.

Dans cette perspective, le ministère en charge du travail a engagé un chantier normatif souscrivant à la nécessité de permettre le maintien ou le développement de l'emploi. Participent à cette politique un ensemble de dispositions finalisées en 2015, ayant pour objet d'encadrer la convention de forfait des cadres ; d'étendre les dérogations au repos dominical ; d'assouplir et de simplifier la procédure d'autorisation des foires et marchés, les règles relatives au contrôle de la durée du travail, tout comme le cadre réglementaire relatif à l'insertion des travailleurs handicapés et les modalités de stages en entreprises des élèves pour rapprocher l'école du monde du travail ; d'adapter les règles relatives à la durée du travail aux contraintes spécifiques à certaines branches d'activités ou professions (secteur de la manutention portuaire et personnel navigant sur les aéronefs court et moyen-courriers). Ces travaux seront poursuivis en 2016 avec la présentation aux partenaires sociaux d'un ensemble de mesures visant notamment à encadrer l'annualisation du temps de travail, les services à la personne, les contrats de tournées, etc.

Au-delà de cette fonction de régulation normative, la santé et la sécurité au travail, l'effectivité du droit, la promotion du dialogue social et la réduction du travail illégal constituent les quatre axes prioritaires de la politique du travail.

### **A - Promouvoir la santé et la sécurité au travail**

Le développement de la santé et de la sécurité au travail constitue en effet un enjeu majeur pour notre politique sociale, dès lors que les programmes initiés en ce sens visent à assurer à chacun la préservation de son intégrité physique et psychique et participe à la performance économique et sociale ainsi qu'à la compétitivité. Cette action prend tout son sens dans un contexte de réduction des déficits publics et de maîtrise de la dépense publique, et notamment des dépenses de santé, en contribuant tout à la fois à la promotion d'un travail de qualité et durable ainsi qu'à la qualité des parcours professionnels. Cette politique s'appuie sur le développement, en partenariat avec la CPS et la médecine du travail, d'actions de sensibilisation des employeurs visant à réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles, à prévenir les risques professionnels, l'usure au travail et la dégradation de la santé, ainsi qu'à permettre le maintien en activité des salariés les plus âgés et la valorisation de leur expérience. Les actions conduites dans ce cadre en 2015 auront concerné 366 participants représentant 349 entreprises en 2015 (contre 172 en 2014).

### **B - Garantir l'effectivité du droit**

En tant que garant de l'effectivité du droit, le gouvernement a entendu faire de l'amélioration de la qualité de l'information donnée aux usagers une priorité en s'attachant notamment à développer des outils d'information et de communication de nature à faciliter l'accès des usagers (salariés et employeurs) à une information claire, rapide et précise sur les textes les concernant. Afin de prévenir et corriger les situations illégales, les contrôles ont par ailleurs été intensifiés (855 contre 617 en 2014). L'accent sera mis en 2016 sur un meilleur ciblage des contrôles, qui devrait ménager une marge de progrès.

### **C - Promouvoir le dialogue social**

Parce que la politique du travail ne peut se construire et s'appliquer sans la participation active des partenaires sociaux, le ministère en charge du travail s'est attaché à promouvoir le dialogue social en redonnant toute sa place d'espace de dialogue et d'échanges, à la concertation globale tripartite qui a été réunie 7 fois en 2015. Des réflexions sont en cours pour renforcer le rôle des partenaires sociaux en matière de gouvernance sociale et économique. Outre la consultation tripartite des partenaires sociaux par le gouvernement sur les questions de politique générale du travail, le dialogue bipartite qui permet de résoudre en toute autonomie bon nombre de conflits potentiels dans le monde du travail est encouragé, moyennant une participation active de la direction du travail aux négociations de branches professionnelles (32 réunions en 2015) comme du reste à la résolution des conflits (9 négociations). Il est envisagé de favoriser la conclusion d'accords sectoriels portant notamment sur les conditions d'activité et de rémunération propres à ces secteurs afin de tenir compte des réalités économiques. La durée du temps de travail, son amplitude et les conditions de rémunération seront les éléments clés de la négociation pour permettre une meilleure productivité au bénéfice de tous, mais surtout une capacité d'adaptation aux difficultés rencontrées. La mise en place de l'obligation annuelle de négocier sur ces thématiques (durée effective, organisation des temps de travail, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, salaire et rémunérations, insertion professionnelle par l'apprentissage, etc.) est à l'étude.

## D - Réduire le travail illégal

Amplifiée par la crise économique et financière, la lutte contre l'évasion sociale a donné lieu à des réflexions visant à renforcer les moyens de lutte contre le travail au noir en développant des outils méthodologiques efficaces et en garantissant le développement des coopérations interservices, des échanges d'information ainsi qu'une meilleure coordination des acteurs à travers le comité de lutte contre le travail illégal. La lutte contre le travail illégal permet d'assainir la concurrence déloyale entre les entreprises respectueuses du droit et les autres, de protéger les salariés recrutés illégalement en les rétablissant notamment dans leurs droits à la retraite et aux indemnités journalières et de participer à l'équilibre des finances publiques ainsi qu'au redressement des comptes sociaux de la CPS par le rétablissement de l'assiette des contributions sociales et fiscales.

## III - Politique sociale

Aux côtés de politiques sociales générales en lien avec la protection sociale, la Polynésie française a développé des interventions spécifiques à destination des personnes en difficulté. La lutte contre l'exclusion a ainsi amené le développement de politiques d'aide sociale et d'action sociale.

### A - Aides et action sociale

Une étude de 2010 de l'agence française de développement faisait ressortir qu'un quart des ménages polynésiens vivait sous le seuil de pauvreté relative, ces inégalités de revenus étant très marquées selon le niveau d'éducation. Malgré une croissance positive de l'emploi salarié amorcée fin 2014, qui se poursuit en 2015, ses effets restent limités au regard des pertes d'emplois enregistrées depuis 2007 (- 8000).

Si l'aide sociale destinée à répondre aux besoins vitaux des familles fortement impactées par la crise économique et le chômage (alimentaire, vestimentaires, frais médicaux...), a été maintenue et déployée à hauteur de 372 544 139 F CFP en 2015, le développement social par l'insertion économique a été renforcé. Les personnes en capacité de travailler sont systématiquement orientées vers un stage CAE (contrat d'accès à l'emploi), un emploi aidé (aide au contrat de travail) ou une formation (remise à niveau des savoirs de base, ou formation qualifiante). Depuis 2014, 5 114 ont bénéficié d'un CAE pour un coût de 4,5 milliards CFP. Les programmes de formation et d'accompagnement développés à titre expérimental en 2015 doivent permettre de renforcer l'employabilité des personnes bénéficiant d'un CAE en agissant sur la formation pour maximiser les effets de long terme.

Soutenus par l'ADIE, la réalisation de micro-projets permettant de diversifier les sources de revenus des familles est par ailleurs encouragée.

Parallèlement, un décloisonnement de l'action sociale a été recherché en intégrant les dimensions logement (cadre de vie, quartier) et transport (pour faciliter la recherche d'emploi, l'accessibilité aux services publics et aux zones d'activités).

Pour une prise en charge de plus long terme, les familles sont accompagnées dans la gestion de leur budget (distribution d'un guide pour une alimentation équilibrée et bon marché) ou pour sortir des situations de surendettement.

Des réflexions ont été engagées pour passer d'une logique d'urgence à une logique de plus long terme par la mise en œuvre des mesures favorisant une plus grande autonomie des familles moyennant, notamment, une systématisation des prestations de base. Participe à cette politique, le renforcement de notre politique sociale et de solidarité au bénéfice des enfants et des familles fragiles du RSPF en abondant le Fonds d'Actions Sociales (FAS) d'un milliard de francs pacifique supplémentaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour l'aide aux frais de cantines scolaires des enfants du RSPF, l'aide au frais d'achat d'un trousseau vestimentaire ainsi que l'aide au frais de l'assurance scolaire et extrascolaire.

1 133 202 870 F CFP ont été consacrés aux actions se rapportant à la protection de l'enfance (placements, adoptions, soutien financier et technique aux associations et aux établissements socio-éducatifs ...) et 905 088 519 F CFP à la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité (personnes âgées et adultes porteurs d'un handicap).

Des études ont été lancées pour accueillir les SDF de la zone urbaine actuellement logés dans un centre d'hébergement d'urgence, dans des conditions plus dignes et plus sereines. Ce public bénéficie par ailleurs d'un accompagnement de jour par des associations dédiées.

La mise en place d'un système informatisé ayant pour objet d'améliorer l'organisation des admissions RSPF et d'en fluidifier le traitement, a été garanti en 2015, en s'appuyant sur les moyens existants performants de la CPS et en responsabilisant les agents gestionnaires. Ces outils permettront par ailleurs d'améliorer la connaissance de la situation de ressources des ayants droits.

La volonté des communes de participer plus activement à l'action sociale en partenariat avec le Pays, a été prise en compte par la mise en place, en septembre 2015, d'un comité de pilotage chargé de concevoir un nouveau cadre stratégique de l'action sociale.

En préalable à l'élaboration du code de l'action sociale et de la famille, une évaluation des politiques sociales sera engagée de façon à structurer la politique de solidarité du gouvernement sur le long terme en se fondant sur une approche reposant sur les principes de non-stigmatisation, d'équité et de décloisonnement des politiques sociales qui doivent s'inscrire

dans une démarche interministérielle et partenariale, garantes d'une efficacité accrue de l'action sociale, notamment celles conçues pour prévenir les fléaux sociaux en agissant sur leurs causes profondes (toxicomanies, violences intrafamiliales, grossesses précoces, formation précoce de couples, sexualité non protégée...)

## B - Protection de l'enfance

1 133 202 870 F CFP ont été consacrés par la direction des affaires sociales aux actions se rapportant à la protection de l'enfance (placements, adoptions, soutien financier et technique aux associations et aux établissements socio-éducatifs ...).

Eradiquer les maltraitances sur les enfants est un défi particulièrement difficile à surmonter car elles surviennent la plupart du temps dans l'intimité des foyers. S'il demeure indispensable de prendre en charge les jeunes victimes, il y a lieu d'intervenir en amont en renforçant la prévention qui s'appuie, pour ce qui concerne le ministère en charge des solidarités sur le Fare Tama Hau. Ses missions consistent à gérer la maison de l'adolescent qui comporte un pôle de consultations pluridisciplinaires (médico-psycho-éducative) pour apporter une réponse aux questionnements qui apparaissent à cet âge charnière de la vie, ainsi qu'un Espace Jeunes, lieu d'épanouissement et de bien-être de l'adolescent afin de l'aider à se projeter dans l'avenir. En 2015, plus de 4000 adolescents ont bénéficié d'actions de prévention ainsi que 161 adultes (parents et encadrants d'adolescents). Près de 1500 jeunes ont fréquenté les espaces d'accueil.

Pour apporter une réponse adaptée à la problématique particulière de la petite enfance et veiller à la qualité de la relation parents-enfant avant l'apparition de troubles, le Pays a cofinancé avec l'Etat cinq structures. Trois maisons de l'enfance sont opérationnelles depuis l'ouverture en 2015 (après celles de Faa'a en 2013 et de Punaauia en 2014), de la maison de l'enfance de Taravao. Les maisons de l'enfance de Uturoa et de Taiohae seront inaugurées en 2016. Un budget complémentaire de fonctionnement de 30 millions XPF est prévu à cet effet.

## C - La protection sociale généralisée

Le système de Protection Sociale Généralisée polynésien se trouve confronté à des enjeux majeurs qui le fragilisent et le menacent à terme.

Ce contexte exige que le Pays poursuive des actions qui visent à garantir à tous les Polynésiens une couverture durable des grands risques de la vie (Maladie, vieillesse, famille, handicap).

Après 20 années d'existence, l'organisation générale de la PSG doit être améliorée.

Une approche, par grands risques, a été initiée fin février 2015, à commencer par la maladie et les retraites qui représentent à eux seuls 80% des dépenses de la PSG.

## D - La santé :

Pour rétablir durablement l'équilibre des comptes de la santé, sur la base d'orientations stratégiques de la politique de la santé, il convenait de réformer notre système.

Après, une réaffirmation du rôle de la collectivité de la Polynésie française dans le pilotage du système de santé et du dispositif de protection sociale que lui confère la loi organique statutaire de 2004, il convenait de traiter de la gouvernance, de l'organisation et du financement de la santé.

Le Pays a ainsi décidé de se doter d'un outil de planification sanitaire et de régulation de l'offre de soins en référence aux orientations stratégiques qui constituent un document cadre de la politique de santé pour la période 2015/2025, en lançant les travaux du schéma d'organisation sanitaire (SOS).

Le regroupement des branches maladies des régimes actuels du Régime Général des Salariés, du Régime des Non-Salariés comme du Régime de Solidarité Territoriale dans une Branche Universelle de l'assurance Maladie constitue le deuxième axe de mise en cohérence entre une organisation rationnelle de l'offre de soins et son financement.

Les travaux conduits sur la branche maladie sont terminés et la proposition de créer une Branche Universelle de l'Assurance Maladie sur le principe d'un financement au premier franc jusqu'au dernier franc sur l'ensemble des revenus a été présentée au Gouvernement de la Polynésie française au deuxième trimestre 2015.

Les travaux sur les modalités de financement du Régime Universel d'Assurance Maladie seront finalisés en 2016 en même temps que ceux de la réforme de la fiscalité, après concertation avec les partenaires sociaux. Le changement de régime pourra intervenir en 2017.

La Gouvernance tant du point de vue de l'autorité publique que la protection sociale généralisée est confuse, et ses imbrications freinent la capacité de réforme. Les ateliers sur la branche maladie et les travaux du SOS ont conclu à un schéma de gouvernance identique.

## E - Les retraites :

Les ateliers sur les retraites ont été clôturés dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'août 2015.

Outre les hausses des cotisations, la sauvegarde des régimes de retraite suppose de recourir à de nombreux leviers d'action de manière combinée.

Les propositions formulées dans le groupe de travail visent à prolonger l'horizon de viabilité du régime de retraite sur une génération (soit au moins jusqu'en 2034 dans un premier temps).

Les ajustements paramétriques proposés devront être mis en œuvre impérativement et concomitamment : âge légal de départ à la retraite, taux / plafond de cotisation, durée de cotisation, taux de remplacement, salaire moyen de référence, valeurs d'acquisition et de liquidation des points pour la tranche B, suppression du dispositif de départ anticipé à la retraite avant l'âge légal (hors cas particulier : inaptitude et pénibilité)...

Afin de consolider la situation financière du système de retraite, la création de Fonds de Sauvegarde d'Assurance Vieillesse (FSAV) spécifiques à la tranche A et à la tranche B est retenue. Cette « contribution d'équilibre » sera demandée aux actifs et aux retraités pour compléter le financement des régimes de retraite.

Les mesures préconisées feront l'objet d'un arbitrage définitif avant la fin du premier semestre 2016. Les mesures d'équilibre à mettre en œuvre ne pourront être appliquées qu'après un délai de prévenance nécessaire fixé à un an. Compte tenu de ce délai de prévenance, les mesures ne pourront être applicables qu'en 2017.

## F - Le Régime de Solidarité Territorial :

La loi du Pays n° 2015-3 du 25 février 2015 se substitue à la délibération n° 95-262 AT du 20 décembre 1995.

Elle complète le volet « conditions d'admission au régime de solidarité » et le « contrôle de leur respect ».

Elle rend le système plus équitable en créant un plafond de ressources qui tient compte du nombre de personnes dans la famille. Ainsi deux plafonds de ressources ont été retenus :

- 87 346 F CFP lorsque le ménage est composé d'une seule personne ;
- 97 346 F CFP lorsque le ménage est composé d'un couple avec ou sans enfants à charge ou d'une seule personne avec un ou plusieurs enfants à charge.

Elle précise la nature des revenus à prendre en compte ainsi que leur mode de valorisation pour procéder à l'admission au régime.

Concernant les contrôles, elle introduit le droit de communication de certains documents et les échanges d'informations nominatives entre administrations.

Pour les sanctions, elle comble le silence de la délibération de 1995 sur le sujet. Trois niveaux de sanctions sont instaurés en cas de fausses déclarations: les sanctions administratives, financières et pénales.

Le nouveau dispositif d'admission au régime de solidarité territorial a été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à la suite de la publication de l'arrêté n° 2106/CM du 23 décembre 2015 relatif aux conditions d'admission au régime de solidarité de la Polynésie française et au contrôle de leur respect.

## G - Autres travaux normatifs

Outre l'arrêté susvisé du 23 décembre 2015, six projets de lois du pays ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée de la Polynésie française. Ils ont pour visée de clarifier les relations entre la CPS et les employeurs sur la question des avantages en nature et des frais professionnels et d'encourager les retraites complémentaires, tandis que les deux derniers visent respectivement à harmoniser les délais de prescription ainsi que les divers textes applicables en matière de protection sociale de façon à prévenir tout conflit de normes ou vide juridique susceptibles d'être préjudiciables aux ressortissants des divers régimes de protection sociale suite à la mise en application des nouvelles conditions d'admission au RSPF. Le conseil des ministres a par ailleurs adopté un arrêté modifiant l'arrêté n° 130/CM du 30 janvier 2008 modifié relatif au champ d'application, aux conditions générales et aux règles de calcul d'attribution des subventions par le fonds de prévention des accidents du travail afin d'élargir les dispositifs d'aides financières aux prestations autres que des formations, notamment des prestations d'accompagnement ou d'analyse, apportant des garanties pour prévenir les risques liés à une situation de travail, telle que la prise en charge partielle des diagnostics de repérage de l'amiante ; de cartographie de bruit ; de prélèvement d'air pour définir les niveaux d'exposition professionnels à certains polluants, etc...

## H - La Convention Etat/Pays relative au financement du régime de solidarité territorial de la Polynésie française (RSPF)

Conclue le 16 avril 2015, cette convention relative à l'attribution par l'Etat d'une dotation annuelle de 12 millions d'euros sur l'exercice budgétaire triennal 2015, 2016 et 2017, destinée au régime de solidarité de la Polynésie française

(RSPF) comporte une série de mesures de nature fiscale, budgétaire et organisationnelle destinées au redressement des comptes sociaux de la Polynésie française et, en particulier, du RST.

Un comité de suivi de la convention s'est tenu le 9 novembre 2015.

Une avancée significative des travaux réalisés par le Pays ayant été constatée, le versement par l'Etat de la seconde tranche de 6M€ pour 2015 est intervenu à l'issue de ce comité.

#### **IV - Politique publique de la condition féminine**

2014 aura marqué un premier tournant dans l'action publique jusqu'ici essentiellement centrée sur la prévention et le traitement des violences dans le couple, en s'inscrivant désormais aussi dans une démarche préventive axée sur un public adolescent (14-18 ans) afin de prévenir les violences faites aux jeunes filles et notamment au sein des couples adolescents. Dans le cadre du lancement, sous l'égide des ministères respectivement en charge de la condition féminine et de l'éducation, de la campagne « Heureux à 2 » des acteurs d'horizons divers ont travaillé à l'élaboration d'une mallette pédagogique destinée aux établissements scolaires mais aussi à tous les intervenants du secteur de la jeunesse. Les outils développés pour prévenir les violences chez les adolescents ont été testés le 25 novembre 2015, en présence de 300 jeunes de 14-18 ans. L'évènement a été retransmis en live streaming sur le web. L'outil en question est en cours d'expérimentation dans 8 établissements pilotes afin de tester sa pertinence et de l'adapter au besoin. Sa déclinaison à l'adresse d'un plus jeune public est à l'étude.

Le lancement, en février 2015, d'une plateforme pour la promotion des droits des femmes et d'un modèle sociétal égalitaire, aura permis d'asseoir, en concertation avec l'ensemble des associations et organismes de droit public et privé œuvrant pour l'autonomisation des femmes, les grandes lignes d'une politique publique de la condition féminine puisant ses fondements dans le programme d'action de Beijing, adopté en 1995. Celle-ci se décline autour de quatre points critiques que sont l'éducation, la santé, l'emploi et les violences conjugales. Afin de donner corps à cette politique, des appels à projets seront lancés dans les quatre domaines d'intervention prioritaire.

## **2.6 Ministère du logement et de la rénovation urbaine, de la politique de la ville, des affaires foncières et du domaine**

### **I - La politique du logement social**

L'année 2015 aura été marquée par une forte reprise de la production de logements, aussi bien en termes d'habitat groupé que d'habitat dispersé.

Ainsi la production de logements sociaux est passée de 62 logements livrés en 2014 à 225 logements en 2015, soit une progression de 360% en une année et qui se décline de la manière suivante :

- concernant l'habitat groupé, la production de logements est passée de 25 à 104 logements.

- concernant la réalisation de Fare OPH, la production de fare est passée de 37 à 121 fare. La modification des textes apportée sur les procédures administratives et opérationnelles en fin d'année 2014 a facilité le traitement des dossiers.

Il convient de souligner la reprise de l'activité du programme de Fare OPH et reconnaître le travail administratif accompli en amont par l'office puisque 56 Fare ont été mis en chantier au cours des mois de novembre et décembre 2015. Ces fare seront livrés dès janvier et février de l'année 2016.

163 dossiers visés par le CDE au cours de l'exercice 2015 seront les dossiers prioritaires au cours du premier semestre 2016. En effet, ces 163 dossiers passeront en phase travaux dès acquittement de la participation des attributaires.

S'agissant des aides en matériaux, ce programme répond à la volonté de notre gouvernement de lutter contre l'habitat insalubre. Depuis 2007 ce dispositif a été suspendu. En 2014, 97 aides ont été remises contre 645 en 2015. La totalité de ces aides a été remise sous notre gouvernement.

A ce jour, force est de constater qu'il y a une nette progression des aides octroyées en 2015 grâce à la volonté affichée de notre gouvernement de mobiliser les crédits pour le logement d'une part, et au soutien des partenaires, notamment l'Etat, au travers de la forte mobilisation des crédits du contrat de projet pour le secteur du logement social, d'autre part.

Cette stratégie du gouvernement répond aux grandes priorités qu'il a définies, à savoir la relance de notre économie au travers du bâtiment et de l'emploi.

A cet effet, la dernière publication de l'institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF) sur le secteur du bâtiment est encourageante, elle montre que sur les 3 trimestres de 2015, le BTP a créé 325 emplois (+8%) soit la plus forte progression depuis 2007.

En cumul de janvier à septembre 2015, le secteur de la construction génère un chiffre d'affaires de 35,2 milliards, soit 1,3 milliard de plus que celui généré en 2014 sur la même période. C'est le meilleur résultat depuis 6 ans.

Cette stratégie a également eu un effet sur la commande puisque l'on note également une progression de commandes dans les machines-outils et de matériaux.

Au niveau juridique, la réglementation relative à l'habitat social en Polynésie française et ses arrêtés d'application ont été révisés afin de simplifier certaines procédures administratives trop complexes et inopérantes. Ce travail réglementaire que le ministère a jugé indispensable dès sa prise de fonction fin 2014 à la vue des blocages administratifs des dossiers d'aides, aura permis d'améliorer et accélérer significativement les indicateurs de traitement des dossiers, aussi bien pour les aides en matériaux que pour la construction de Fare OPH.

Au niveau de la stratégie de politique publique, le ministère a entrepris en 2015 les démarches afin d'aboutir à une véritable politique de développement de l'habitat et de la rénovation urbaine en proposant un Schéma Directeur de l'Habitat et d'un Plan Pluriannuel du Logement présentés lors des assises de l'habitat en novembre 2015 avec le soutien de partenaires comme l'AFD, la CDC et l'USHOM qui ont contribué financièrement et techniquement l'élaboration de ces outils indispensables.

Le ministre s'est déplacé aux mois d'avril et septembre 2015 en métropole afin de rencontrer les principaux acteurs du logement social et de la rénovation urbaine. La démarche polynésienne de l'habitat a ainsi été présentée au niveau du gouvernement métropolitain, à l'Agence National pour la Rénovation Urbaine et à la Caisse des Dépôts notamment.

Dans le même temps et afin de permettre à l'Office Polynésien de l'Habitat de répondre aux objectifs ambitieux du gouvernement en termes de production de logements sociaux, une réorganisation interne a été mise en place afin de définir les priorités opérationnelles avec un recentrage sur les missions premières de cet établissement que sont la construction de logements et la gestion de son parc.

Ainsi, sur la sollicitation du président du conseil d'administration de l'OPH, deux missions d'expertise, l'une de l'AFD et l'autre de la CDC/AFD/USHOM, sont venues porter assistance au niveau de l'évaluation technique et organisationnelle concourant à une meilleure performance de l'établissement.

Ces rapports d'évaluation sont ainsi venus confirmer la bonne stratégie mise en place qui laisse préfigurer des indicateurs positifs de gestion et de performance, préalables indispensables au retour de partenaires financiers et techniques tel que la Caisse des Dépôts.

Au mois de novembre 2015, le ministère du logement a souhaité présenter les conclusions de son travail de réforme et de stratégie de sa politique publique entrepris depuis l'entame de l'année. Des Assises de l'Habitat ont été organisées du 9 au 11 novembre afin de présenter aux acteurs locaux du logement et de la rénovation urbaine, qu'il soit de la sphère publique ou privée, mais également aux partenaires institutionnels et financiers tels que l'Etat, l'AFD et la CDC, la feuille de route du gouvernement en matière d'habitat à court, moyen et long terme.

Cette vision stratégique et la mise en œuvre des outils techniques et partenariaux ont été unanimement saluées, notamment par l'Etat, la Caisse des Dépôts et le réseau des constructeurs de logements sociaux outre-mer (USHOM).

Au niveau du partenariat financier avec l'Etat, la mise en place d'une véritable planification et suivi de la construction de logements (phase : foncier-études-travaux) aura permis en 2015 la mobilisation de la totalité de l'enveloppe de financement du Contrat de Projet n°2 allouée au titre de l'année 2015, à savoir 3,8 milliards de F CFP pour un total de 6 opérations.

Face à un besoin estimé de 35 000 nouveaux logements d'ici les 20 prochaines années, le Schéma Directeur de l'Habitat se déclinera en trois axes d'intervention prioritaire : La production de logement par le secteur public, la réhabilitation du parc public et privé et la production de logements sociaux par des opérateurs privés agréés.

Sur ce dernier point, le ministère du logement a entrepris au cours de l'année 2015 de revoir la loi du pays 2014-31 du 13 octobre 2014 portant création des opérateurs de logements sociaux (OLS) privés, afin de permettre une meilleure complémentarité au regard de l'objectif de synergie de notre réglementation avec le dispositif national de défiscalisation du logement social Outre-mer.

Enfin, il convient de signaler les violentes intempéries qui se sont abattues le 12 décembre 2015 sur la commune de Hiti'a O Te Ra, provoquant des dégâts sur près de 250 habitations. Les agents de l'OPH et du ministère du logement ont été mis à contribution très rapidement pour procéder aux opérations de recensement et de constitution des dossiers d'indemnisation des familles sinistrées. Une commission collégiale a été instituée afin d'étudier les dossiers des sinistrés et d'apporter la réponse adéquate en termes d'aides en matériaux ou de reconstruction totale des maisons détruites.

## **II - La politique de rénovation urbaine**

La politique de Rénovation Urbaine a été principalement conduite autour d'interventions prioritaires relatives à la réhabilitation du parc social ancien et dégradé de l'OPH, la résorption de l'habitat précaire et indigne et la mise en place d'un partenariat technique avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Le parc ancien de logements sociaux a mal vieilli et l'absence jusqu'en 2015 d'un véritable plan stratégique du patrimoine n'avait pas permis de manière satisfaisante de réaliser toutes les opérations d'entretien de ces ensembles urbains d'habitat.

Le gouvernement a donc porté ses efforts sur la rénovation des logements OPH avec la mise en place de financements à hauteur de 752 millions de FCP sur l'exercice 2015. Près de 397 logements ont ainsi été concernés par ces études et travaux de rénovation.

Pour coordonner son action dans un vaste plan de rénovation urbaine, le gouvernement a souhaité dès l'entame 2015 et avec le soutien du haut-commissariat, solliciter l'ANRU pour venir en Polynésie sur les thématiques de renouvellement urbain et de revitalisation de quartiers centraux.

Le ministère en charge de la rénovation urbaine et le syndicat mixte du Contrat de Ville, ont ainsi programmé au mois de mars une première mission de deux experts de l'ANRU afin d'étudier le potentiel de quatre ambitieux projets d'aménagement et de rénovation urbaine sur les territoires communaux de Mahina, Pirae, Papeete et Punaauia.

Un colloque fut également organisé le 13 mars 2015, en présence des principaux acteurs institutionnels et techniques, afin de présenter plus en détail la vision du gouvernement en matière d'aménagements urbains durables, dans le cadre d'une démarche de coordination et de partenariat avec l'échelon communal.

## **III - La politique de la ville**

La mise en œuvre de la Politique de la Ville portée par le gouvernement s'est traduite par un ensemble d'actions de valorisation des quartiers en difficulté, l'objectif étant de réduire les inégalités entre les territoires et de lutter contre l'exclusion des populations qui y habitent.

Le fait marquant de l'année 2015 aura été la signature le 30 juin 2015 du Contrat de Ville 2015-2020 entre l'Etat, la Polynésie française et les 9 communes de la grande agglomération de Papeete.

Ce nouveau contrat organise la synergie et l'intervention complémentaire de chacun des acteurs autour de 3 grands piliers que sont « l'emploi et le développement économique » ; « le cadre de vie » et « la cohésion sociale ».

L'enveloppe budgétaire de **269.6 millions de F FCP** allouée par le Pays et l'Etat pour l'exercice 2015 aura été consommée en quasi intégralité (99%). Le coût global de la programmation du Contrat de Ville s'élève à **617.9 millions de F FCP** pour un total de 429 actions réparties sur l'ensemble des communes de l'agglomération de Papeete et touchant un public de plus de 20 000 bénéficiaires issus des quartiers prioritaires.

Les actions du pilier « cadre de vie » ont notamment concerné la mobilisation des communes sur la mise en place de jardins partagés pour faire de la prévention aux risques cycloniques dans les quartiers prioritaires insalubres et pour préparer le cadre technique de la seconde mission d'assistance de l'ANRU en 2016 sur quatre Programme de Renouvellement Urbain.

Le pilier « emploi et développement économique » aura mobilisé près d'une soixantaine d'actions de formation (+55% par rapport à 2014), au bénéfice de 1500 personnes issues des quartiers prioritaires.

Ces actions portent principalement sur l'accompagnement à la création d'entreprise (partenariat ADIE), des actions d'accompagnement à la recherche d'emploi et mise en relation demandeurs d'emploi/entreprises et enfin des formations soutenues au travers du RSMA.

Le pilier « cohésion sociale » comptabilise quant à lui sur l'année 2015 près de 320 actions auprès d'un public de plus de 19 000 personnes issues des quartiers prioritaires.

Les principales actions soutenues sont les activités éducatives et d'accompagnement scolaire auprès de 2500 enfants en difficultés (la lutte contre le décrochage scolaire a été réaffirmée comme un axe majeur du pilier, en partenariat du ministère de l'éducation), les actions de soutien à la parentalité et à la cellule familiale, la formation des acteurs (625 intervenants de quartier : association, animateur, encadrement) et également des actions de prévention et activités sportives touchant environ 4 600 jeunes des quartiers.

La politique de la ville a permis en 2015 dans le cadre d'actions interministérielles, d'apporter un accompagnement au moyen de financements spécifiques et ciblés, auprès d'un large panel d'actions publiques relevant du droit commun (actions sociales, environnement urbain et cadre de vie, éducation et jeunesse, formation professionnelle et recherche d'emploi, logement, santé.....).

#### **IV - La Politique Foncière**

L'année 2015 a été marquée par la mise en place de la stratégie foncière du ministère en vue d'optimiser la production de logements sociaux, de soutenir des projets de développement économique et d'intérêt général mais également en vue de mener un chantier de réformes réglementaires nécessaires à la résolution des litiges fonciers

1°) Le ministre a mené plusieurs opérations foncières réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique décidée par le gouvernement concernant l'administration des intérêts patrimoniaux et domaniaux du Pays.

En effet, plusieurs acquisitions immobilières ont été autorisées et conclues par le Pays en vue soit de maîtriser les emprises foncières compatibles avec la réalisation de logements sociaux destinés à accueillir les occupants du site Mahana Beach, soit d'améliorer la qualité du service rendu au public en relogant certains services.

Par ailleurs, le ministre a mis en place toutes les actions à mener pour parvenir aux opérations d'aménagement et de viabilisation des parcelles domaniales dans les archipels qui sont financées par le contrat de projet. L'année 2015 a été marquée par le recensement des besoins des communes en termes de logements OPH et par l'identification des parcelles qui présentent les caractéristiques adaptées aux opérations de constructions d'habitat dispersé.

Cette stratégie foncière a été optimisée par la mise en place d'une collaboration étroite avec les maires, ce qui a permis de soutenir les projets d'intérêt général des communes, de reconstruction d'écoles, d'édification de hangars techniques, ou encore d'implantation de déchetterie.

Aussi parmi les opérations foncières menées par le ministère, il faut noter que la rénovation du cadastre et le calage du réseau RGPF de la Polynésie française ont participé à la réalisation des objectifs en permettant de suivre l'évolution des propriétés foncières privées et publiques.

2°) Dans le cadre de sa stratégie foncière en matière d'indivision et de gestion du domaine publique, le ministre a finalisé plusieurs projets de loi du Pays.

Pour soutenir l'installation du tribunal foncier et améliorer les conditions de règlement des litiges de terres, un projet de loi du Pays a été finalisé et validé visant à modifier le code de procédure civile de Polynésie française et à intégrer un nouveau titre relatif à la nouvelle juridiction foncière et à la mise en place de modes de règlements amiables des conflits, telle que la médiation et la convention de procédure participative.

En matière d'administration du domaine publique du Pays, un projet de loi du Pays a constitué un premier pas vers la résolution de la problématique des remblais maritimes en permettant d'assouplir les modalités de leur cession, par la réduction du délai d'occupation nécessaire et l'ouverture du bénéfice du dispositif, aux associations.

3°) Le ministère a développé plusieurs partenariats en vue de renforcer la mise en œuvre de sa stratégie foncière.

Le partenariat avec les communes par la mise en place de convention en vue du déploiement de l'application OTIA dans les mairies permettra d'améliorer la qualité du service public et de faciliter la délivrance des documents cadastraux au profit des usagers qui constituent leurs dossiers fonciers et qui souhaitent régler leurs litiges de terres.

Aussi, le greffe du tribunal, le service du patrimoine archivistique et audiovisuel ainsi que les autorités de l'Eglise mormone ont été sollicitées par le ministre pour permettre au service de tutelle de collecter les informations foncières nécessaires pour compléter les bases de données en matière foncière.

Enfin, les Assises de l'habitat des régions et collectivités d'Outre-mer consacrées à la fois aux problématiques du logement social dans les collectivités d'Outre-mer et aux expériences océaniques en matière de gestion foncière, ont permis de créer un véritable partenariat avec les spécialistes du droit foncier dans le Pacifique, et de mener une réflexion sur la transposition d'outils juridiques anglo-saxons dans notre système.

## **2.7 Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports**

**A - Le ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur** mène une politique éducative de proximité avec la communauté éducative, ainsi qu'une stratégie innovante et réaliste face aux grands enjeux éducatifs comme le développement du numérique, la lutte contre l'illettrisme, le décrochage scolaire et l'orientation par défaut.

### **I - Une politique éducative ambitieuse et exigeante**

Deux principes forment le cadre de la politique pédagogique à mettre en œuvre dans les écoles, les CJA, les CETAD, les collèges et les lycées : le système éducatif en Polynésie doit être **ambitieux** et **exigeant** pour se mettre au service de la réussite de tous ses élèves.

Ambitieux, parce que l'avenir que nous préparons pour nos élèves se situe dans une société mondialisée et ouverte, riche de sa culture, et irriguée par le numérique.

Exigeant, parce que chaque élève doit pouvoir durant son parcours de formation s'approprier les savoirs nécessaires à une insertion professionnelle et sociale.

### **II - Une politique éducative en réponse à un constat**

En 2014, l'étude des évaluations en fin de CM2 a montré que le nombre d'élèves ayant des acquis insuffisants avait progressé de manière importante en Français (38% en 2014 contre 33% en 2012 [**7% en métropole**]) et en Mathématiques (30% en 2014 contre 24% en 2012 [**10% en métropole**]). Ces résultats sont à corréliser avec ceux des « journées défense et citoyenneté » (JDC) qui repèrent chaque année, grâce à un test élaboré par l'éducation nationale, entre 38 et 42% des jeunes en situation d'illettrisme en Polynésie française, contre 10% en métropole.

Cette situation a pour corollaire un nombre d'élèves décrocheurs en collège et en lycée estimé chaque année entre 1000 et 1200 élèves, dont plus de 700 en collège alors que la Charte de l'éducation nous assigne comme objectif de permettre à tous les élèves d'atteindre au moins une certification de niveau 5 (type CAP).

Si le taux de réussite au Diplôme National du Brevet (DNB) a chuté de 10% en 2014, il est néanmoins remonté de 3% en 2015. Paradoxalement, si le taux de réussite au DNB reste inférieur à 70%, le taux de réussite au socle commun en français dépasse les 90%, soit un taux supérieur à celui du national.

Les résultats aux examens du secondaire progressent de 1,73% en 2015. Cette année, la session compte 7 913 lauréats contre 7 489 en 2014, soit 424 lauréats de plus. Si nous observons uniquement les taux de réussite (le rapport entre le nombre d'élèves qui se présentent au Baccalauréat, et le nombre d'élèves qui réussissent le Baccalauréat), nous pouvons être amenés à croire que les résultats du baccalauréat, cette année, sont en baisse. Ce qui doit être observé, c'est le nombre de bacheliers cette année (2 630) par rapport à l'année précédente (2 548), soit 82 bacheliers de plus en 2015 par rapport à 2014.

D'autre part, le nombre d'élèves inscrits au Bac a augmenté de 101, et le nombre d'élèves qui se sont effectivement présentés au Baccalauréat a lui augmenté de 249. Ceci semble montrer que la politique éducative mise en œuvre pour que plus d'élèves accèdent à la Terminale, avec la volonté de se présenter au Baccalauréat, apporte des résultats tangibles.

Si les taux de réussite au baccalauréat sont plus qu'honorables (avec 119 mentions « très bien »), seule 40% d'une classe d'âge accède à ce diplôme alors que la Charte de l'éducation nous assigne comme objectif que 70% d'une classe d'âge accède au baccalauréat.

Le taux de réussite général à l'examen du brevet de technicien supérieur (BTS) passe de 70,71% en 2014 à 73,91% en 2015. Ce qui est encore plus positif, c'est la réduction massive de décrocheurs en deuxième année de BTS, 529 élèves se sont présentés au BTS sur 574 inscrits.

### **III - Améliorer la réussite scolaire**

#### **A – La Charte de l'éducation**

La charte de l'éducation promulguée par la loi du Pays n° 2011-22 du 29 août 2011 fixe les mesures essentielles que la politique éducative doit mettre en œuvre pour progresser.

Elles sont associées et promeuvent la finalité même du projet éducatif d'« une école pour tous, une école performante, une école ouverte. »

La politique éducative s'attache à la réussite de tous et s'engage à trouver les voies les plus adaptées aux particularités de la Polynésie pour lutter contre des « iniquités » à la fois sociales et géographiques. La performance concerne l'élévation du niveau de qualification et la réussite d'un parcours choisi, pour s'insérer dans la vie professionnelle.

Les Etats généraux, qui se sont déroulés les 7 et 8 décembre 2015, ont permis de réunir les acteurs du système éducatif et ses principaux partenaires sociétaux pour qu'ils puissent se prononcer sur les perspectives dans lesquelles la politique éducative doit s'inscrire et ce, à l'éclairage du bilan de ces quatre dernières années.

La Charte de l'éducation réactualisée sera présentée à l'Assemblée de la Polynésie française en mai 2016.

### B – La carte des formations

Le ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, le ministère du travail et du dialogue social, l'Université de la Polynésie française, le Vice-rectorat, ainsi que le MEDEF, la CGPME et le monde du travail ont élaboré un schéma directeur des formations qui a été officialisé lors des Etats généraux de l'éducation en décembre 2015.

Il s'agit d'assurer une cohérence de l'offre de formations en Polynésie française. Le système scolaire doit définir et réguler chaque année sa carte des formations pour que les élèves choisissent une orientation en toute connaissance de cause. Cependant, la carte des formations du système scolaire doit être en adéquation constante avec l'enseignement universitaire postBac, avec le monde du travail et de l'emploi, avec la formation professionnelle, etc. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire pour le Pays de définir ses intentions à moyen et à long terme.

Ainsi, le schéma directeur des formations a pour but de donner les orientations stratégiques de manière prospective afin de définir l'articulation de la réalisation des principaux objectifs que se fixe le Pays dans le temps grâce à un tableau de bord. L'enseignement public et l'enseignement privé sont aujourd'hui complémentaires et non plus en concurrence, et l'Université de la Polynésie française va ouvrir deux diplômes universitaires de technologie (DUT) qui permettront de réguler les orientations des bacheliers technologiques et professionnels. Une classe préparatoire aux grandes écoles, option physique, technologie, sciences et informatique (PTSI) va ouvrir au lycée du Taaone dès cette rentrée scolaire 2016, ainsi que deux nouveaux brevets de technicien supérieur (BTS).

### C – La redynamisation de la voie professionnelle

Les certificats d'aptitude professionnelle au développement (CAPD) délivrés en Centres d'Education aux technologies Appropriées au Développement (CETAD) n'avaient pas de reconnaissance tant au niveau local, qu'au niveau national.

La Polynésie française a donc demandé à l'Etat la rénovation du diplôme du CAP de quatre spécialités, Petite et Moyenne Hôtellerie (PMH), Polyvalent du Bâtiment (PB), Gestion et Exploitation en Milieu Marin (GEMM), Exploitation Polynésienne Horticole et Rurale (EHR). Le CAPD délivré actuellement en CETAD et en CED sera donc rénové à la rentrée scolaire d'août 2016, et sera officiellement rétabli dans la nomenclature des CAP nationaux de niveau 5. Une réflexion sera menée sur le prolongement de ce diplôme vers des niveaux de qualification supérieures passant par le Baccalauréat et le BTS comme le prévoyait initialement le projet CETAD du début des années 80. Ainsi naîtrait une filière de formations appropriées au développement, adaptées aux besoins de la Polynésie française, dans lequel les centres de jeunes adolescents (CJA) auront toute leur place.

D'autre part, les écoles primaires, les CJA, les collèges, les SEGPA, les CETAD et les lycées feront l'objet de passerelles identifiables, qui permettront aux élèves de pouvoir bénéficier de remises à niveau scolaire, de réorientations en cours d'année, de parcours personnalisés... dans une dynamique d'insertion dans le monde du travail par l'obtention d'une qualification diplômante. Dans cette dynamique, le premier concours de recrutement d'adjoints d'éducation, spécialité « CJA » se déroulera en mai 2016, afin d'élever le niveau de formation des moniteurs de CJA et de stabiliser les équipes pédagogiques.

### D - Une école numérique inscrite dans le 21<sup>ème</sup> siècle

Les technologies de l'information et de la communication sont aujourd'hui utilisées dans tous les secteurs de l'économie et sont omniprésentes dans la vie quotidienne des citoyens polynésiens. Elles permettent une plus grande circulation de l'information, de la connaissance et des savoirs. L'école en Polynésie française ne peut se tenir à l'écart de la révolution numérique.

Le gouvernement de la Polynésie française soutenu par l'Etat, soucieux de l'insertion de la jeunesse dans la société du numérique et du développement de cette ambition poursuit l'objectif de développer et de soutenir l'usage du numérique dans les écoles, collèges et lycées de tous les archipels de la Polynésie française.

Un haut comité Polynésien de pilotage de l'école numérique a été créé afin de disposer d'un organe de gouvernance qui proposera des actions s'inscrivant dans la politique numérique de la Polynésie française. Afin de soutenir la Polynésie française dans l'exercice de ses compétences éducatives et pédagogiques, le vice-rectorat de Polynésie française apportera son concours technique, informatique et pédagogique à la ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur sur les projets et les actions qui ont été approuvés par le haut comité de pilotage de l'école numérique.

Les missions de production, de développement et de diffusion des ressources numériques (innovation multimédia, productions de supports pédagogiques numériques, production de services numériques éducatifs, déploiement de services éducatifs et d'enseignement à distance, d'incubation de projets numériques avec le laboratoire numérique, mise en œuvre

des plateformes Web d'échanges, collaboratives et de ressources disciplinaires et services pour les établissements et la vie de l'élève...) tiendront compte des programmes scolaires y compris les programmes adaptés. Dans cette dynamique, une convention relative au déploiement des usages du numérique à l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPé) a été signée le 4 mars 2016. Ainsi, les enseignants disposeront de formations à l'utilisation des équipements numériques, mais aussi à la création d'outils et de ressources numériques

#### E - Des réseaux d'éducation prioritaire : une attention ciblée

Le ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, a présenté en conseil des ministres du 26 mars 2015 un arrêté fixant la liste des réseaux d'éducation prioritaire (REP+) pour la rentrée scolaire d'août 2015.

La ministre de l'éducation nationale a souhaité accompagner le gouvernement de la Polynésie française dans sa politique d'éducation prioritaire. C'est pourquoi, le Vice-recteur de la Polynésie française a apposé son visa préalable, qui officialise au plan national la mise en œuvre des trois réseaux : Faaa, Papara et les Tuamotu.

Dans le premier degré, comme dans le second degré, aucun élève ne doit être abandonné par le système éducatif polynésien. Tous les dispositifs doivent contribuer à la mise en œuvre des actions qui permettent aux élèves de bénéficier de parcours individualisés en fonction de leurs capacités de développement.

L'instauration de réseaux d'éducation prioritaire (REP+) permet d'établir un cadre propice aux apprentissages en s'appuyant sur le travail en équipe des enseignants du premier et du second degré et sur les innovations pédagogiques. Il s'agit de mieux accompagner les élèves dans leurs parcours, particulièrement ceux qui éprouvent des difficultés. La création des réseaux d'éducation prioritaire (REP+) contribuera à l'amélioration des réussites scolaires.

Dans ces secteurs, les relations écoles/familles, partenariales seront développées au bénéfice d'une meilleure prise en charge de l'enfant et de l'adolescent.

Nous pouvons déjà constater une nette amélioration du climat scolaire dans certains établissements en REP+, notamment à Papara grâce à un dialogue rénové avec les familles et un meilleur accompagnement de l'élève dans le traitement de la difficulté scolaire.

#### F - La redynamisation de l'école maternelle

Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire par la Charte de l'éducation.

La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité.

Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles, linguistiques ou géographiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire. Cette scolarisation précoce doit être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ainsi que dans les archipels, et notamment les REP+.

La scolarisation des tout-petits a donc été renforcée dès cette rentrée scolaire d'août 2015. Une semaine de la maternelle a été organisée du 04 au 07 mai 2015, et du 29 février au 4 mars 2016. Ouverte aux parents d'élèves, enseignants, élus, partenaires institutionnels et associatifs, cette semaine a pour ambition de faire connaître le quotidien des élèves à « l'école maternelle d'aujourd'hui », et renforcer les liens entre l'école et l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, en plaçant l'école maternelle au cœur de son environnement. Le bilan de la semaine de la maternelle vient confirmer l'intérêt de cet événement par le nombre croissant de parents impliqués dans cette semaine.

#### IV - Lutter contre le décrochage scolaire

L'abandon scolaire est un facteur important d'exclusion sociale et professionnelle. Comme le rappelle la Charte de l'éducation dans son préambule : « *Trop d'élèves sortent du système éducatif sans diplôme ni qualification. L'insuffisance des compétences de base, le décrochage scolaire, la faiblesse des motivations sont autant d'illustrations de l'échec scolaire* ». Cette même Charte assigne au système éducatif comme objectifs d'amener 70% d'une classe d'âge au baccalauréat, et de permettre à tous les élèves d'atteindre au moins une certification de niveau 5 (type CAP).

La crise économique que traverse notre Pays depuis plusieurs années ajoute un poids considérable sur les familles en difficulté dont les enfants qui nous sont confiés ont du mal à trouver leur place à l'École, et donc à réussir leur insertion dans la société.

L'échec scolaire est, comme le montre trop souvent l'actualité, source d'échec social qui mène parfois notre jeunesse à des actes d'incivilité, voire de violence.

Le ministère de l'éducation a donc décidé de mettre en place une Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) au sein de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE). Elle a vocation à mener des actions

d'accès à la qualification afin de re-préparer tout ou partie d'un examen (dont font partie les actions d'accompagnement vers l'emploi). Plusieurs modules ou dispositifs sont proposés :

- Le module de re-préparation aux examens (MOREA) qui accueille 37 jeunes ;
- Le module d'accueil et d'accompagnement (MAA) qui accueille 30 jeunes ;
- Le module de remise à niveau scolaire (RAN) qui accueille ou va accueillir 90 jeunes ;
- Le Lycée de la seconde chance accueille qui accueille 25 jeunes ;
- Un contrat d'engagement de Service civique avec reprise d'étude pour 20 jeunes actuellement, 10 en octobre et 20 en janvier 2016 ;
- Un retour en établissement scolaire à temps plein pour 92 jeunes cette rentrée scolaire.

Les jeunes pris en charge dans ces actions sont accompagnés en fonction de leur situation sociale et économique. Leur inscription à la MLDS les rend éligibles aux transports scolaires, à la restauration scolaire, mais aussi au régime des boursiers.

Les actions de la MLDS doivent être interministérielles, car la difficulté individuelle des jeunes doit avoir une réponse collective. A ce titre, le ministère du travail a conçu le dispositif « Réactivation des acquis et perfectionnement des aptitudes » ou RAPA. Ce dispositif a permis à 38 décrocheurs en situation d'illettrisme d'obtenir un Contrat d'Aide à l'Emploi, en alternance en CJA pour une remise à niveau scolaire et une préparation au Certificat de Formation Générale.

Finalement, à ce jour et depuis la rentrée d'août 2015, 332 décrocheurs ou en cours de décrochage sont ou vont être pris en charge cette année scolaire dans ces différents dispositifs. Ce nombre, jamais égalé en Polynésie française, réduit sensiblement les sorties sans qualification en proposant aux élèves les plus fragiles socialement des retours en formation, pour un retour à la vie sociale.

Mais surtout, depuis dix ans, c'est la première fois que la courbe des effectifs dans le second degré est inversée. L'objectif cible sur deux ans est de pouvoir proposer à tout élève sans solution un parcours de formation réaliste.

## **V - Une modernisation de l'administration du système éducatif polynésien**

Le service dénommé « direction générale de l'éducation et des enseignements » (DGEE) créé par arrêté n°895/CM du 12 juin 2014 s'inscrit dans la continuité de la Charte de l'Éducation adoptée en 2011. Cette dernière définit l'éducation comme la priorité du Pays et inscrit le pilotage de l'École dans une démarche de performance.

Il s'agit d'une entité unique regroupant les directions de l'enseignement primaire et des enseignements secondaires. Toutefois, cette entité doit s'adapter régulièrement et évoluer en vue d'une meilleure organisation administrative du système éducatif et d'un pilotage plus efficace visant une plus grande efficacité de la politique éducative impulsée par le gouvernement de la Polynésie française. En d'autres termes, la DGEE doit répondre aux exigences de modernisation de l'administration.

La loi d'orientation et de programmation de l'École de la République du 8 juillet 2013, étendue à la Polynésie française par l'ordonnance du 26 juillet 2013, place comme priorités l'enseignement primaire et la lutte contre le décrochage. La qualité des enseignements et l'organisation du système éducatif sont donc au cœur des préoccupations et des stratégies.

L'acte pédagogique devient ainsi l'objectif prioritaire pour l'amélioration des acquis des élèves afin de construire une école plus juste, bienveillante et exigeante qui permette d'offrir un parcours de réussite à chaque élève.

La fluidité des parcours doit être favorisée et la continuité des enseignements depuis l'école maternelle jusqu'à l'université mise en œuvre avec cohérence et efficacité. Toutes les transitions entre cycles et niveaux d'enseignements doivent être mieux accompagnées. L'établissement d'un climat scolaire serein revêt une importance majeure et doit être aussi un objectif central, de façon à placer les élèves dans des conditions favorables aux apprentissages et prévenir l'absentéisme et le décrochage.

Le développement du numérique doit devenir également une priorité car l'usage des outils numériques contribue au renforcement des apprentissages fondamentaux, à la différenciation des démarches pédagogiques et à l'individualisation des parcours pour répondre aux besoins de chaque élève. L'essor de l'école du numérique permettra aussi le développement de nouvelles pratiques pédagogiques favorisant l'autonomie des élèves et la réduction des inégalités résultant de la fracture numérique et de l'isolement géographique.

La formation et l'accompagnement des enseignants aux nouvelles pratiques pédagogiques capables de répondre aux besoins pluriels des élèves passent par la mobilisation de moyens humains, la création de ressources et supports pédagogiques et un encadrement de proximité. La réussite de ces actions nécessite une impulsion plus réactive et un pilotage plus efficace.

Enfin, le constat du fonctionnement actuel de la DGEE montre qu'il existe encore un certain nombre de dysfonctionnements résultant de la taille importante de la structure et de son organisation fonctionnelle : lenteur de la circulation de l'information, réactivité non satisfaisante, manque de lisibilité de l'organisation, missions dévolues aux différents bureaux pas toujours bien identifiées, juxtaposition des ressources humaines sans mutualisation, pratiques professionnelles sans évolution.

Pour toutes les raisons, la recherche d'une plus grande efficacité pédagogique sur le terrain au plus près des élèves et sur tout le territoire a impliqué une nouvelle gouvernance du système éducatif de la Polynésie française, donc de réorganiser la DGEE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Cette nouvelle gouvernance, qui a été élaborée avec la participation des agents de la DGEE, des comités techniques paritaires de l'éducation et la DMRA, s'est traduite par la mise en place d'un département dénommé Secrétariat général ayant la responsabilité de la gestion administrative et financière des moyens alloués, et de quatre autres départements ayant le pilotage et l'accompagnement des domaines pédagogiques et éducatifs. Ces départements sont pilotés par le directeur général de l'éducation et des enseignements.

Le Haut Comité de l'Education a été consulté le 12 août 2015 à ce sujet et a donné un avis favorable à l'unanimité, au projet. Il s'agissait d'une première étape dans un processus global de modernisation de l'administration de l'éducation. Ce processus s'est achevé le 1<sup>er</sup> janvier 2016, toujours dans une dynamique de concertation et de consultation des agents et des partenaires.

Depuis, un bureau dédié aux parents a été mis en œuvre sur le site de la DGEE à Taaoone, afin de les accueillir et de les renseigner dans des délais immédiat.

## **VI - L'amélioration du cadre de vie des élèves et des personnels**

### **A – Le constat**

Depuis 10 ans aucune politique visant à une programmation annuelle d'opérations de rénovation ou de réhabilitation n'avait été réellement menée. C'est la raison pour laquelle de nombreuses opérations ont été réalisées depuis septembre 2014. Ainsi, de nombreux établissements scolaires du second degré ont bénéficié de rénovations et/ou de restructurations lourdes.

### **B- Les opérations qui ont été achevées à la rentrée scolaire d'août 2015**

Certaines opérations dont les travaux avaient déjà débuté depuis plusieurs mois mais qui avaient pris un certain retard avant le mois de septembre 2014 ont été achevées pour la rentrée scolaire d'août 2015, comme le gouvernement s'y était engagé.

- la construction du nouvel internat de TIPUTA ;
- la construction de l'internat du lycée PAUL GAUGUIN et de sa station d'épuration ;

Par ailleurs, plus d'une soixantaine d'opérations ont été réalisées tout au long de l'année 2015 dans la majorité des établissements du second degré. Ces travaux ont concerné la réfection et/ou le réaménagement de certains locaux, mais également les mises en conformité électrique ou les mises aux normes « incendie ».

En matière d'équipements, il convient de souligner :

- que les CETAD de Polynésie française ont été dotés de nouveaux matériels performants ;
- que les Collèges et lycées ont bénéficié d'équipements pédagogiques neufs, et pour certains de tablettes tactiles, dans le cadre du développement de « l'école numérique ».

### **C- Les projets en cours**

La restructuration du collège de Mataura : les marchés administratifs sont sur le point d'être notifiés aux entreprises, les travaux débiteront très prochainement.

La réhabilitation du CETAD du collège de Ua Pou : le permis de construire a été validé et les appels d'offres vont être publiés, les travaux pourront débiter dans le courant du second semestre 2016.

La réhabilitation du lycée Paul Gauguin : les travaux pourront là aussi débiter dans le courant du second semestre 2016.

La construction du collège de TEVA I UTA : les travaux sont en cours ; le planning est respecté, l'établissement ouvrira ses portes à la rentrée scolaire d'août 2016, et cela conformément aux engagements pris devant la population.

La construction du lycée et collège de BORA BORA : les études se sont poursuivies tout au long de l'année 2015 et les appels d'offres ont été lancés en décembre 2015. Les marchés de travaux seront notifiés prochainement aux entreprises.

La construction du lycée de MOOERA : mon Gouvernement travaille aujourd'hui sur un projet innovant où les moyens humains et matériels actuels du lycée agricole d'Opunohu pourront être mutualisés avec les besoins du ministère de l'éducation. La carte des formations sera bientôt achevée et un programme technique pourra être rédigé en vue du lancement d'un concours d'architectes.

#### D - le suivi et l'assistance aux communes pour les constructions scolaires du 1<sup>er</sup> degré

Sans outrepasser son champ de compétences, le ministère de l'éducation porte une attention particulière aux projets en cours et futurs dans ce domaine. Tout au long de l'année 2015, le cabinet de la ministre et ses services ont apporté aux communes, lorsque celles-ci en manifestaient le besoin, toute l'aide dont elles pouvaient avoir besoin.

#### E – le programme de 2016

Au titre de l'année 2016, l'Etat a souhaité accompagner le Pays dans deux projets majeurs d'infrastructures scolaires : les restructurations des collèges de Hao et de Rangiroa. La somme attribuée par le ministère de l'éducation nationale est de 2,5 millions d'euros.

Le financement de ces deux opérations est conditionné au préalable par la signature d'un avenant à la convention Etat-Pays n° HC/56-07 du 4 avril 2007 modifiée, relative à la l'éducation, qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée de la Polynésie française très prochainement.

Par ailleurs, le Pays a décidé de faire un effort supplémentaire en finançant, sur fonds propres, les études de ces 2 projets et ce, afin d'accélérer le planning d'exécution. Ainsi, les programmes techniques sont achevés, les marchés de maîtrise d'œuvre sont notifiés, et les dossiers de permis de construire en cours d'élaboration.

### VII - Le point sur la situation de l'Etablissement d'Achats Groupés

Je crois utile de porter à votre connaissance que la restructuration de cet EPIC a été réalisée. Suite à l'avance de trésorerie et à la subvention accordées par le Pays, l'EAG est entrain de se repositionner pour être un partenaire fiable dans le développement de l'achat groupé.

**B - Le ministère de la jeunesse et des sports** mène une politique de jeunesse et de développement sportif comme réel vecteur dynamique de cohésion sociale de notre Fenua. Cette politique participe à la réduction des inégalités sociales, à l'éducation des enfants, au développement du lien social, à l'amélioration de la santé publique, et donc à la réduction des dépenses de soins.

#### I - Programme de cohésion sociale

Le programme « Jeunesse, vie associative et cohésion sociale » s'inscrit dans un contexte interministériel et de partenariat avec les communes, les associations, les confessions religieuses, etc. Les politiques ministérielles afférentes privilégient deux axes d'intervention transversaux :

- Agir sans relâche en faveur de l'insertion sociale et professionnelle en privilégiant les dotations budgétaires qui y concourent le plus efficacement ;

- Renforcer la gouvernance et l'efficacité des politiques menées en partenariat.

#### A - Favoriser la réinsertion sociale des jeunes adultes

Il s'agit de compléter le dispositif existant de sites d'accueil des CVL en faveur des adolescents en particulier via la construction de « centre de pleine nature ». Le ministère en charge de la jeunesse assure la sécurité physique et morale et la protection des mineurs accueillis, à l'occasion des séjours de vacances et dans des accueils de loisirs. Afin d'offrir aux adolescents une meilleure qualité de vie sur les plans sécuritaire et sanitaire, il est prévu de construire et d'aménager sommairement (un abri multi fonctionnalité, bloc sanitaires et douches, coin cuisine) 3 espaces d'accueil de campement, dont 2 sur Tahiti et 1 à Moorea).

Il s'agit également de renforcer les capacités d'intervention de la DJS via le « Wave info ». Dès lors que l'action s'inscrit dans une problématique d'éducation et d'insertion, il est mis à disposition du socle associatif un espace de conseils et d'information au sein de la DJS, en faveur des jeunes et des associations.

Il s'agit aussi de développer des activités socio-éducatives et culturelles et sportives via le service civique et le brevet polynésien d'animateur, option animateur de quartier (BPA AQ). L'accès au service civique a été encouragé aussi bien pour les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville que pour ceux habitant les communes rurales de Tahiti. Le diplôme professionnel polynésien - B.P.A. A.Q.- a été créé en vue d'accroître les capacités d'actions des communes ou des associations afin de contribuer au maintien de la cohésion sociale.

Il s'agit enfin de favoriser l'insertion socio - professionnelle des jeunes en organisant des camps rupture pour 16 jeunes sans emploi, sortir les jeunes de leur isolement, les accompagner dans un projet commun et mettre en avant leurs qualités et compétences, vivre en communauté avec des règles du vivre-ensemble.

## B - Promouvoir les activités de jeunesse

**Le Tu'aro are'are'a i Porinetia.** L'enjeu est essentiel pour pallier l'explosion des situations de vulnérabilité et de précarité dans le Pays, et tendre vers une promotion du bien-être dans son environnement. Mis en place depuis février 2015, ce programme vise, via 18 soirées organisées, l'insertion sociale de près de 15 000 jeunes et donne du sens aux liens fragilisés notamment entre familles des quartiers des communes ou entre les enfants et leurs parents.

**Les chorales du cœur.** Favoriser la participation, l'expression et la prise d'initiatives des jeunes s'inscrit ici dans une collaboration avec les confessions religieuses au travers d'activités culturelles, sportive, d'informations et de conseils via les dispositifs d'aides existants des services publics (réglementation, budget, projet, demande de financement et ses devoirs, évaluation du projet, appel à projets innovants...).

**UPA NUI.** Le ministère en charge de la jeunesse a soutenu les politiques d'insertion sociale des jeunes, entre autres, « Upa nui » qui met en valeur le dynamisme et les qualités artistiques et culturelles des jeunes.

## C - Encadrer la protection des mineurs

Assurer une veille réglementaire des CVL a imposé au ministère en charge de la jeunesse d'assurer en 2015 la sécurité physique et morale et la protection des mineurs accueillis à l'occasion des 25 séjours de vacances organisés et près de 200 BAFA délivrés ; ces mêmes chiffres étant reconduits pour cette année.

Les CVL doivent offrir des vacances et des temps de loisirs éducatifs de qualité dans un environnement sécurisé. Opéré par la DJS et la MAAT, le ministère en charge de la jeunesse oriente ses contrôles et évaluations sur la qualité des activités éducatives et sur la qualification de l'encadrement.

## D - Soutenir les actions du socle associatif

Un soutien tout particulier a été apporté aux associations employeuses. Favoriser l'apprentissage des compétences nécessaires pour un travail en équipe dans une complémentarité éducative, au service des enfants et des jeunes, c'est favoriser l'engagement et la valorisation de la prise de responsabilité des jeunes.

Les activités sont mises en œuvre par les bénévoles issus des AJEP. Malheureusement, gérer une association est difficile lorsqu'on méconnaît les rouages administratifs. Le ministère en charge de la jeunesse les soutient via la formation « gestion, administration et organisation » (G.A.O) d'une association qui leur permet de disposer de compétences nécessaires. Le rythme de réalisation est très satisfaisant ainsi qu'une implication technique forte des municipalités. Plusieurs sessions ont été mises en place dont le contenu traduit une bonne adaptation de l'offre de formation aux besoins du secteur. La mise en place d'outils et la poursuite des formations en GAO sont maintenues cette année.

Le programme de contrôle de l'utilisation des fonds publics permet de poursuivre le soutien à la vie associative. Le Pays agit avec les associations pour sécuriser les relations contractuelles et défendre un modèle de service public reposant sur l'initiative associative et la subvention, chaque fois que cela est permis par le droit commun. Une « convention d'objectifs », se traduisant par la reconnaissance du rôle joué par les associations dans le dialogue de gestion, n'a pas pu être menée à terme. Afin de donner une reconnaissance nouvelle à ce partenariat, il n'est pas à exclure de reconduire cette opération en 2016. Les subventions d'aide à la structuration du tissu associatif versées par l'intermédiaire du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) constituent un outil majeur au service de l'emploi qualifié pérenne.

En mai 2015, la Commission des subventions jeunesse et éducation populaire de Polynésie française (CTJEPF) procédait à l'examen des demandes recevables en assistance financière (situation au regard des obligations administratives) et après étude d'opportunité des actions (par rapport aux orientations de la politique du MEE) et à la capacité de l'association à les réaliser, selon les critères de répartition basés sur 9 priorités.

## **II - Programme de promotion des activités physiques et sportives**

### A - Le soutien aux structures associatives

La mise en place des dialogues de gestion avec les fédérations a permis une réflexion partagée sur la situation de celles-ci, afin de les accompagner, pour impulser et orienter une stratégie fédérale, permettant ainsi la mise en place d'une analyse globale de leurs capacités de financement. Les conventions d'objectifs pluriannuelles proposées pour 2016 devraient permettre aux fédérations d'établir un réel projet de développement sur l'olympiade (4ans).

### B - Le soutien à l'organisation et à l'accueil de grands événements

L'événementiel sportif reflète le dynamisme et l'attractivité de la Polynésie. Plus de 35 grandes manifestations sportives ont permis à la Polynésie de bénéficier de leur rayonnement depuis le début de l'année (X-Terra, Ronde tahitienne, championnats du monde de Kayak ...) pour un budget total de 102 500 000 Fcp.

### C - La participation aux Jeux du Pacifique

La délégation de la Polynésie française s'est déplacée aux XVèmes Jeux du Pacifique qui se sont déroulés en Papouasie Nouvelle Guinée, du 3 au 18 juillet 2015 avec près de 300 athlètes et 150 officiels, entraîneurs et accompagnateurs.

La Polynésie française a terminé à la 3<sup>ème</sup> marche du podium. Ce résultat mitigé nécessite une analyse critique et constructive qui permettra au ministère, en collaboration avec les services de tutelles et le mouvement sportif, de définir ensemble la politique sportive du Pays, un projet cohérent, porteur de sens, seul vrai vecteur d'évolution.

Le ministère ayant également l'obligation d'être le garant d'une éthique sportive saine, 69 contrôles anti-dopage ont été mis en place afin de protéger nos sportifs de toutes les dérives du sport. Près de 60 établissements d'APS ont également fait l'objet de contrôles par nos agents assermentés de la DJS. Ainsi, deux lois de pays ont été adoptées en commission à l'APF. Une relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage et l'autre, sur les infractions pénales liées au dopage.

### **III - Programme d'accès à la pratique pour tous**

Lancement d'un programme de réhabilitation, de rénovation et de modernisation des équipements sportifs du Pays avec un plan d'action à deux niveaux : dans la perspective d'accessibilité générale et dans la perspective de l'accueil des jeux du pacifique en 2023 ainsi que l'organisation de grands événements sportifs internationaux. L'objectif de ce premier axe étant d'améliorer quantitativement l'offre et la diversité des lieux d'activités.

Un diagnostic sera établi et un schéma directeur proposé pour fin 2016. Deux experts sont venus en Polynésie française à cet effet et ont pu se rendre sur l'ensemble des infrastructures sportives. Leurs premières recommandations sont à la fois innovantes et constructives.

Le deuxième axe est la formation, une des clés d'entrée à une pratique en toute sécurité, plusieurs qualifications non professionnelles et professionnelles ont été mises en place. Ainsi en 2015, 15 candidats ont été reçus au BPP guide de randonnée pédestre, 71 formés à l'ACPASRA, 84 qualifiés au BSA et 20 candidats sont entrés en formations professionnelles d'animateur de quartier.

### **IV - Programme de soutien et de structuration du haut niveau**

Dans un objectif de réellement revaloriser le caractère de Haut niveau de notre sport Polynésien, nous avons finalisé un travail de refonte des textes réglementaires et législatifs dont l'objectif est de crédibiliser la liste des sportifs de haut niveau afin de leur apporter un accompagnement de meilleure qualité. Rehausser la qualification des entraîneurs et des cadres fédéraux, par la mise en place de formations en collaboration avec les fédérations, servira également à la structuration de nos fédérations.

## **2.8 Ministère de l'équipement, de l'aménagement et de l'urbanisme et des transports intérieurs**

Au cours de l'exercice 2015, le ministère de l'équipement, de l'aménagement et de l'urbanisme, des transports intérieurs et de l'environnement a poursuivi ses actions dans le cadre de la relance de l'activité des services et de la commande publique.

Au titre de la relance économique, le ministère a engagé les projets et les décisions souhaités par le gouvernement dans le domaine de l'aménagement, de l'équipement, de l'environnement et des transports aériens, terrestres et maritimes tout en répondant aux urgences de la population sur tout le territoire de la Polynésie française.

Le portefeuille ministériel comprend la Direction de l'équipement (DEQ), le Service de l'Urbanisme (SAU), la Direction des transports terrestres (DTT), la Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM), la Direction de l'aviation civile (DAC), l'EPIC Port autonome de Papeete (PAP) et l'EPIC Tahiti Nui Aménagement et Développement (TNAD), le tout représentant près de 1.500 agents.

Le présent rapport retrace l'activité des services et établissements sous tutelle du MET sur la période de janvier à décembre 2015.

### **1/ Direction de l'équipement (DEQ)**

Le bilan des opérations d'investissement réalisées par la DEQ au titre de l'exercice 2015 (en maîtrise d'ouvrage, sur les infrastructures routières, fluviales, aéroportuaires et portuaires, et en MOD pour le compte d'autres ministères pour des constructions publiques).

En 2015, la DEQ a été dotée **d'un budget d'investissement de 13 599 MF CFP** provenant du budget général (12 927 MF CFP) et du compte d'aide aux victimes des calamités (CAVC) (672 MF CFP), soit une baisse de 26 % par rapport à celle de l'année 2014 (18 468 MF CFP).

Le montant total des **liquidations** comptabilisé à la clôture de l'exercice 2015 s'est élevé à **10 074 MF CFP**, soit une diminution de 14 % par rapport au résultat de l'année précédente (11 714 MF CFP) mais qui se traduit par un taux de consommation des crédits de 74 % supérieur à celui de 2014 (63%).

Le montant total des engagements juridiques au 04/01/2016 représente 16 311 MF CFP sur un volume global d'autorisations d'engagement de 18 559 MF CFP, soit un taux d'engagement de 88 %.

Le montant des marchés publics attribués aux entreprises en 2015 a connu une diminution de 25 % et s'est élevé à 7 789 MF CFP contre 10 330 MF CFP l'année précédente.

Le nombre de marchés passés est de 129 (57 marchés négociés et 72 marchés sur appel d'offres (AO)) en 2015 contre 103 en 2014, soit une augmentation de 25 %.

Ils se répartissent comme suit : 90 sur les archipels de la société (îles du vent et des îles sous-le-vent), 20 sur les Tuamotu Gambier, 13 sur les Marquises et 6 sur les Australes.

La DEQ a géré en 2015, 577 opérations d'investissement (551 opérations du budget général dont 44 opérations des autres ministères maîtres d'ouvrage et 16 opérations du CAVC).

Les plus importantes opérations ont été financées d'une part, par le troisième instrument financier du concours de l'Etat (3IF 2011, 3IF 2012, 3IF 2013, 3IF 2014 et 3IF 2015) pour les équipements structurants tels que le réseau routier, la défense contre les eaux, les ouvrages portuaires et aéroportuaires et d'autre part, par le Contrat de projets 2008-2014 pour les abris anticycloniques des Tuamotu.

La répartition des crédits liquidés par secteur d'activité est la suivante :

- Infrastructures routières, fluviales et aéroportuaires :	7 830 MF CFP	78 %
- Ouvrages maritimes :	1 133 MF CFP	11 %
- Constructions publiques :	<u>1 111 MF CFP</u>	<u>11 %</u>
<b>TOTAL</b>	<b>10 074 MF CFP</b>	<b>100 %</b>

Et la ventilation des crédits liquidés par secteur géographique :

- Tous archipels	460 MF CFP	4 %
- Îles du vent (IDV)	5 364 MF CFP	53 %
- Îles sous-le-vent (ISLV)	975 MF CFP	10 %
- Marquises	866 MF CFP	9 %
- Tuamotu Gambier	1 628 MF CFP	16 %
- Australes	<u>781 MF CFP</u>	<u>8 %</u>
<b>TOTAL</b>	<b>10 074 MF CFP</b>	<b>100 %</b>

La commande publique générée par la DEQ au cours de l'année 2015 a permis de soutenir l'activité économique dans le secteur du BTP, malgré une baisse des liquidations des crédits de paiement de 10 074 MF CFP contre 11 714 MF CFP l'année précédente.

Le cumul des engagements juridiques contractés au 31/12/2015 (16 311 MF CFP) devrait permettre d'injecter dans le courant du premier semestre 2016, plus de 6 milliards de F CFP dans le secteur du BTP, en plus des crédits nouveaux inscrits au plan de campagne de l'exercice budgétaire 2016 (9 049 MF CFP).

## **2/ Service de l'urbanisme**

En 2015, le service a fonctionné avec un budget annuel voté de 55,8 MF, dont 55,8 MF ont été délégués, et 55,7 45 MF ont été réalisés, ce qui représente une augmentation effective des crédits consommés de +23% (+15,7 MF).

S'agissant de l'instruction des autorisations de construire en 2015, l'activité opérationnelle du service a représenté :

- 1965 permis de construire accordés soit +22% par rapport à 2014.
- 778 certificats de conformité soit +25% par rapport à 2014.
- 3087 notes de renseignement et d'aménagements traités soit +1% par rapport à 2014.

Alors qu'en 2014 ces 3 chiffres étaient à la baisse par rapport à l'année précédente, l'année 2015 marque nettement un sursaut positif, notamment pour le nombre de PC et CC délivrés.

Il est à noter que les chiffres du premier trimestre 2016 indiquent la poursuite de cette augmentation (+8% par rapport au premier trimestre 2015). Ce chiffre doit cependant être analysé avec prudence, car le pourcentage de dossier OPH traité est également croissant. Les impacts économiques induits, notamment dans les îles où les PC pour faire OPH sont majoritaires, relèveraient ainsi pour une part importante de la relance par l'investissement public.

Dans le cadre de l'instruction de ces autorisations, le service a instruit 268 dossiers relevant des établissements recevant du public et a procédé à 260 visites sur site. Si le nombre de dossiers instruits est en légère hausse, en écho à l'augmentation du nombre de dossiers PC instruits, on notera le doublement des visites sur site (128 visites seulement en 2014), qui témoignent d'une implication forte des maires en matière de réglementation des ERP, la commission se déplaçant à la demande des maires.

Sur le plan des contentieux administratifs et judiciaires, le service a traité 200 plaintes contre 183 en 2014 (+9%). Cette activité relativement stable masque néanmoins une situation sur le terrain beaucoup plus préoccupante quant à la conformité des bâtiments construits.

En matière de politique d'aménagement du territoire, le service a relancé les réflexions sur le SAGE. Une enveloppe de 125 MF a été retenue au CdP2 pour la période 2015-2020. Le Conseil des ministres a officialisé sa stratégie politique pour l'élaboration du SAGE. Une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été contractualisée avec TNAD pour la reprise du cahier des charges de la prestation intellectuelle pour l'élaboration du SAGE, qui doit s'étaler sur 2 années (consultation lancée en janvier 2016 puis relancée en mai 2016).

Concernant l'élaboration des PGA, ont été initiés les études pour la révision des PGA de Nuku Hiva, Uturoa, et Tahaa. Le PGA de Rangiroa a été finalisé. Celui de Taiarapu Ouest est en voie de finalisation.

Enfin, la révision du PPR approuvé de la commune de Punaauia a été conduite conformément au programme envisagé. Le PPR révisé doit être rendu exécutoire en mai 2016. La cellule PPR est par ailleurs quotidiennement sollicitée par des particuliers, des sociétés privées (architectes, bureaux d'études...) et les institutions publiques. Avec le recrutement de 2 nouveaux cadres, la cellule a engagé un vaste chantier de mise à jour des cartes d'aléa sur l'ensemble du territoire, dans le but de sécuriser au mieux les PC octroyés.

Par ailleurs, le service a structuré et mis à jour la cartographie de l'ensemble des îles de la Polynésie française et fait acquisition d'éléments topographiques et bathymétriques, dans le cadre d'un vaste programme de modernisation des outils cartographiques de référence.

## **3/ Direction des transports terrestres**

Avec un budget de fonctionnement de 74.207.727 F CFP hors charges de personnel pour l'exercice 2015, la Direction des transports terrestres a poursuivi ses actions réglementaires relatives à la réglementation du code de la route, le suivi des contrôles techniques des véhicules lourds et des véhicules de transports de personnes, la délivrance de cartes grises et de permis de conduire.

L'année 2015 a vu le démarrage du schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de Tahiti, mené en concertation avec les communes et les institutions et partenaires (ADEME, Assemblée de Polynésie française, syndicat de gestion du contrat de ville, associations et autres syndicats...) dont la finalisation est prévue durant le premier semestre 2016.

Dans le cadre de l'amélioration des infrastructures du réseau de transport en commun de personnes, on note deux opérations majeures :

- L'étude d'aménagement d'un point d'information du public à la gare routière de la Mairie de Papeete ;
- La réalisation de 18 nouveaux abris-bus.

La lutte contre l'insécurité routière s'est poursuivie notamment avec la modernisation des titres de conduite (permis de conduire au format carte bancaire, formation BSR étendue aux jeunes de plus de 16 ans), la modernisation des règles de circulation sur la RDO, la poursuite de la prévention et de l'éducation à la sécurité routière : 15.135 personnes ont été sensibilisées à la sécurité routière, dont 3.310 élèves répartis sur 148 classes de CM1, ainsi que 9.135 élèves répartis sur 393 classes de collèges et lycées.

En matière répressive, la DTT a pris 949 arrêtés de suspension provisoire de permis de conduire, dont 895 suite à une alcoolémie excessive, 52 suite à une conduite sous l'influence des stupéfiants et 2 suite à un homicide involontaire.

L'année 2016 sera consacrée à la mise en œuvre du plan d'action qui découle des grandes orientations du schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de l'île de Tahiti, et permettra de lancer l'appel d'offres des futures DSP, en 2017.

En outre, la DTT poursuit les études concernant la mise en place d'une fourrière automobile et l'externalisation des contrôles techniques de véhicules professionnels.

#### **4/ Direction polynésienne des affaires maritimes**

La direction polynésienne des affaires maritimes fonctionne avec un budget annuel de 56.730.244 F (crédits votés) hors charges de personnel et décompte en ressources humaines 29 agents en poste ;

Les dossiers traités durant l'année 2015.

\* Au titre de la compétence en matière de sécurité des navires : **1137** (878 visites + examen demandes nouvelles) **dossiers suivis et contrôles de navires** (contre 1032 en 2014) ont été effectués sur Tahiti, dans l'archipel des Australes, des Tuamotu-Gambier et des Marquises qui ont conduit à la délivrance de **887 permis de navigation** (contre 710 en 2014).

Dans le cadre du suivi de construction de chantiers navals, **259 dossiers** ont été examinés et suivis avec 121 (contre 114 en 2014) visites au titre de la conformité et l'homologation de navires de plaisance. Il a été délivré 89 décisions d'approbation.

\* Au titre de la compétence en matière d'immatriculation de navires : 470 immatriculations ont été délivrées (contre 498 en 2014) : 397 plaisance, 31 commerce, et 42 pêche professionnelle.

\* Au titre de la mission de contrôle de la profession et activités maritimes : le suivi et l'analyse du transport interinsulaire a généré le traitement de 1.044 manifestes de navires, 476 déclarations de mouvements et le contrôle de 3.458 déclarations de transport dans le cadre du remboursement du fret.

\* Au titre de la compétence en matière de transport maritime interinsulaire : La régulation de l'organisation des transports maritimes concernent **24 navires de commerce** qui assurent la desserte de toute la Polynésie. 35 arrêtés d'autorisation exceptionnelle (dérogation de lignes maritimes, arrêté MET) ont été traités afin de remédier à des difficultés ponctuelles de desserte maritime. Le contrôle des consommations de bord de gasoil détaxé de navire ont générés 17 arrêtés (CM) pour compléter ou modifier les quotas accordés. A noter la prise en compte du suivi de retraitement des huiles usagées.

\* Au titre de la compétence en matière de conduite des navires, il a été délivré :

- 1.917 permis de conduire en mer côtier ou hauturier (contre 1334 en 2014) ; 160 sessions d'examens organisées sur l'ensemble du territoire ;
- 222 demandes d'équivalence pour la délivrance d'un titre à la pêche (contre 72 en 2014) : 102 titres délivrés par arrêté et 120 traitées avec courrier aux demandeurs ; 2 sessions d'examen organisées à Papeete ;
- 127 demandes d'équivalence (contre 117 en 2014) pour la délivrance du Certificat de pilote lagonaire : 99 équivalence obtenues dont 45 titres délivrés et 30 traitées avec courrier aux demandeurs ; 8 sessions d'examen organisées (Papeete et îles) secteur en progression en 2016 au regard de la réforme de la formation professionnelle à la pêche et de l'intensification des formations pour l'obtention du certificat de pilote lagonaire.

\* Propositions d'améliorations du service public pour 2016 :

Le projet de service constitue le support des objectifs du service pour la période 2016-2018.

#### **5/ Direction de l'aviation civile**

Le budget d'investissement de la direction de l'aviation civile, qui gère les 43 aérodromes du Pays, se monte pour 2015 à 17 550 000 F et a permis la mise en place de portails et portillons à Ua Pou, la mise en place de clôtures et portillons à Moorea, l'acquisition de 2 voitures adaptées pour le SPPA (Huahine, Moorea), la réalisation d'études sur des aérodromes des îles. Les travaux lourds de maintenance des pistes, de mise aux normes des aérodromes et de réalisation des balises diurnes et nocturnes sont réalisés sur le budget investissement de la direction de l'équipement :

- Moorea : Mise aux normes du balisage vertical

- Tubuai : Elargissement de la piste de 23 à 30 m
- Tikehau : Elargissement, allongement de 100m et « resurfaçage » de la piste
- Rimatara : Travaux de terrassement et défrichage dans les trouées

En 2015, la DAC a participé aux travaux du schéma directeur des déplacements durables interinsulaires 2015/2025 et finalisé la partie "aérienne" du schéma directeur approuvé par le conseil des ministres en septembre 2016.

La continuité de la desserte aérienne a été assurée avec la prorogation de la convention d'Air Tahiti, la convention de mise à disposition du Twin Otter et la reconduction de l'AOT du hangar Air Tahiti à Hiva Oa.

Les dessertes et les exploitations spécifiques requises par le Pays sur les escales de Ua Huka, Ua Pou, Apataki, Fakahina, et de Takume ont fait l'objet d'une convention pour le réseau de désenclavement posant le principe d'une compensation financière du déficit structurel de ces cinq dessertes à hauteur de 189 millions FCFP.

Pour favoriser la continuité des dessertes, l'arrêté n° 2111 CM du 23 décembre 2015 portant modification de l'arrêté n° 1768 CM du 4 octobre 2010 portant octroi de licence de transport aérien à la société Air Tahiti met en place des obligations de service public.

Les aérodromes de Moorea, Huahine et Nuku-Hiva ont été audités dans le cadre du certificat de sécurité aéroportuaire. Les manuels d'aérodrome ont été mis à jour, ainsi que le manuel SMS/SGS ; diverses procédures ont été mises à jour et des protocoles ont été créés.

Durant l'année 2015, il a été établi, suite aux audits effectués par le service d'Etat de l'aviation civile, 27 plans d'actions correctives.

La maintenance technique des aérodromes a nécessité des interventions plus importantes sur Moorea, Hiva Oa, Ua Pou et Tubuai, sachant que l'ensemble des aérodromes est vérifié régulièrement : 43 missions réalisées dont 14 pour des interventions de dépannage et 18 pour de la maintenance préventive et/ou corrective et principalement dans les domaines du balisage lumineux et de l'énergie (19 missions)

Le bilan des maintenances préventives montre un net progrès : 44% des équipements tour sont conformes contre 38% en 2014, 71% des radiobalises contre 59% en 2014 et 100% des balisages lumineux et équipements d'énergie.

En 2015 une trentaine de demandes nouvelles d'occupation du domaine public aéroportuaire ont été traitées, en plus d'une douzaine de demandes de renouvellement, quatre arrêtés d'abrogations, deux appels à candidatures et deux arrêtés d'exonération. Par ailleurs à la demande de la DAF, le suivi des allocataires et du recouvrement des redevances dues au Pays est assuré par la DAC.

Les redevances générées s'élèvent à 72 610 495FCFP dont 34 489 880 en redevances d'atterrissage, 36 049 419 en redevances passagers et 1 071 196 en redevances de balisage.

Le montant moyen des redevances perçues par passager s'élève ainsi à 171,86 FCFP.

Les recettes perçues par le Pays au titre de la taxe aéroport - exercice 2015 s'élèvent à 938 550 108FCFP.

## **6/ EPIC Port autonome de Papeete (PAP)**

L'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Port Autonome de Papeete regroupe 136 agents répartis en deux grandes divisions et deux départements.

Pour 2015, les travaux d'investissement réalisés en 2015 se sont élevés à 1.363.233.932 F.

Le trafic total du Port Autonome de Papeete est en légère baisse en 2015 (-3%), avec 1,35 millions de tonnes traitées .

En 2015, il est constaté un fléchissement du tonnage global du trafic commercial international de -5% par rapport à 2014, avec 905 238 tonnes traitées. Le tonnage hydrocarbures est lui en constante augmentation depuis 2012 avec un taux de croissance de plus de 4% en 2015 par rapport à 2014, pour s'établir non loin des 417 000 tonnes.

La part des conteneurs est en recul avec 412 389 tonnes (-17%) malgré une stabilisation du nombre d'EVP traités (-0,3%), de l'ordre de 69 088 dont 33 986 débarqués pleins.

Les vracs solides (47 234 tonnes) en augmentation en 2014 accusent une baisse de -18%. en 2015.

En 2015, le trafic des véhicules est de nouveau en baisse de 12%. Comparativement à 2014 dont le trafic avait chuté de 28% par rapport à 2013, il reste cependant à un niveau similaire à celui de 2012. Le taux de conteneurisation des véhicules s'établit à 10% en 2015, soit 2 points de plus qu'en 2014.

Le nombre d'escales par type de navire met encore en évidence en 2015 que la part des cargos internationaux continue de diminuer à l'instar de 3 dernières années, avec une baisse de l'ordre de -8% comparativement à 2014.

On constate de nouveau en 2015 que le tonnage moyen par escale continue d'augmenter, passant de 4817 tonnes en 2014 à 4947 tonnes en 2015, soit une augmentation de 2%.

Dans le domaine de la pêche internationale, les résultats restent encourageants malgré une baisse du tonnage de poissons transbordés de 24,5% en 2015 par rapport à 2014. Corollairement, la fréquentation des navires de pêche internationale est légèrement en baisse en 2015. On enregistre -3% du nombre d'escales en 2015 pour 101 navires de pêche

ayant fait escale au port de Papeete. Cependant, Le tonnage moyen de poissons transbordés par navire de pêche s'établit à 109 tonnes en 2015 contre 112 tonnes en 2014.

La composante locale de la pêche hauturière dans la zone économique exclusive est gérée par la société d'économie mixte S3P, dont le rapport d'activité pour l'année 2015 indique une hausse des déchargements de produits de la pêche. La pêche locale, basée pour l'essentiel sur la pêche hauturière de thons, enregistre en 2015 une hausse des déchargements de poissons de l'ordre de 17,4% avec 5 496 tonnes de poissons pêchés contre 4 680 tonnes en 2014.

L'année 2015 consolide la reprise de l'activité croisière constatée en 2014. Elle s'établit à 6%, avec un total de 151 escales contre 142 en 2014. Le nombre de passagers enregistré sur les deux trafics, interinsulaire et transpacifique, est cependant en légère baisse en 2015 par rapport à 2014, passant de 112 496 passagers en 2014 à 110 050 en 2015, soit une baisse de -2% par rapport à 2014.

S'agissant du cabotage local (Hors Moorea) le nombre d'escales recule en 2015 avec 875 escales malgré un trafic qui atteint 274 396 tonnes, en augmentation de 2,5% comparativement au tonnage 2014. Les hydrocarbures affichent une faible croissance inférieure à 1% alors que les marchandises diverses avoisinent les 3%. 13 186 passagers ont été transportés dans les îles (hors Moorea), soit une baisse de 4% en 2015, ce qui tend à indiquer une stabilisation du recul du transport de passagers par voie maritime, alors que la baisse était de 10% en 2014 comparativement à 2013.

L'activité de transport maritime entre Tahiti et Moorea est légèrement en baisse en 2015 comparativement à 2014, avec un nombre de passagers se stabilisant à 1,57 million, un tonnage de marchandises traité en recul de 2%, malgré une hausse de 3% du nombre de véhicules. Les hydrocarbures accusent une baisse de 1%, en 2015 corollairement au fret qui recule de 2%.

La plaisance au port de Papeete est constituée de la grande plaisance avec les yachts de plus de 24 mètres amarrés au quai des paquebots et aux deux grands épis Nord et Sud, ainsi que de la plaisance à la marina de Papeete destinée à l'accueil des navires de moindre capacité en passage ou en séjour permanent. Le Port Autonome de Papeete a engagé en 2013 la construction et la mise en service de la nouvelle marina de Papeete, dont la capacité d'accueil a été portée à 84 emplacements sur pontons dans sa première phase de mise en service. En raison des travaux de constructions qui se sont déroulés durant toute l'année 2014, les statistiques relevées ne permettent pas de restituer fidèlement l'évolution du trafic de la plaisance au port de Papeete en 2015.

La grande plaisance, ou le yachting de luxe (yachts de plus de 24m), est en légère augmentation en 2015, soit +2% avec 55 escales pour 23 navires, mais encore loin des résultats de 2013 (104 escales pour 41 navires). Pour autant, il est à souligner que les yachts ont séjourné deux fois moins longtemps au quai des paquebots en 2015 qu'en 2014 (davantage encore comparer à 2013).

Sur les 8 mois d'activité en 2015 à la marina de Papeete, 1 133 contrats ont été enregistrés. 22 contrats annuels qui regroupent les navires habités, charter et professionnels, 1 111 contrats pour des yachts de passage ayant séjourné plus de 5 jours (Mensuel) ou moins de 6 jours (Escale). Les yachts de passage représentent plus de 98% des occupants de la marina de Papeete, dont 60% séjournent plus de 5 jours. La durée moyenne de séjour est de 4,7 nuités en 2015 et le taux d'occupation à la marina s'établit à 40% pour un nombre de nuités de 8 408.

## **7/ EPIC Tahiti Nui Aménagement et Développement (TNAD)**

Les ressources de l'EPIC Tahiti Nui Aménagement et Développement (TNAD) proviennent essentiellement de subventions (taxes affectées). Cette taxe affectée s'élève à 716 millions de FCFP pour l'exercice 2015.

Les principales réalisations pour l'année 2015 sont les suivantes :

**Ainapare** : suspension de l'opération de maîtrise foncière de l'îlot du bas de l'avenue Pouvanaa a Oopa (environ 3 500 m<sup>2</sup>).

**Atoll de Hao** : réalisation d'une mission d'un mois en début d'année pour un montant de 14 millions XPF afin d'assurer le tri sélectif et la mise en fagot des anciens hangars (construction métallique) abattus en 2014, en prévision de la mise à disposition de l'emprise à la société Tahiti Nui Ocean Food pour développer un projet aquacole.

**Tahiti Mahana Beach** : poursuite des opérations de libération des emprises en collaboration avec la Direction des affaires sociales, l'OPH et les services de la Présidence (SAS, SMG). A la fin de l'année 2015, sur les 271 familles recensées initialement sur le site, 54 familles sont encore sur le site.

Parallèlement, l'établissement a mené une procédure d'appel à manifestation d'intérêt pour inviter les investisseurs potentiels à financer le projet.

Ainsi, l'établissement a mobilisé 2 groupements de consultants juridiques (Hogan Lovells/Mikou) et économiques (Ernt&Young/EGIS conseil/Horwath) pour mener à bien cette étape et assurer dans les meilleures conditions la réalisation d'un projet économique viable et soutenable pour la Polynésie française.

Le groupement Recas Global Ltd/ China Railway International / R&F Properties, a été retenu comme candidat pressenti et a signé un protocole d'accord le 19 décembre 2015 comportant les engagements respectifs à mettre en œuvre avant la signature du contrat définitif pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2016.

421 millions XPF ont été nécessaires en 2015, pour la poursuite des actions de mise en œuvre du projet essentiel à la relance du tourisme polynésien.

**Moorea Mahana Beach** : suite à la première tranche d'acquisition qui a été menée en 2014 pour un montant de 824 millions XPF représentant 3,8 ha, une seconde phase d'acquisition des parts Estall en indivision a été réalisée en début d'année 2015, pour un montant de 733 millions XPF.

Sur les 15 ha de l'ancien site de l'hôtel club méditerranéen, 4 ha sont maîtrisés et 4 ha sont maîtrisés à 7/8<sup>ième</sup>.

Les opérations d'acquisition ont été suspendues en raison des contraintes budgétaires et dans l'attente de la finalisation d'un projet pour Tahiti Mahana Beach.

**Atimaono** : le site d'Atimaono correspond à environ 44 ha qui ont été libéré d'occupants sans titre, défrichés et assainis.

L'entretien et le gardiennage ont été réalisés à minima sur l'exercice 2015, dans l'attente d'une évolution du protocole d'accord signé avec Hainan Air Line.

**Démolition ex-CHT Mamao** : l'établissement a engagé le désamiantage et la déconstruction des ouvrages en plusieurs lots d'afin d'animer la commande publique et d'assurer du travail pour les PME du secteur des travaux publics. Les travaux de désamiantage ont été décomposés en 2 lots dont le premier a été soldé à la fin de l'année 2015. La déconstruction a fait l'objet de 3 lots en fonction du désamiantage des ouvrages.

35 millions XPF ont été nécessaires pour mener ces travaux de désamiantage et de démolition pour l'exercice 2015.

Le terme des travaux de démolition de l'ex-CHT Mamao est programmé pour la fin du troisième trimestre 2016. Des aménagements provisoires (équipements sportifs, zone d'exposition) sont en cours d'études.

**Immeuble Van Bastolaer** : l'établissement a conduit les études d'un permis de construire permettant la construction de 64 logements pour étudiants ou jeunes travailleurs, en réemployant la structure existante.

**Appels à projet, cessions ou baux à construire** : faute de visibilité ou de financement sur les emprises foncières acquises par l'établissement, plusieurs publications d'appel à projets, de mise en vente ou de bail à construire ont été lancées en fin d'année 2015.

Le foncier et le projet immobilier Pape Ora (anciens terrains Garnier – av. Regent Paraita) ont fait l'objet d'une promesse d'achat à 135 millions XPF. Le promoteur privé doit constituer le financement de cette opération de 42 logements sociaux.

Les biens des anciens hôtels « Royal Papeete » et du « Cook's Bay » ont fait l'objet d'un appel à projets pour développer des programmes immobiliers libres. Deux candidats pour chacun des biens ont fait acte de candidature et soumettront une offre en juin 2016.

**Pôle santé mentale Jean-Prince** : sur 5.600 m<sup>2</sup> de surface utile pour un montant d'investissement de 4 milliards XPF. Le permis de construire n° 14-842-1/MET a été accordé le 30 avril 2015. La consultation des entreprises a été lancée le 20 octobre 2015, pour une remise en décembre 2015 et une période de validité de 180 jours. L'ouverture des plis a été annulée suite à l'absence du financement du volet « travaux ».

**Collège Teva I Uta** : les travaux de construction du collège pour 600 élèves et une surface utile de 4 500 m<sup>2</sup> (6 200 m<sup>2</sup> construits) se sont poursuivis tout au long de l'année 2015. La livraison de l'ouvrage est confirmée pour la rentrée 2016. Le montant toutes dépenses confondues de l'investissement est de 1 647 millions XPF.

#### **Logements pour étudiants CHE de Outumaoro :**

- Hauts de Outumaoro – Extension du Centre d'Hébergement des Etudiants CHE
- Réhabilitation 114 logements existants du Centre d'Hébergement des Etudiants (CHE)

**Ecomusée Opunohu** : Un dossier de permis de construire a été déposé le 17 novembre 2015 pour développer un projet de musée sur le milieu naturel polynésien (faune, flore, géologie,..). La convention d'étude initiale passée avec le ministère en charge de la mer a été reprise par le ministère du tourisme.

*Financement du volet construction par le contrat de projet Etat/Pays afin de lancer les travaux au cours du 3<sup>ième</sup> trimestre 2016.*

Ce rapport, malgré sa longueur, retrace l'activité de l'ensemble des services et établissements sous la tutelle de mon ministère et reprend les éléments les plus précis et synthétiques possibles sur l'action menée en 2015.

## **2.9 Ministère de la santé et de la recherche**

### **I - Au titre de la santé**

Au titre de la santé, la priorité du Gouvernement pour l'année 2015 a porté sur l'élaboration des deux outils majeurs de pilotage de la politique de santé : les Orientations stratégiques de santé 2016-2025 et le Schéma d'Organisation Sanitaire 2016-2021 (SOS 2016-2021).

Ces deux documents ont reçu l'approbation de l'ensemble des instances consultées à savoir la Commission d'Organisation Sanitaire le 8 et le 21 juillet 2015, le Conseil Economique Social et Culturel le 19 novembre 2015 et l'Assemblée de Polynésie française le 16 février 2016, ce qui souligne la vision commune des professionnels de santé, de la société civile et du gouvernement sur les orientations et les actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de santé de demain.

En effet, si les Orientations stratégiques 2016-2025 constituent un document cadre de la politique de santé pour la décennie à venir, le Schéma d'organisation sanitaire 2016-2021 en est une déclinaison opérationnelle sur les cinq prochaines années.

A ce titre, le Schéma d'organisation sanitaire a pour objectif de proposer une organisation rationnelle de l'offre de soins axée sur la qualité et la sécurité, tenant compte de l'évolution de l'état de santé de la population et des besoins nouveaux à satisfaire tout en s'assurant du respect du principe d'équité territoriale.

Il est articulé autour des six axes prioritaires suivants :

- Restaurer l'Autorité du Pays, notamment par la mise en place d'une Autorité de régulation de la Santé et de la Protection sociale, la création d'un établissement public de soins primaires et l'unification du service hospitalier public polynésien

- Améliorer la santé primaire dans les Archipels

- Adapter l'offre de santé à l'évolution des besoins

- Réinvestir la prévention et la promotion de la santé en faisant de la lutte contre le surpoids une priorité du Pays

- Relever le défi du bien vieillir en partenariat avec le ministère en charge de la solidarité

- Instaurer un espace numérique de santé polynésien

Les années 2016 et 2017 seront consacrées à la mise en œuvre des principaux axes du SOS.

### **A - La santé mentale**

Depuis de longues années, la santé mentale constitue le secteur sanitaire le plus démuné. Aussi le Gouvernement a réaffirmé comme une priorité, le projet de construction du pôle de santé mentale.

Ce projet a obtenu son permis de construire au mois d'avril 2015. La phase « Etudes » a été poursuivie puis finalisée au mois de décembre 2015.

Le financement de la phase « Construction » initialement envisagé au contrat de projets 2015-2020 est à présent redirigé en fonds propres. Les travaux devraient démarrer au cours du quatrième trimestre 2016 pour un montant estimé à plus de 3,5 milliards F CFP.

### **B - La gestion des épidémies**

Après avoir géré entre octobre 2013 et mars 2014, une épidémie de Zika sans précédent, le Pays a dû faire face, entre octobre 2014 et mars 2015, à une nouvelle épidémie de grande ampleur liée au virus Chikungunya.

Cette épidémie est à l'origine de 69 000 consultations médicales, 700 hospitalisations, 16 décès et d'un nombre très important d'arrêts de travail. Elle a fortement mobilisé pendant près de six mois l'ensemble des professionnels de santé ainsi que tous les partenaires concernés.

Au mois de juin 2015, le Gouvernement a organisé, l'exposition « Comprendre pour mieux agir contre les arboviroses », dont l'objectif était d'informer, d'éduquer et de mobiliser la population, les professionnels et les décideurs politiques contre les arboviroses et les moustiques.

Enfin, le Gouvernement a sollicité le concours de l'Institut de veille sanitaire pour conduire un retour d'expérience (Retex) Chikungunya permettant de capitaliser les acquis de deux épidémies successives de Zika et Chikungunya. La mission de l'expert s'est déroulée du 17 au 28 août 2015.

Ce Retex Chikungunya a démontré que la Polynésie dispose d'outils de qualité et de professionnels compétents prêts à jouer la solidarité et l'entraide en dépit de la dotation insuffisante de certains services de la Direction de la santé.

La principale recommandation de ce Retex, est l'élaboration d'un **programme de lutte contre les arboviroses** en collaboration avec tous les partenaires concernés et s'appuyant sur un système d'information sécurisé performant et des équipes renforcées.

### C - Veille et sécurité sanitaire

Avec la mondialisation des échanges, la Polynésie française est exposée à l'introduction d'agents infectieux circulant dans d'autres régions du Pacifique et du monde.

Afin de pouvoir gérer les alertes sanitaires avec la réactivité indispensable et dans les conditions de sécurité requises, le Gouvernement a décidé, en octobre 2014, de doter la Polynésie française d'un laboratoire de haute sécurité biologique (laboratoire NSB3) affecté à l'Institut Louis Malardé, renforçant ainsi nos capacités en matière de veille et sécurité sanitaire

Commandé au cours de l'année 2015, ce laboratoire a été livré au mois de décembre et est opérationnel depuis le mois de février 2016.

### D - Offre de soins en cancérologie

Si en 2014, le Pays a connu de réelles difficultés pour assurer la stabilité du personnel médical en radiothérapie et surtout en oncologie médicale, l'année 2015 a été marquée par une pérennisation de l'équipe médicale qui a permis la montée en puissance de l'offre de soins en cancérologie au CHPF.

Ainsi, en avril 2015, une unité de 8 lits d'hospitalisation complète en oncologie a vu le jour, suivie en juillet par la création d'une équipe mobile en soins palliatifs.

Parallèlement, le Gouvernement s'est attaché à favoriser le développement de coopérations régionales avec la Nouvelle-Calédonie ce qui a abouti à la signature en avril 2016 d'une convention entre le CHPF et la CAFAT pour la prise en charge par le CHPF des traitements de radiothérapie des patients néo-calédoniens.

### E - Prévention et de promotion de la santé

Dans le domaine de la prévention, alors que la Polynésie française était un exemple régional dans le développement de ses programmes, la réduction drastique des moyens budgétaires qui lui étaient consacrés avec la suppression du fonds de prévention en 2010, a entraîné la suspension de certaines activités.

Avec l'approbation du Schéma d'Organisation Sanitaire, la prévention et la promotion de la santé est désormais affirmée comme une priorité du Gouvernement. Les efforts devront être concentrés sur la lutte contre le surpoids et l'obésité, compte tenu d'indicateurs très défavorables avec près de 70 % de la population polynésienne en surpoids dont 40 % au stade de l'obésité, et des maladies y associées impactant fortement les dépenses de santé.

L'année 2015 a vu la réalisation d'une mission d'évaluation du programme « Vie saine et poids santé » constituant la première étape dans l'élaboration du schéma de prévention du surpoids et de l'obésité prévu dans le SOS.

## **II - Au titre de la recherche et de l'innovation**

L'année 2015 aura été une année particulièrement productive en matière de recherche et d'innovation par la réalisation concrète de plusieurs projets :

-La mise en exécution du Schéma directeur de la recherche et de l'innovation de la Polynésie française 2015-2025 (SDRI) au travers d'un appel à projets lancé au mois de mai 2015 et à l'issue duquel 4 programmes de recherche ont été financés au contrat de projets 2015-2020 à savoir :

- Le programme « MOOREA » porté par le CRIOBE (antenne de l'EPHE-CNRS), en partenariat avec la station de recherche Gump de l'Université de Berkeley à Moorea dont l'objectif est de mieux appréhender l'impact des stress anthropiques et climatiques sur l'écosystème corallien et d'évaluer ses capacités de résistance ;

- Le programme « THOT » porté par l'IRD, en partenariat avec la Direction des Ressources marines et minières, Météo-France, l'Université de la Polynésie française, le CNRS et le Massachusetts Institute of Technology, dont l'objectif est de mettre en place une station d'observation océanographique hauturière pour aider à la compréhension de l'impact des changements climatiques et des risques naturels à l'échelle de la Polynésie française ;

- Le programme « CARISTO » porté par l'Institut Louis Malardé, en partenariat avec l'IRD, l'UPF, l'IFREMER, l'AIEA et le CNRS, dont l'objectif global est une meilleure maîtrise des risques sanitaires (intoxication de type ciguatera) liés à l'exploitation des ressources lagonaires en Polynésie française ;

- Le programme « ERYTHM » porté Météo-France, en partenariat avec l'Université de la Polynésie française et la Direction de l'Équipement (GEGDP) dont l'objectif est de développer l'acquisition d'observation et de valider et définir les modèles numériques d'atmosphère et d'hydrologie.

- La conduite à son terme de « l'Expertise collégiale sur les ressources marines profondes » menée par l'IRD et financée au premier contrat de projets Etat-Pays 2008-2014, dont le rapport final rédigé par une dizaine d'experts, a été transmis fin 2015 après validation par le Pays pour une restitution publique prévue à Tahiti en mai 2016 .

- La signature d'une convention avec l'Institut des Récifs coralliens du Pacifique (IRCP) pour la co-organisation d'une conférence internationale sur « Indo-Pacific Fish Conference » qui se tiendra à Tahiti en 2017.

En juin 2015, les instituts de recherches polynésiens et la société civile ont été sollicités ainsi que plusieurs services du Pays et de l'Etat lors d'un symposium scientifique consacré aux îles basses face au changement climatique. Les thématiques débattues, à savoir le réchauffement des lagons, l'acidification de l'océan et la hausse du niveau de la mer, ont permis au gouvernement de la Polynésie française d'apporter une caution scientifique au P.A.C.T. de Taputapuataea avec les dirigeants de l'ensemble polynésien invités en Polynésie les 15 et 16 juillet 2015. Elles ont aussi permis de compléter le Plan Climat Energie.

En 2015, le gouvernement a répondu à la lettre d'invitation de l'OCTA (Association des Pays et Territoires Associés à l'Europe) à valoriser les résultats de la recherche par des débouchés économiques. C'est ainsi qu'un comité consultatif de l'innovation, présidé par le Ministre de la santé et de la recherche et composé de référents de plusieurs ministères, de techniciens des services du Pays et de l'Etat, du cluster maritime de la Polynésie française et de la grappe d'entreprises Tahiti Fa'ahotu, a élaboré la **Stratégie Territoriale de l'Innovation de la Polynésie française**. Cette dernière ouvrait le droit de prétendre à une subvention pour le financement d'un projet pilote innovant.

C'est ainsi qu'un projet pilote de production d'aliments pour fermes aquacoles reposant sur la bioconversion des tourteaux de coprah a été proposé par le Pays au financement par l'OCTA.

## **2.10 Ministère de la promotion des langues, de la culture, de la communication et de l'environnement**

### **I - En matière de culture**

L'année 2015 a été marquée par la volonté du ministère de consolider sa politique culturelle en confirmant ses orientations esquissées en 2014.

Dans l'objectif du développement d'une économie culturelle fondée sur le rayonnement de la Polynésie à l'international, le Pays a assuré la finalisation du dossier d'inscription du paysage culturel de Taputapuatea au patrimoine mondial de l'UNESCO en décembre 2015 au terme d'un long processus qui durant toute l'année a nécessité la mobilisation de nombreux acteurs : comité de gestion, experts, commune de Taputapuatea, associations, services du Pays et bureau d'études. Ce dossier qui a reçu en février 2015 un avis favorable de la mission d'experts rapporteurs du dossier auprès du comité national des biens culturels français du patrimoine mondial, a été présenté à la communauté d'Opoa et à la population en avril lors d'une exposition « Te tumu ra'i fenua » et de la diffusion d'un film. La mission de collecte d'interprétation des éléments du patrimoine immatériel s'est achevée par l'organisation d'ateliers menés avec la participation active de la communauté pour assurer la transmission de ce patrimoine à la jeunesse de Raiatea. La présentation du dossier au comité des biens français a eu lieu en juin à Paris par une délégation menée par M. le Président de la Polynésie française et M. le Haut-commissaire de la République et en octobre a reçu le soutien unanime des représentants de l'Assemblée de Polynésie française.

La relance de la candidature des Marquises s'est également faite avec l'implication de la CODIM qui depuis le 29 janvier 2015 est désormais officiellement impliquée dans la gouvernance du projet et la tenue d'une réunion avec les services des ministères nationaux de la culture et de l'environnement et du développement durable en vue du lancement de la rédaction du dossier de candidature.

L'adoption en novembre 2015 de la loi de Pays instituant un **code du patrimoine** relatif aux monuments historiques, sites et espaces protégés en vue, notamment, de mener à bien le classement et d'assurer la protection juridique des sites proposés à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans le cadre du second programme de **soutien aux événements culturels locaux et grandes manifestations à portée internationale** qui ont été organisés on peut citer le développement de nouveaux projets culturels notamment :

- Le festival du Ukulele, événement populaire qui a été une puissante occasion de cohésion sociale et a garanti à la Polynésie sa place dans le livre des records renforçant ainsi sa visibilité à l'international ;
- Le festival Tarava Tahiti confortant la place du chant polyphonique traditionnel dans la programmation culturelle annuelle ;
- Le concours Pahu Nui consacré à cet instrument traditionnel jusqu'ici peu révééré ;
- Le Tahiti comedy show permettant d'ouvrir un espace d'expression au théâtre polynésien.

Ces manifestations viennent soutenir une programmation déjà riche qui désormais comporte plusieurs événements de portée internationale annuels tels que :

- Le Festival international du film océanien
- Le festival international du graffiti « Ono'u »
- Le salon du livre
- Le Hura Tapairu
- Le concours 'Ori Tahiti Nui compétition ouvert aux danseurs internationaux

Le CAPF a également contribué à ce rayonnement du Pays en organisant des stages de 'ori tahiti destinés à un public de non résidents en sus de ses événements phare tels que le Grand Gala du conservatoire, celui des arts traditionnels ou le grand spectacle sur le marae Arahurahu qui permet d'allier valorisation du patrimoine archéologique et spectacle vivant.

Le Musée de Tahiti a assuré une programmation riche en proposant six expositions en sus des journées européennes du patrimoine et de la nuit des musées :

- Tapa d'Océanie d'hier et d'aujourd'hui, du 11 novembre au 21 février 2015
- Exposition sur la monnaie du SPAA, du 21 février au 1er mars 2015
- Exposition Hoho'a du 11 au 21 mars 2015
- Ames errantes, hommage à Gauguin 15 avril au 13 juin 2015
- Tahiti Nui explorers du 24 juillet au 18 octobre

- Des écritures à l'écriture du 13 novembre au 31 décembre 2015

### **Dans le cadre de la protection et de la valorisation du patrimoine**

**S'agissant du patrimoine immatériel**, le programme de valorisation des langues polynésiennes a débuté avec la publication d'un lexique tahitien – français – tahitien par le service de la traduction et la réunion de 150 participants à un séminaire sur les langues tenu en février sous le pilotage de spécialistes de linguistique océanienne pour établir un plan culturel de valorisation des langues polynésiennes complémentaires de celui mené par le secteur éducatif.

**Pour ce qui concerne le patrimoine matériel**, le Pays a démarré son programme de sauvegarde de la statuaire lithique par les Marquises avec la mise sous abris des tiki de lipona à Puamau, Hiva Oa mais également de valorisation des sites culturels majeurs polynésiens avec la valorisation de la pierre dressée Tura-marafea, liée au marae Taputapuātea, sise à Papetoai – Moorea et celle des plateformes d'archers et du marae Fare Aito du site archéologique d'Opunohu à Papetoai Moorea

Un programme décisif pour la valorisation du patrimoine documentaire s'est concrétisé avec l'informatisation des bibliothèques et médiathèques de TFTN qui permet désormais la mise en ligne sur le site de TFTN d'une médiathèque virtuelle de plus de 32000 titres comportant ouvrages, musiques et chants, vidéos à titre pilote en préparation du projet de lancement de centre culturel de la Polynésie française qui a également été à l'étude fin 2015.

## **II - En matière d'environnement**

Les programmes ont été orientés selon les trois objectifs principaux suivants :

- La garantie de la durabilité du développement des activités économiques et urbaines ;
- La préservation de la biodiversité locale et la bonne santé du patrimoine naturel polynésien ;
- La mise en place d'un cadre institutionnel favorable au développement durable de la Polynésie française.

S'agissant de la durabilité des activités économiques et urbaines, trois programmes importants ont été conduits.

Le premier programme consiste en la valorisation des ressources naturelles à des fins économiques et touristiques :

- l'encadrement des activités touristiques liées à l'observation et à l'approche des baleines, tortues et requins ;
- l'appui à la gestion de 4 sites classés : Te Faaiti, Temehani, Vaikivi, Eiao ;
- l'entretien de sentiers de randonnées sur Opunohu et Tefaaiti ;
- la participation à des opérations pilotes de gestion intégrée d'espaces sur Punaruu et Papenoo ;
- l'installation d'ancrages écologiques à Fakarava ;
- la poursuite des travaux relatifs à la révision du label réserve de biosphère de Fakarava (études, enquêtes publiques en vue de la révision du PGA et du PGEM) ;
- la mise en place de l'espace maritime protégé du Fenua Aihere.

Le second programme consiste en des actions contribuant à la **gestion des déchets et des eaux usées**, avec notamment :

- la participation financière du Pays à la gestion des déchets ménagers : apurement de la dette de 2014 (300 MF), paiement de la contribution exceptionnelle 2015 (200 MF) ;
- le recensement et la classification des décharges des Iles du Vent à réhabiliter ;
- la collecte et le traitement des déchets ménagers spéciaux (piles, batteries, huiles usagées) de Tahiti et de 10 autres îles ;
- la collecte et le traitement de 500 carcasses de véhicules hors d'usage de Tahiti et Moorea ;
- le déstockage et le traitement de 35,5 tonnes de médicaments non utilisés ;
- la mise en conformité des CET de Nuku Hiva et Rapa en vue de leur affectation aux communes concernées ;
- le suivi de la mise en œuvre du programme d'assainissement des eaux usées de Papeete, notamment la construction de la station d'épuration et de l'émissaire de rejet (financement Contrat de Projets) ;
- le suivi de l'exploitation du service public d'assainissement des eaux usées de Punaauia et Moorea, et en particulier le suivi du contentieux en vue d'une réparation totale de l'émissaire de rejet endommagé (350 MF).

Le troisième programme consiste en la **gestion durable des ressources en eau**, avec notamment :

- le démarrage des travaux relatifs à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau (ateliers de travail et entretiens), assistance technique financée par l'Union européenne (10ème FED) ;

- la mise en œuvre du plan d'actions rivières, avec un diagnostic et des propositions d'aménagement réalisés sur 39 rivières de Tahiti et Moorea ;

- la préparation du programme d'études sur les ressources souterraines en partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (financement Contrat de Projets).

S'agissant de la **préservation de la biodiversité locale et du patrimoine naturel polynésien**, le programme principal se décompose d'une part, en actions de conservation des espèces les plus menacées et de leur écosystème, et d'autre part, en actions de lutte contre les espèces envahissantes. Il s'agit notamment de :

- la conservation des espèces végétales menacées, avec des actions portant sur 31 taxons au sein de 7 parcelles conservatoires entretenues ;

- la conservation des oiseaux menacés, avec le monitoring des dernières colonies de monarque sur Tahiti et Fatu Hiva ;

- la conservation des escargots endémiques, avec la réintroduction de 450 partulas élevées en captivité en Angleterre, et la poursuite du monitoring des populations reliques ;

- la lutte contre les espèces envahissantes, avec l'optimisation de la veille par la mise en place d'un signalement en ligne, la sensibilisation des populations et le renforcement de compétences du réseau d'observateurs-relais, la réalisation d'interventions ponctuelles sur 19 espèces envahissantes (miconia aux Marquises, bulbul à Nuku Hiva, rat noir aux Actéons...), ainsi que la poursuite des efforts de lutte contre la petite fourmi de feu sur Moorea et Rurutu.

S'agissant de la **mise en place d'un cadre institutionnel favorable au développement durable**, des études de faisabilité et des travaux réglementaires ont été réalisés notamment sur des thématiques telles que la mise en place de la responsabilité élargie du producteur, la mise en place de centres d'enfouissement simplifiés dans les archipels, la refonte de la réglementation sur les études d'impact environnemental. Enfin, un projet de service a été élaboré, présentant 9 objectifs opérationnels et 30 plans d'actions.

### **III - En matière de communication : TNTV**

L'exercice 2015 vient conforter les orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration pour le développement de l'activité de la chaîne du Pays.

#### **Antenne**

La culture polynésienne a été mise à l'honneur à travers de nouvelles émissions et de nombreuses captations. L'antenne 2015 a proposé une offre composée de contenus médiatiques informatifs, culturels, éducatifs, de divertissement de qualité, attractifs et accessibles à tous à travers des achats de programmes locaux auprès des meilleurs producteurs de la place

Un sondage sur la notoriété et l'image de la chaîne, permettant de mesurer la satisfaction du téléspectateur, d'identifier ses comportements, positionne TNTV comme la chaîne préférée pour 41% des Polynésiens (31% pour Pol.1ère, 27% pour les 2 et 1% pour aucune des 2) ;

Le sondage quantitatif, réalisé par Médiamétrie (avril), place TNTV deuxième télé du marché avec 23.4% de part d'audiences (+2.2 points), 42% d'audiences cumulées (+2.2 points) et 98 minutes de durée d'écoute par téléspectateur (idem). Par ailleurs, la chaîne du Pays s'adresse chaque jour à 72.700 téléspectateurs (+ 6.788).

#### **Le digital**

Le déploiement de la stratégie digitale par le biais de nouvelles plateformes a également été l'un des axes majeurs, d'autant que le taux de pénétration du numérique est en progression en Polynésie.

#### **Le budget**

Au 1er janvier 2015, TNTV a intégré sa nouvelle régie publicitaire et propose une alternative sérieuse à France Télévision publicité outremer mais également aux autres médias (radio, presse, affichage). Par ailleurs, les recettes liées à la diversification maintiennent leur progression.

Par ailleurs, il convient de souligner la réussite du plan de conciliation qui, conditionné par une gestion rigoureuse du budget de la chaîne, a permis d'éteindre les dettes et de présenter une situation nette positive et aujourd'hui saine.



### **3 SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE DE LA POLYNESIE FRANCAISE**



### 3.1 L'exécution du budget général

#### 3.1.1 En fonctionnement

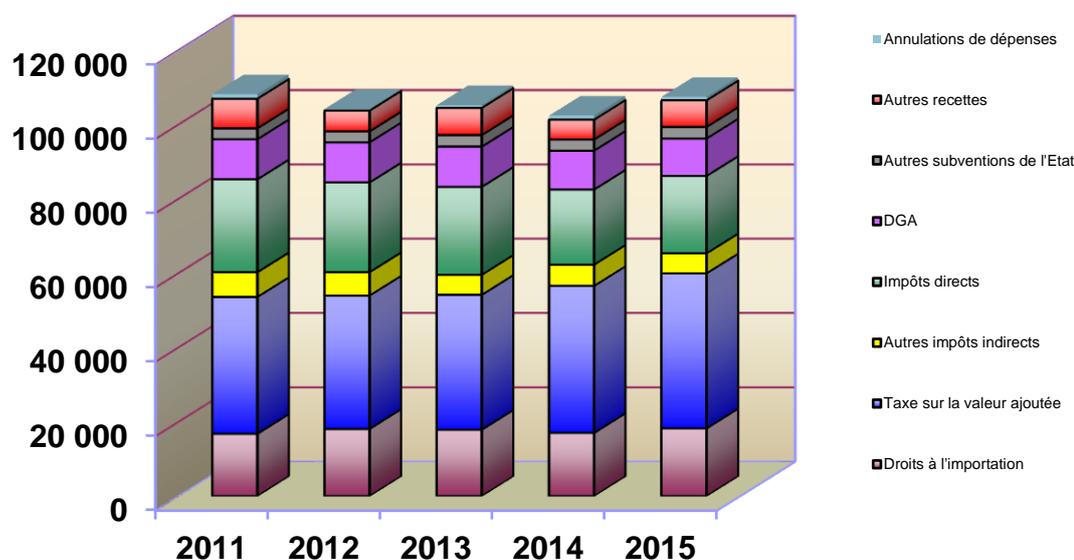
##### Les recettes

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Hors opérations d'ordre)						
En XPF	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015 / 2014
Droits à l'importation	16 734 651 088	18 066 528 999	17 848 942 849	16 985 169 000	18 205 832 250	7,19%
Taxe sur la valeur ajoutée	36 811 818 076	35 854 124 641	36 277 496 984	39 534 691 706	41 699 340 664	5,48%
Autres impôts indirects	6 645 454 871	6 295 483 490	5 394 474 264	5 712 949 650	5 380 213 152	-5,82%
Impôts directs	25 014 553 713	24 153 590 779	23 666 768 501	20 217 150 459	20 839 737 255	3,08%
DGA	10 805 727 924	10 808 311 816	10 838 515 396	10 477 007 636	10 089 220 524	-3,70%
Autres subventions de l'Etat	2 915 291 702	2 926 121 663	3 102 504 731	2 979 989 414	3 104 637 741	4,18%
Autres recettes	7 985 058 813	5 603 446 812	7 317 061 668	5 359 422 631	7 159 300 340	33,58%
Annulations de dépenses	1 178 822 928	437 386 554	728 674 610	1 092 500 503	913 573 572	-16,38%
<b>Recettes fiscales</b>	<b>85 206 477 748</b>	<b>84 369 727 909</b>	<b>83 187 682 598</b>	<b>82 449 960 815</b>	<b>86 125 123 321</b>	<b>4,46%</b>
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>22 884 901 367</b>	<b>25 741 853 957</b>	<b>21 986 756 405</b>	<b>19 908 920 184</b>	<b>21 266 732 177</b>	<b>6,82%</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>108 091 379 115</b>	<b>110 111 581 866</b>	<b>105 174 439 003</b>	<b>102 358 880 999</b>	<b>107 391 855 498</b>	<b>4,92%</b>

Source : DBF

### ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

En millions XPF



Après deux années de baisse, les recettes réelles de fonctionnement (hors écritures d'ordre) s'établissent pour l'exercice 2015 en hausse de 5 milliards XPF (+4,92 %) par rapport à 2014.

L'amélioration du rendement des recettes s'explique par une augmentation conjoncturelle du produit de la fiscalité indirecte et par l'importance du produit que la collectivité a perçu sur les participations qu'elle détient dans certaines sociétés ou dans des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), soit 2,519 milliards XPF en 2015, contre 13 millions XPF en 2014.

Les recettes fiscales s'élèvent à 86,1 milliards XPF contre 82,4 milliards XPF en 2014, soit une progression de 3,7 milliards XPF (+4,46 %).

Si les recettes supplémentaires (+ 2,2 milliards XPF) de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 2013 et 2014 peuvent être justifiées par la réforme fiscale engagée en août 2013, la hausse observée en 2015 pourrait être attribuée à la reprise de l'activité économique.

S'agissant des droits d'importation qui augmentent de 1,2 milliard XPF, 420 millions XPF sont expliqués par la ré-affectation d'une part de la taxe sur les grands travaux et routes au budget de la P.F, 331 millions XPF sont relatifs à la hausse du volume de carburant importé face à une diminution de son prix, et 302 millions XPF proviennent des droits de douanes.

Les impôts directs progressent de 623 millions XPF.

La chute du produit des amendes et pénalités (-336 millions XPF) du fait des nouvelles mesures de plafonnement est largement compensée par les bons résultats de l'impôt foncier (+318 millions XPF), de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (+207 millions XPF) et de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers (+ 213 millions XPF).

Les recettes non fiscales sont supérieures de 1,3 milliard XPF à celles de l'année précédente grâce aux dividendes reçus dont 1,5 milliard XPF de l'office des postes et télécommunications (OPT), 440 millions XPF de la société Air Tahiti Nui (ATN) et 242 millions XPF de la banque SOCREDO.

Enfin, la dotation globale d'autonomie (DGA) accuse encore en 2015 une diminution (-388 millions XPF).

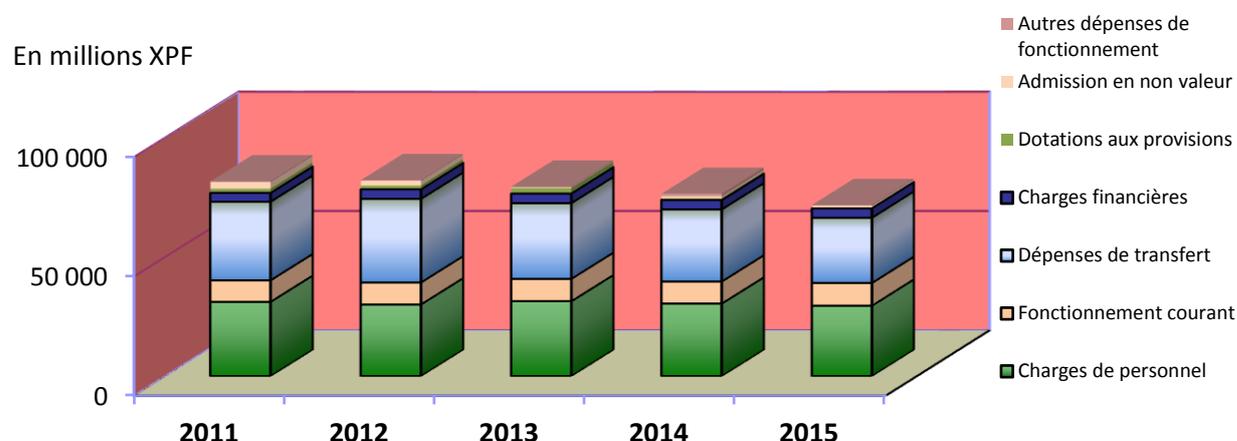
### Les dépenses

\* hors prélèvement (FIP) et atténuations de recettes (dégrèvements, remboursements de trop-perçus et annulations).

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Hors opérations d'ordre)						
En XPF	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015 / 2014
Charges de personnel	31 181 182 889	30 069 994 228	31 423 905 602	30 436 420 224	29 541 632 416	-2,94%
Fonctionnement courant	9 026 057 632	9 203 739 811	9 378 676 694	9 238 273 201	9 519 601 792	3,05%
Dépenses de transfert	32 924 980 063	35 020 556 563	31 718 530 362	30 241 960 016	27 341 029 591	-9,59%
Charges financières	3 677 444 847	3 990 728 876	4 029 145 300	3 894 379 179	3 927 274 331	0,84%
Dotations aux provisions	1 677 532 126	1 540 683 854	2 232 072 138	735 117 175	859 600 134	16,93%
Admission en non valeur	2 781 945 886	1 966 683 020	304 236 969	718 972 214	1 068 542 247	48,62%
Autres dépenses de fonctionnement	348 866 500	285 381 781	264 480 757	1 123 001 314	296 561 967	-73,59%
<b>Sous Total (*)</b>	<b>81 618 009 943</b>	<b>82 077 768 133</b>	<b>79 351 047 822</b>	<b>76 388 123 323</b>	<b>72 554 242 478</b>	<b>-5,02%</b>
FIP	12 585 346 954	12 097 774 281	12 224 655 484	14 117 272 170	14 654 913 400	3,81%
Dégrèvements, rembts & annulations	4 538 132 006	5 656 183 172	4 386 677 526	4 536 193 890	4 067 160 145	-10,34%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>98 741 488 903</b>	<b>99 831 725 586</b>	<b>95 962 380 832</b>	<b>95 041 589 383</b>	<b>91 276 316 023</b>	<b>-3,96%</b>

## EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

(hors prélèvements sur recettes)



Pour l'année 2015, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 91,3 milliards XPF, en retrait de 3,8 milliards XPF (-3,96 %) par rapport à 2014.

Dans la poursuite de l'assainissement des comptes de la P.F., les admissions en non valeur progressent à nouveau (+48,62 % soit +350 millions XPF), les provisions pour créances douteuses et pour contentieux s'élèvent respectivement à 52 millions XPF et 298 millions XPF, et une provision pour risques est comptabilisée à hauteur de 520 millions XPF.

La maîtrise des charges de personnel semble se confirmer en 2015 avec une nouvelle baisse de 2,94 % (-895 millions XPF) après une diminution de 3,14 % en 2014.

L'augmentation de 3,05 % (281 millions XPF) des dépenses de fonctionnement courant est imputable essentiellement aux dépenses relatives au transport scolaire.

La chute de 2,9 milliards XPF du montant des dépenses de transfert s'explique principalement par le versement au FELP au titre du RST qui s'élève à 200 millions XPF en 2015 contre 3,7 milliards en 2014.

Par catégorie, les dépenses de transfert se répartissent comme suit :

- 4,5 milliards XPF pour la solidarité dont 800 millions XPF de versement au FADES, 1,4 milliard XPF pour le RGS, 300 millions XPF pour le RNS et 1,2 milliard XPF pour les bourses ;

- 7,7 milliards XPF d'aides à caractère économique dont 3,8 pour les aides à l'emploi via le FELP, 1,1 milliard XPF pour la continuité territoriale, 700 millions XPF pour la régulation des prix, 545 millions XPF d'aides à la formation professionnelle, 477 millions pour le tourisme, 406 millions XPF d'aides au secteur primaire, 307 millions d'aides au logement, 261 millions XPF pour le développement des entreprises ;

- 1,4 milliard XPF au titre des contributions à l'éducation ;

- 10,9 milliards XPF de subventions aux organismes publics, dont 500 millions XPF en faveur du syndicat mixte ouvert Fenua Ma au titre de la gestion, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets en P.F. ;

- 2,9 milliards XPF de subventions au secteur privé.

Les autres dépenses de fonctionnement intégraient en 2014 des annulations de titres, à hauteur de 851 millions XPF, correspondant à l'annulation des créances du fonds de développement des archipels détenues sur le Pays. En 2015, ces dépenses diminuent de 73,59 % (-826 millions XPF) pour retrouver un niveau équivalent à celui des exercices antérieurs à 2014.

### Les dépenses de personnel

Après une diminution en 2014 de 3,14 % (-987 millions XPF), les dépenses de personnel diminuent à nouveau en 2015, de 2,94 % soit -895 millions XPF.

Il convient de rappeler que le plan de départ volontaire réalisé en 2013 et 2014 a permis de réduire les effectifs de l'administration de 250 agents pour un coût total de 1,7 milliard XPF.

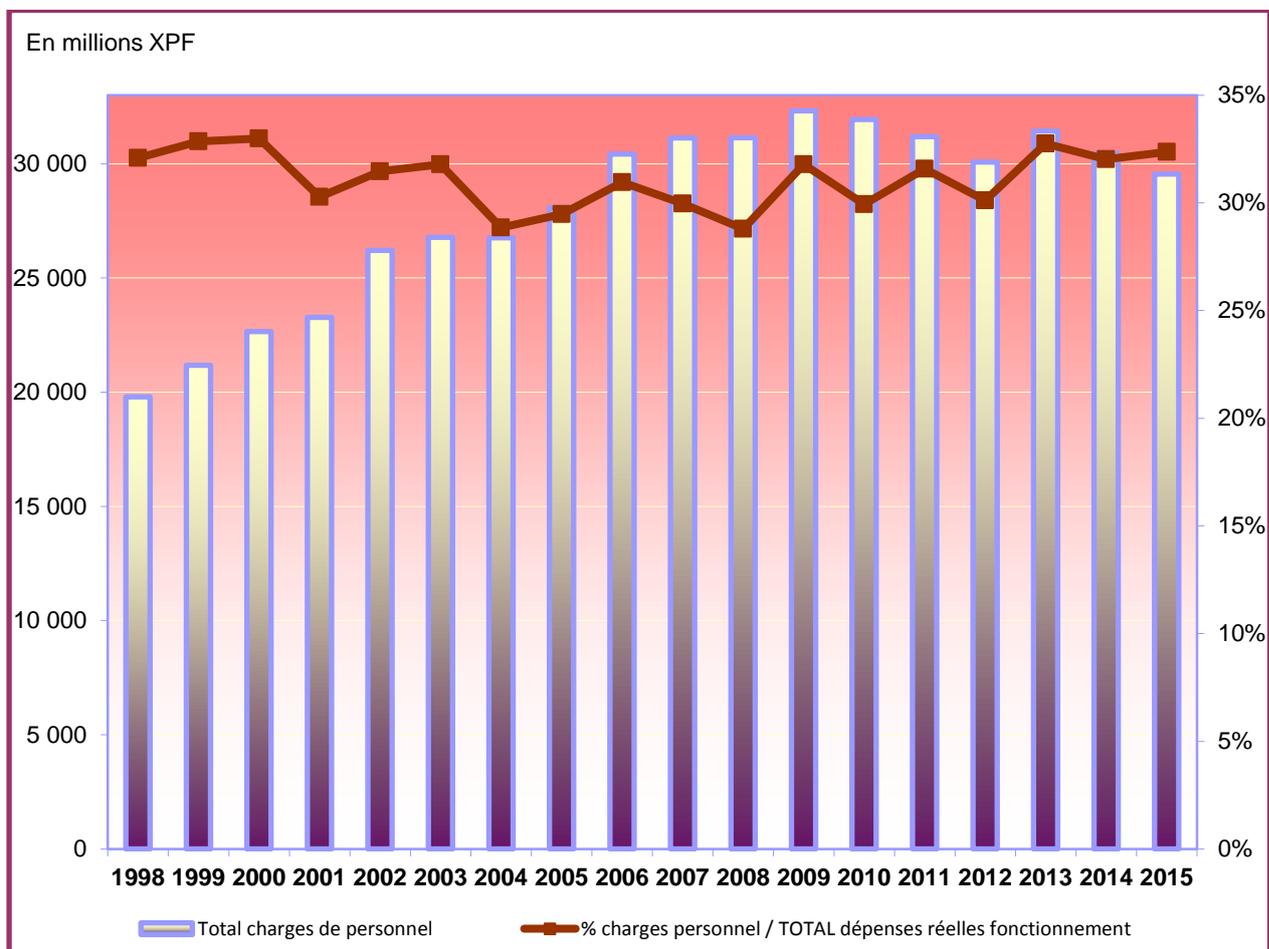
Les mesures de maîtrise des dépenses de personnel déjà engagées les années précédentes sont restées en vigueur :

- 88 postes budgétaires ont été supprimés au cours de l'année 2015 ;

- 276 postes ont été gelés durant l'année 2015, au fur et à mesure de leur vacance ;

- les salaires de l'administration sont gelés depuis 2009 ;

- le dispositif des congés administratifs est suspendu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.



### 3.1.2 En investissement

#### Les recettes

#### RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (Hors opérations d'ordre)

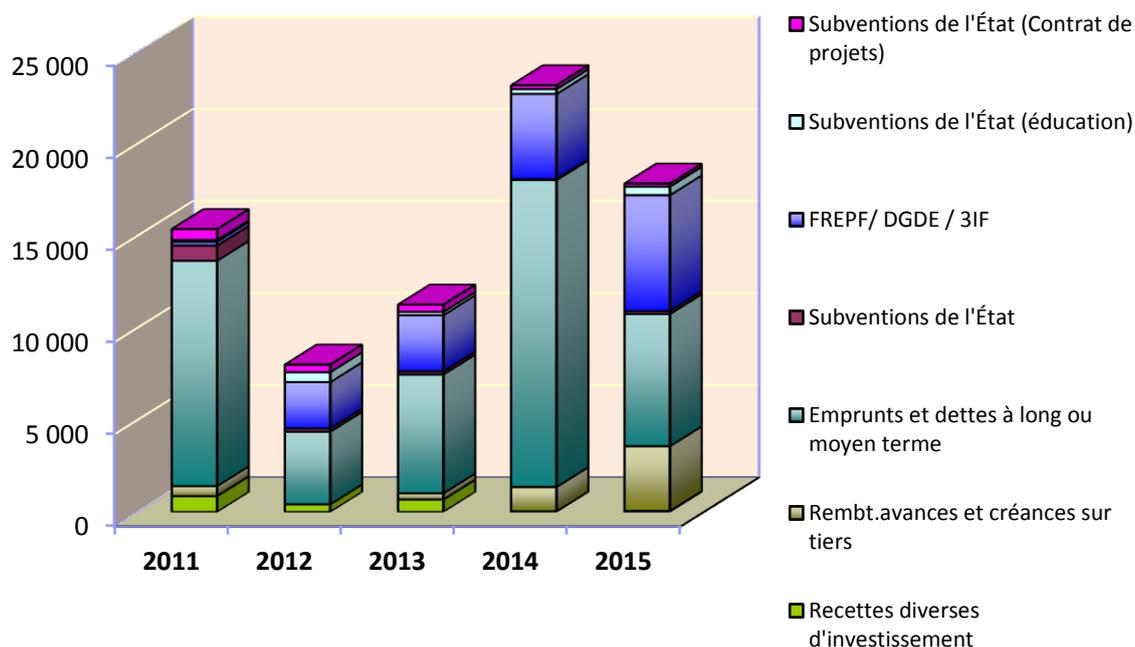
En XPF	2011	2012	2013	2014	2015	Evol° 2015 / 2014
Recettes diverses d'investissement	860 266 169	413 785 246	671 620 201	30 873 911	58 079 111	88,1%
Rembt.avances et créances sur tiers	540 035 666	0	337 132 242	1 325 254 954	3 507 766 180	164,7%
Emprunts et dettes à long ou moyen terme	12 231 219 033	3 937 947 494	6 443 914 082	16 655 131 264	7 168 257 756	-56,96%
Subventions de l'État	811 654 472	170 960 207	166 772 257	43 134 138	161 575 907	274,59%
FREPF/ DGDE / 3IF	220 513 677	2 515 807 972	3 055 919 737	4 631 024 620	6 293 855 252	35,91%
Subventions de l'État (éducation)	90 477 508	539 594 166	175 182 280	266 910 144	461 084 031	72,75%
Subventions de l'État (Contrat de projets)	588 228 036	406 416 706	393 236 199	206 702 289	163 699 991	-20,80%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>15 342 394 561</b>	<b>7 984 511 791</b>	<b>11 243 776 998</b>	<b>23 159 031 320</b>	<b>17 814 318 228</b>	<b>-23,08%</b>

*Nota : les recettes diverses 2011 sont re-traitées des écritures relatives à la vente de l'ATR*

Source DBF

## EVOLUTION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

En millions XPF



En 2015, les recettes réelles d'investissement affichent un retrait de 23,08 % (-5,3 milliards XPF) résultant notamment de la baisse du niveau des emprunts qui s'établit à 7,2 milliards XPF contre 16,7 milliards en 2014.

A l'inverse, les recettes diverses d'investissement progressent de 88 % grâce notamment au remboursement par l'EPIC Vanille de Tahiti d'un trop perçu de subvention à hauteur de 47 millions XPF.

Une reprise sur provisions à hauteur de 970 millions XPF concerne la constatation de la dépréciation des actions que détient la P.F. dans la société ATN.

Concernant les créances sur tiers, des titres de recettes ont été émis à l'encontre des sociétés Port de Pêche de Papeete et Tahiti Nui Rava'ai (TNR). S'agissant de TNR, pour faire suite à sa mise en liquidation judiciaire, un titre d'un montant de 345 millions XPF correspond à l'encours des prêts consentis par le Pays et restant à rembourser.

Pour les avances octroyées par la P.F. à ses satellites, un titre de recette a été émis à l'encontre du centre hospitalier de P.F. à hauteur de 1,7 milliard XPF et Tahiti Nui aménagement et développement (TNAD) a remboursé 500 millions XPF par anticipation (soit 50 %).

Les subventions de l'Etat passent de 5,2 milliards XPF en 2014 à 7,1 milliards XPF en 2015 :

- le dispositif du troisième instrument financier (3IF) représente près de 90 % des recettes en provenance de l'Etat avec 6,3 milliards XPF,
- la participation de l'Etat en matière d'éducation poursuit sa progression pour s'établir à 461 millions XPF,
- le contrat de projets 2008-2014, dont les dernières opérations sont en cours d'achèvement, totalise 164 millions XPF,
- le fonds exceptionnel d'investissement a versé deux avances relatives au projet Fiber to the home pour un montant global de 150 millions XPF.

## Les dépenses

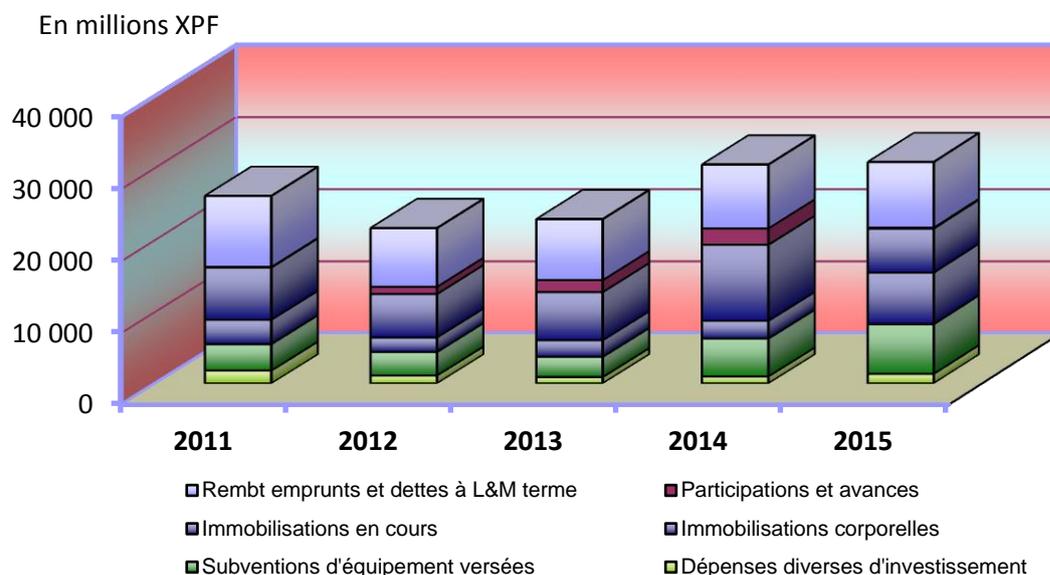
### DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (Hors opérations d'ordre)

En XPF	2011	2012	2013	2014	2015	Evol° 2015 / 2014
Dépenses diverses d'investissement	1 797 231 076	1 113 519 661	887 899 480	979 272 194	1 329 130 742	35,73%
Subventions d'équipement versées	3 689 942 066	3 281 301 359	2 823 606 565	5 284 175 623	6 946 758 699	31,46%
Immobilisations corporelles	3 414 367 513	2 035 836 130	2 329 537 296	2 486 412 053	7 185 984 025	189,01%
Immobilisations en cours	7 266 310 170	6 068 500 586	6 724 730 487	10 575 364 178	6 095 219 013	-42,36%
Participations et avances	75 950 000	1 000 000 000	1 656 000 000	2 274 195 697	130 000 000	-94,28%
<b>Dépenses réelles hors rembt de la Dette</b>	<b>16 243 800 825</b>	<b>13 499 157 736</b>	<b>14 421 773 828</b>	<b>21 599 419 745</b>	<b>21 687 092 479</b>	<b>0,41%</b>
Rembt emprunts et dettes à L&M terme	9 846 826 163	8 135 779 163	8 448 724 687	8 839 090 206	9 103 797 148	2,99%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 090 626 988</b>	<b>21 634 936 899</b>	<b>22 870 498 515</b>	<b>30 438 509 951</b>	<b>30 790 889 627</b>	<b>1,16%</b>

*Nota : les dépenses d'investissement 2011 sont re-traitées des écritures relatives à la vente de l'ATR*

Source DBF

### EVOLUTION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT



Les dépenses réelles d'investissement, hors remboursement en capital de la dette, s'élèvent à 21,7 milliards XPF. Elles sont quasi stables à +0,41 % (+ 88 millions XPF) par rapport à l'année précédente.

Par rapport à 2014, l'exécution 2015 présente une augmentation conséquente des dépenses d'investissement (+11,55 % soit +2,232 milliards XPF) alors que les participations et avances reviennent à un niveau très mesuré (130 millions XPF).

Les dépenses diverses d'investissement progressent d'un peu plus de 300 millions XPF expliqués notamment par les crédits vendeurs relatifs à l'acquisition immobilière de la zone d'Outumaoro (255 millions XPF).

Au titre des subventions d'équipements versées, l'augmentation de 1,7 milliard XPF (+ 31,46 %) par rapport à 2014, s'explique par les niveaux des subventions accordées à deux établissements publics. En effet, l'office polynésien de l'habitat et TNAD ont respectivement bénéficié de 3,6 milliards XPF et 1,2 milliard XPF.

En 2015, le niveau des immobilisations (13,3 milliards XPF) est légèrement supérieur à celui de l'an passé (13,1 milliards XPF). Parmi les grands chantiers qui ont généré des dépenses supérieures à 400 millions XPF en 2015, se distinguent :

- la deuxième tranche de la mise à 2 fois 2 voies de la route territoriale n° 2 sur le tronçon Papeete-Arue,
- les travaux relatifs à la construction du collège de Teva I Uta,
- des acquisitions immobilières d'opportunités
- et divers aménagement et travaux sur le réseau routier de Tahiti.

Enfin, en 2015, la P.F. a alloué une avance en compte courant à hauteur de 100 millions XPF à la société d'aménagement et de gestion de P.F. ainsi qu'un prêt de 30 millions XPF à l'établissement d'achats groupés.

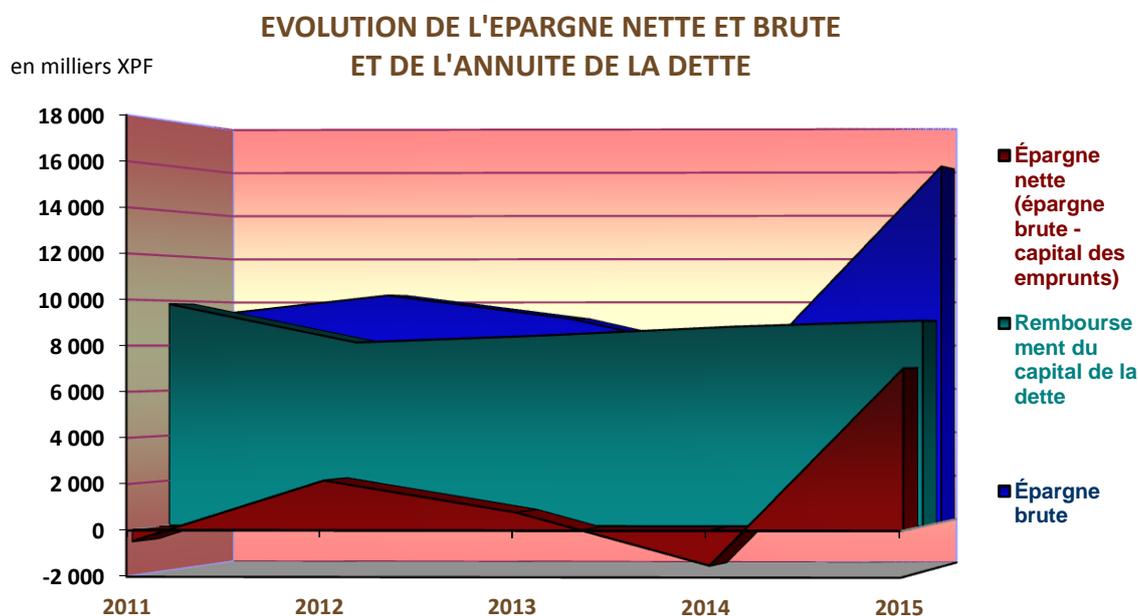
### 3.2 La situation financière

L'épargne brute, qui totalise 16,1 milliards XPF, est plus que suffisante pour couvrir le remboursement en capital de la dette qui s'élève à 9,1 milliards XPF pour l'année 2015.

En conséquence, l'épargne nette redevient positive et s'établit à près de 7 milliards XPF.

EVOLUTION DE L'EPARGNE – TABLEAU DES FLUX					
En milliers XPF	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Épargne brute</b>	<b>9 349 890</b>	<b>10 279 856</b>	<b>9 212 058</b>	<b>7 317 292</b>	<b>16 115 539</b>
(-) Dotations aux amortissements	6 025 000	42 561	2 189 278	2 028 677	3 388 368
Charges financières E/O		369 928	298 329	731 504	
<b>(=) Résultat de fonctionnement</b>	<b>3 324 890</b>	<b>9 867 367</b>	<b>7 022 781</b>	<b>5 288 615</b>	<b>12 727 171</b>
rapporté aux recettes réelles de fonctionnement	3,08%	8,96%	6,68%	5,17%	11,85%
(-) Amortissement du capital des emprunts	9 846 826	8 135 779	8 448 725	8 839 090	9 103 797
<b>Épargne nette (épargne brute - capital des emprunts)</b>	<b>-496 936</b>	<b>2 144 077</b>	<b>763 333</b>	<b>-1 521 799</b>	<b>7 011 742</b>

Source BP



Grâce au résultat global de 3,1 milliards XPF, le résultat cumulé global à la clôture s'établit à près de 11,2 milliards XPF contre 8 milliards XPF en 2014.

Enrichi de 66 millions XPF relatifs à une écriture de régularisation de l'intégration des comptes du laboratoire des travaux publics au budget général de la P.F., le résultat cumulé global s'établit à près de 11,3 milliards XPF.

En dépit d'un report important de dépenses d'investissement, le résultat net global s'améliore de 270 % pour s'élever à plus de 5,8 milliards XPF.

RESULTATS ANNUELS					
En milliers XPF	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Résultat global de l'exercice (Inv + fonct)</b>	<b>-1 398 342</b>	<b>-3 370 569</b>	<b>-2 414 663</b>	<b>37 813</b>	<b>3 138 968</b>
(+) Résultat antérieur reporté	12 906 438	11 558 560	8 555 296	7 669 773	8 064 171
<b>Résultat cumulé global à la clôture</b>	<b>11 558 560</b>	<b>8 555 296</b>	<b>7 669 773</b>	<b>8 064 171</b>	<b>11 203 139</b>
dont écritures non budgétaires	50 464	367 304	1 529 141	356 585	
Reports d'investissement					
(-) Dépenses	25 167 771	27 217 471	36 220 932	41 167 224	53 238 992
(+) Recettes	14 384 095	22 558 327	32 893 092	34 670 050	47 835 372
<b>(=) Résultat net global</b>	<b>774 883</b>	<b>3 896 152</b>	<b>4 341 934</b>	<b>1 566 998</b>	<b>5 799 519</b>

### 3.3 La fiscalité

FISCALITE TOTALE DE LA POLYNESIE FRANCAISE					
XPF	2011	2012	2013	2014	2015
Total fiscalité directe	25 014 553 713	24 153 590 779	23 666 768 501	20 217 150 459	20 839 737 255
Total fiscalité indirecte	60 191 924 035	60 216 137 130	59 520 914 097	62 232 810 356	65 285 386 066
<b>Total général de la fiscalité</b>	<b>85 206 477 748</b>	<b>84 369 727 909</b>	<b>83 187 682 598</b>	<b>82 449 960 815</b>	<b>86 125 123 321</b>
Population au 31/12	266 100	267 669	269 047	270 212	271 800
PIB	531 648 000 000	524 400 000 000	529 300 000 000	538 600 000 000	547 877 000 000
<b>Fiscalité totale par habitant</b>	<b>320 205</b>	<b>315 202</b>	<b>309 194</b>	<b>305 131</b>	<b>316 869</b>
<b>Fiscalité totale / PIB</b>	<b>16,03%</b>	<b>16,09%</b>	<b>15,72%</b>	<b>15,31%</b>	<b>15,72%</b>

Source DBF

Les mesures fiscales initiées en juillet 2013, qui ne semblaient pas avoir eu d'impact sur le budget général en 2014, produisent leurs pleins effets en 2015.

En effet, la fiscalité indirecte augmente de 4,91 % soit plus de 3 milliards XPF et la fiscalité directe progresse de 3,08 % (+623 millions XPF).

#### 3.3.1 La fiscalité directe

Le produit de la fiscalité directe progresse de 623 millions XPF (+3,08 %), avec un rendement de 20,8 milliards XPF contre 20,2 milliards XPF en 2014.

Après 3 années de baisses consécutives, le rendement des impôts et taxes sur le revenu affiche une recette supérieure de 582 millions XPF (+4,07 %) en 2015 comparé à 2014.

L'impôt sur le bénéfice des sociétés s'établit à près de 7 milliards XPF, ce qui représente une augmentation de 207 millions XPF (+3,07 %) par rapport à 2014 due pour 105 millions XPF à la hausse de l'impôt brut.

La suppression de l'exonération de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers (IRCM) sur les sociétés en nom collectif, les sociétés civiles de personne, sociétés civiles immobilières et sociétés civiles agricoles dans le cadre des évolutions fiscales décidées en juillet 2013 produit enfin ses effets : en 2015, la recette d'IRCM s'accroît de 213 millions XPF (+19,32 %).

La retenue à la source sur les revenus des non résidents, dont le taux d'imposition a doublé en 2014 (passant de 10 % à 20 %), augmente de 163 millions XPF (+14,89 %) en 2015 par rapport à l'année précédente.

L'impôt foncier poursuit sa trajectoire ascendante avec une recette sur 2015 en augmentation de 318 millions XPF (+13,88 %) par rapport à 2014.

La redevance de promotion touristique maintient une croissance engagée depuis 4 ans, avec une recette atteignant 1,046 milliard XPF en hausse de 14,41 % en 2015 par rapport à 2014.

Le produit des amendes et pénalités chute de 336 millions XPF, soit - 26,43 % pour un total de 936 millions XPF de recettes sur l'exercice 2015, du fait des nouvelles mesures de plafonnement.

### 3.3.2 La fiscalité indirecte

Le produit de la fiscalité indirecte s'établit à 65,3 milliards XPF contre 62,2 milliards XPF en 2014, soit un résultat en progression de 3 milliards XPF (+4,91 %), portée par la bonne performance de la TVA (+2,2 milliards XPF, soit +5,48 %), qui se caractérise par une hausse plus importante de la TVA en régime intérieur (+1,4 milliard XPF, soit +6,58 %), alors qu'elle était déjà en augmentation de 2,6 milliards XPF (soit +13,95 %) entre 2013 et 2014.

Si les recettes supplémentaires en 2013 et en 2014 peuvent être expliquées par la réforme fiscale engagée en août 2013 qui a relevé de 3 points le taux intermédiaire de TVA depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013, la hausse observée en 2015 pourrait être attribuée à la reprise de l'activité économique.

Le rendement des droits à l'importation augmente de 1,2 milliard XPF (soit +7,19 %), dont 420 millions XPF sont dus à la réaffectation d'une part de la taxe sur les grands travaux et routes au budget général.

Le produit des droits de douane s'élève à 6,5 milliards XPF, ce qui représente une hausse de 305 millions XPF (+4,85 %).

La recette des taxes sur les hydrocarbures affiche une augmentation de 331 millions XPF (+7,47 %) due à une hausse du volume de carburant importé face à une diminution de son prix, et la taxe de développement local augmente de 175 millions XPF (+10,96 %).

La Loi du Pays n° 2014-21 du 22 juillet 2014 portant modification de la fiscalité douanière sur les tabacs impacte le rendement à la baisse des deux taxes suivantes : la taxe supplémentaire de solidarité spécifique pour laquelle le rendement n'atteint plus que 1 680 XPF contre 37 millions XPF auparavant, et la taxe de compensation sur les tabacs et liquides alcooliques dont le produit atteint 293 millions XPF contre plus de 400 millions XPF les années précédentes (exclusion des tabacs du champ d'application).

Le produit des droits de timbre et d'enregistrement chute de 192 millions XPF, soit -5,82 %. Cette dégradation trouverait son explication dans les effets de la Loi du Pays n° 2014-17 du 27 juin 2014 qui exonère des droits d'enregistrement les premières acquisitions pour les plus de trente ans.

## 3.4 L'endettement

L'annuité de la dette totale de 2015 demeure sensiblement égale à celle des deux exercices précédents, soit 13,5 milliards XPF.

L'encours de la dette totale de la P.F. s'élève à 91,9 milliards XPF contre 94,2 milliards XPF en 2014.

La mobilisation des emprunts est ramenée à 7 milliards XPF, ce qui impacte les ratios de la dette et de son annuité.

LA DETTE DE LA POLYNESIE FRANCAISE					
En XPF	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Intérêts de la dette</b>	<b>3 847 623 716</b>	<b>4 126 744 313</b>	<b>4 145 677 293</b>	<b>3 981 195 508</b>	<b>3 996 363 951</b>
Budget général	3 675 047 862	3 989 703 258	4 028 270 537	3 893 715 441	3 927 274 331
CAVC	172 575 854	137 041 055	117 406 756	87 480 067	69 089 620
<b>Remboursement en capital</b>	<b>10 796 106 979</b>	<b>8 828 316 441</b>	<b>9 299 247 505</b>	<b>9 460 682 746</b>	<b>9 478 315 247</b>
Budget général	9 846 826 169	8 135 779 103	8 448 724 687	8 839 090 206	9 103 797 148
CAVC	949 280 810	692 537 338	850 522 818	621 592 540	374 518 099
<b>Annuité</b>	<b>14 643 730 695</b>	<b>12 955 060 754</b>	<b>13 444 924 798</b>	<b>13 441 878 254</b>	<b>13 474 679 198</b>
Mobilisation d'emprunts en N	12 227 804 296	5 509 172 554	6 742 243 438	17 386 634 844	7 168 257 756
<b>Encours de la dette de la Polynésie française (au 31/12)</b>	<b>92 196 731 237</b>	<b>88 877 587 350</b>	<b>86 320 583 283</b>	<b>94 246 535 665</b>	<b>91 936 478 183</b>

(\*) avec intégration des écarts de conversion

Le poids des intérêts de la dette sur les dépenses réelles de fonctionnement augmente légèrement, passant de 4,18 % en 2014 à 4,37 % en 2015, expliqué par les économies dégagées dans les dépenses de fonctionnement.

A l'inverse, la part de l'annuité sur les recettes fiscales diminue pour s'établir à 15,43 % contre 16,03 % en 2014.

L'encours de la dette ne représente plus que 5,4 années d'autofinancement brut contre le double (10,9 années) l'année précédente.

RATIOS (*)	2011	2012	2013	2014	2015
Encours en F.CFP par habitant	346 474	332 043	320 838	346 750	338
Encours / PIB	17,34%	16,95%	16,31%	17,50%	16,78
Encours / Epargne brute	6,69 ans	5,72 ans	5,98 ans	7,48 ans	4,35
Encours / Recettes réelles de fonct.	84,20%	79,78%	81,14%	90,79%	84,66
Intérêts dette / Dép. réelles de fonct.	3,86%	4,13%	4,31%	4,18%	4,37
Annuité / Recettes fiscales	16,91%	15,12%	15,93%	16,03%	15,43
Annuité / Recettes réelles de fonct.	13,37%	11,63%	12,64%	12,95%	12,41
Annuité / Epargne brute	106,28%	83,32%	93,15%	106,74%	63,75
Annuité / Capitaux restant dus	15,88%	14,58%	15,58%	14,26%	14,66
Encours / Autofinancement brut	9,28 ans	7,78 ans	8,39 ans	10,94	5,36

(\*) ces ratios ont été calculés en tenant compte des données de la dette du budget général et du CAVC.